

# 2020

## RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Société de l'assurance automobile  
du Québec

Avec vous, au cœur de votre sécurité.



Québec



**Avec vous,  
au cœur de votre sécurité.**

# 2020

## **RAPPORT ANNUEL DE GESTION**

**Société de l'assurance automobile  
du Québec**

**Québec** 

# Les faits saillants

2016-2020 :  
5 années de résultats au rendez-vous

Diminution de

↓ **35 %**

du nombre d'accidentés  
sur les routes du Québec

L'innovation, la clé de nos actions  
en sécurité routière

Un indice de satisfaction  
de la clientèle maintenu à

**8,5/10**

malgré la pandémie

Des services en ligne  
qui répondent aux attentes :

une augmentation de

↑ **42 %**

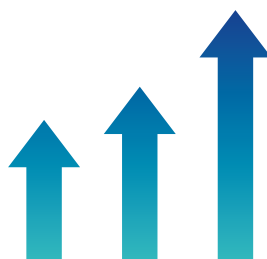
du nombre de transactions



Des équipes  
mobilisées à

**88 %**,

un nouveau sommet



## Le régime d'assurance automobile: un modèle bénéfique pour tous les Québécois



- Plus de **20 millions de dollars** en actualisation de la couverture d'assurance
- Baisse des contributions d'assurance de **1,182 milliard de dollars**
- Remises d'excédent de capital : **270 millions de dollars** déjà remis et **1,158 milliard de dollars** annoncé
- Les contributions d'assurance les plus basses au Canada

**80 %** des Québécois  
considèrent que la Société  
inspire confiance<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Sondage réalisé en 2020 par la firme SOM visant à mesurer les perceptions des Québécois à l'égard de la Société

# L'année 2020 en quelques chiffres

|                                                                                                          | 2020         | 2019                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------|
| Nombre d'employés                                                                                        | 3 861        | 3 663               |
| Frais d'administration                                                                                   | 485,1 M\$    | 460,0 M\$           |
| <b>LE BILAN ROUTIER<sup>1</sup></b>                                                                      |              |                     |
| Décès                                                                                                    | 340          | 331 <sup>2</sup>    |
| Blessés graves                                                                                           | 1 165        | 1 330 <sup>2</sup>  |
| Blessés légers                                                                                           | 22 966       | 33 427 <sup>2</sup> |
| <b>LA SENSIBILISATION ET LA PROMOTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE</b>                                           |              |                     |
| Campagnes de sensibilisation                                                                             | 5 177 918 \$ | 6 124 084 \$        |
| Contributions financières                                                                                | 1 820 155 \$ | 2 135 164 \$        |
| <b>L'ACCÈS SÉCURITAIRE AU RÉSEAU ROUTIER</b>                                                             |              |                     |
| Nombre de titulaires de permis de conduire                                                               | 5 546 433    | 5 528 681           |
| Nombre de véhicules en circulation                                                                       | 6 834 681    | 6 697 819           |
| Nombre de transactions                                                                                   | 22 974 495   | 24 139 884          |
| - Nombre de transactions Web                                                                             | 8 115 814    | 7 086 799           |
| <b>LE CONTRÔLE ROUTIER ET LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES</b>                                                  |              |                     |
| Nombre de constats d'infraction touchant les éléments ayant le plus d'incidence sur la sécurité routière | 10 388       | 11 492              |
| <b>LE RÉGIME D'ASSURANCE</b>                                                                             |              |                     |
| Contributions d'assurance                                                                                | 993 M\$      | 972 M\$             |
| Indemnités versées                                                                                       | 1 056 M\$    | 1 084 M\$           |
| Taux de financement                                                                                      | 118 %        | 96 %                |
| Taux de capitalisation <sup>3</sup>                                                                      | 156 %        | 146 %               |
| Nombre de nouvelles réclamations reçues                                                                  | 19 988       | 27 768              |
| Nombre de réclamations traitées                                                                          | 88 644       | 98 267              |

1. Source: bilan routier 2020.

2. Données 2019 redressées.

3. Taux de capitalisation après remise. Le taux de capitalisation avant remise était de 148 % au 31 décembre 2019 et de 158 % au 31 décembre 2020.

## Les principaux impacts de la pandémie

La Société constate une année atypique pour ce qui est du bilan routier avec une importante diminution du nombre d'accidentés et, par le fait même, une baisse du nombre de réclamations reçues et traitées. Une interruption des services non essentiels d'une durée de trois mois, suivie de leur reprise graduelle, a entraîné une diminution du nombre de transactions. Par ailleurs, le ralentissement du processus d'embauche de nouveaux contrôleurs routiers, dû à la fermeture temporaire de l'École nationale de police du Québec, a mené à une diminution des interventions et du nombre de constats d'infraction remis.

La Société a aussi mis en place plusieurs mesures :

- mise en place de protocoles sanitaires conformes aux exigences de la Santé publique et distribution de produits et d'équipements de protection pour assurer la sécurité de ses employés et de ses clients;
- ajustement des campagnes de sensibilisation et des contributions financières en sécurité routière en fonction du contexte particulier.

## Nouvelles façons de rendre des services

- Mise en place de lignes téléphoniques distinctes réservées aux particuliers, aux entreprises et aux renseignements généraux afin de répondre plus rapidement aux clientèles prioritaires.
- Mise sur pied du service de prise de rendez-vous en ligne permettant aux clients de prévoir leurs déplacements et de limiter le temps d'attente aux points de service.
- Prolongation des heures d'ouverture dans certains centres de services.
- Remplacement automatique du permis de conduire échu à partir de la dernière photo au dossier du client pour éviter à la clientèle de se déplacer.
- Ajout du remplacement de plaques endommagées ou défectueuses à l'éventail des services en ligne.
- Diminution de 50 % de la durée des examens théoriques sans compromis sur la sécurité routière.
- Ajustement de nos interventions auprès des personnes accidentées, notamment par le remboursement des télétraitements et téléconsultations offerts par les professionnels de la santé.

## Mesures pour soutenir les industries

- Diffusion en ligne de certains cours théoriques par les écoles de conduite.
- Report de paiement de 5 mois pour les immatriculations des véhicules commerciaux et les taxis.
- Bonification de la rémunération des mandataires en permis et immatriculation pour la poursuite et l'ajout de nouveaux services.
- Prolongation des vérifications mécaniques périodiques de 1 à 2 mois et des entretiens préventifs prévus en mars et en avril.

Par ailleurs, la Société a contribué aux efforts gouvernementaux en formant près de 1 000 employés pour la prise d'appel sur la ligne d'information COVID-19 et en rendant disponibles des contrôleurs routiers afin de faire respecter les règles en vigueur.

# Table des matières

|                                                                                                    |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Message du président du conseil d'administration                                                   | 13         |
| Message de la présidente et chef de la direction                                                   | 15         |
| Déclaration de la présidente et chef de la direction sur la fiabilité des données                  | 18         |
| Rapport de validation de la direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes | 19         |
| <b>LA PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ</b>                                                                | <b>21</b>  |
| Sa mission : un modèle unique au monde                                                             | 22         |
| Son Plan stratégique 2016-2020                                                                     | 22         |
| Sommaire des résultats                                                                             | 23         |
| Résultats détaillés incluant le développement durable et l'étalonnage                              | 24         |
| La déclaration de services aux citoyens                                                            | 31         |
| <b>Les résultats financiers de la Société</b>                                                      | <b>39</b>  |
| Le Fonds d'assurance                                                                               | 39         |
| Les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec                                     | 43         |
| Les états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec                             | 85         |
| <b>Contrôle routier Québec</b>                                                                     | <b>115</b> |
| La mission, la vision et les priorités d'intervention                                              | 115        |
| Les résultats du Plan général d'intervention                                                       | 115        |
| La gestion des ressources humaines et financières                                                  | 119        |
| Le comité consultatif                                                                              | 120        |
| <b>LA GOUVERNANCE</b>                                                                              | <b>121</b> |
| Le conseil d'administration                                                                        | 122        |
| La direction                                                                                       | 136        |
| La gestion intégrée des risques                                                                    | 139        |
| Les honoraires versés au vérificateur externe                                                      | 140        |

|                                                                                                                                  |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>LES AUTRES OBLIGATIONS</b>                                                                                                    | <b>141</b> |
| <b>Les ressources</b>                                                                                                            | <b>142</b> |
| Les ressources humaines                                                                                                          | 142        |
| Gestion et contrôle des effectifs                                                                                                | 145        |
| Les ressources informationnelles                                                                                                 | 146        |
| Les ressources matérielles et immobilières                                                                                       | 146        |
| Les ressources financières                                                                                                       | 147        |
| <b>L'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements</b>                                                    | <b>148</b> |
| L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels                                                           | 148        |
| L'accès à l'égalité en emploi                                                                                                    | 150        |
| L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration                                                              | 153        |
| L'allègement réglementaire et administratif                                                                                      | 153        |
| La politique de financement des services publics                                                                                 | 154        |
| Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics                                                               | 154        |
| Synthèse des actions de la Société en lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable                            | 155        |
| <b>ANNEXES</b>                                                                                                                   | <b>161</b> |
| <b>ANNEXE 1</b>                                                                                                                  |            |
| <b>LES LOIS ET LES RÈGLEMENTS APPLIQUÉS PAR LA SOCIÉTÉ</b>                                                                       | <b>162</b> |
| Lois du Québec                                                                                                                   | 162        |
| Lois du Canada                                                                                                                   | 165        |
| <b>ANNEXE 2</b>                                                                                                                  |            |
| <b>SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>                                                         | <b>166</b> |
| <b>ANNEXE 3</b>                                                                                                                  |            |
| <b>CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC</b> | <b>168</b> |
| <b>ANNEXE 4</b>                                                                                                                  |            |
| <b>L'ORGANIGRAMME</b>                                                                                                            | <b>182</b> |



Québec, le 30 avril 2021

Monsieur François Paradis  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2020. Il fait état de la performance de la Société, de sa gouvernance ainsi que de l'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Transports,



**François Bonnardel**

---

Québec, le 30 avril 2021

Monsieur François Bonnardel  
Ministre des Transports  
700, boulevard René-Lévesque Est, 29<sup>e</sup> étage  
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2020. Il traite de la performance de la Société, de sa gouvernance ainsi que de l'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements.

La section qui présente la performance de la Société fait état, notamment, des résultats obtenus par celle-ci à l'égard de son Plan stratégique 2016-2020, qui inclut le développement durable, ainsi qu'à l'égard de sa déclaration de services aux citoyens. De plus, elle rend compte de l'utilisation de ses ressources et présente les états financiers audités de la Société et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président du conseil d'administration,



**Konrad Sioui**



# Message du président du conseil d'administration

C'est avec honneur et beaucoup d'humilité que j'ai accepté le défi que m'a proposé le gouvernement du Québec d'assumer les fonctions de présidence du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, en janvier dernier. Gouvernement que je remercie d'ailleurs pour sa confiance. Je remercie également les membres du conseil d'administration et du comité de direction pour l'accueil des plus chaleureux que j'ai reçu.

Dès mon entrée en fonction, j'ai pu percevoir la grande compétence du conseil d'administration et la synergie développée entre chacun de ses membres. Je tiens d'ailleurs à remercier et saluer le travail accompli par la présidente sortante, M<sup>me</sup> Lorna Telfer.

J'ai également pu constater depuis mon arrivée, au sein du conseil d'administration et de ses comités, l'importance des travaux en matière de gouvernance et d'éthique, de services à la clientèle et de sécurité routière, de ressources humaines, de technologies de l'information et de suivi de la performance. À titre d'exemple, j'ai pu prendre connaissance des travaux liés à la planification stratégique des prochaines années, à la révision des contributions d'assurance automobile pour 2022-2024 ou encore du suivi de la modernisation des services à la clientèle de la Société, à ceci s'ajoutant les défis qu'a amené la gestion de la pandémie. Et par-dessus tout, je suis à même de témoigner que les résultats sont au rendez-vous.

C'est donc avec enthousiasme que je me joins à un conseil d'administration constitué de membres aux bagages individuel et collectif impressionnants et à une solide équipe de direction. Cela dans l'objectif de continuer d'assurer une saine gestion de la Société et du Fonds d'assurance automobile du Québec avec transparence et de manière éthique pour relever les défis des prochaines années dans l'intérêt de ses clients.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Konrad Sioui'.

Konrad Sioui



# Message de la présidente et chef de la direction

## 2020 : UNE ANNÉE À JAMAIS GRAVÉE DANS NOTRE MÉMOIRE

Chez nous, 2020 était déjà une année importante puisqu'elle marquait la fin d'un plan stratégique. Toutes nos équipes étaient concentrées pour terminer ce qui avait été entrepris afin de relever les défis ambitieux que nous nous étions donnés il y a cinq ans. Il était aussi prioritaire pour nous de construire le plan stratégique des prochaines années. C'est alors que la pandémie nous a frappés de plein fouet, amenant son lot d'inconnu et d'incertitude, ce qui nous a obligés, nous aussi, à nous y consacrer et à passer en mode gestion de crise.

### Une crise sans précédent

Trois éléments nous ont guidés dans la gestion de cette crise : ne faire aucun compromis sur la santé et la sécurité de nos clients et de nos employés; ramener le plus rapidement possible nos délais de services à ce qu'ils étaient; et mettre les communications au premier plan, avec nos clients, nos partenaires et nos employés.

Parce que nous étions déjà bien outillés en gestion de crise, nous avons pu prendre des décisions rapides et éclairées malgré les nombreux inconnus et le fait que la situation évoluait constamment. Nous avons su demeurer agiles alors qu'aucun manuel de référence n'existait relativement à cette situation sans précédent. Nous avons également saisi les opportunités qui se présentaient, notamment pour améliorer nos services de manière durable, comme par la mise en place de la prise de rendez-vous en ligne, qui a permis à nos clients d'être servis à l'heure de leur rendez-vous, leur évitant d'attendre pour obtenir leurs services.

Je ne peux passer sous silence que dans les deux premières semaines, nous avons été en mesure de déployer 70 % de nos employés en télétravail et d'aller prêter main-forte à la ligne d'information COVID-19 implantée par le gouvernement.

Je tiens à souligner de façon toute spéciale le travail accompli par nos employés qui ont maintenu un service en personne à nos clients dans l'ensemble des régions du Québec. Alors que nous étions tous inquiets pour nos proches et nos collègues atteints de la COVID-19, les 3 861 employés de la Société ont su faire preuve d'engagement et de solidarité hors du commun; en d'autres mots, nous avons su nous serrer les coudes. Cette mobilisation sans précédent dans ce contexte particulier est pour moi une grande source de fierté.

## APRÈS CINQ ANS, DES RÉSULTATS CONSTAMMENT AU RENDEZ-VOUS

Je suis d'autant plus fière de vous présenter les résultats de 2020, qui démontrent sans équivoque la progression de notre performance tout en mettant en lumière les réalisations et l'évolution de notre organisation au cours des cinq dernières années.

### Un bilan routier qui continue de s'améliorer

Ce sera toujours un défi de taille de convaincre les gens d'adopter des comportements sécuritaires sur les routes. C'est en pensant à chaque personne derrière chaque drame humain évité sur la route que la Société trouve sa motivation quotidienne à constamment se renouveler en misant sur des actions et des approches novatrices. Au cours des cinq dernières années, avec l'apport de nos partenaires, c'est une baisse de 35 % du nombre total d'accidentés qui a été observée, malgré l'augmentation du risque lié au plus grand nombre de conducteurs et de véhicules sur nos routes.

Je ne peux également passer sous silence que l'amélioration du bilan routier, en plus d'éviter des drames humains, a permis en 2016, pour la première fois dans l'histoire du régime, de baisser les contributions d'assurance et de venir confirmer à nos clients qu'«Être prudent, c'est payant». Une démonstration concrète du lien entre leurs comportements sur les routes et leurs contributions d'assurance.

## L'expérience de nos clients au cœur de nos priorités

En 2018, nous avons placé un jalon important dans la culture de l'organisation : considérer l'expérience globale de ce que vit un client lorsqu'il fait affaire avec nous, et non uniquement nous concentrer sur le service reçu. C'est en visant de laisser une empreinte positive à nos clients que nous continuerons de faire progresser leur expérience au cours des prochaines années.

Nos clients ont de plus bénéficié de nouveaux services. Pensons notamment à l'ajout de nouveaux services en ligne, comme la possibilité de faire une demande d'indemnisation, le remplacement des plaques endommagées et la délivrance de plaques personnalisées, qui était fort attendue. Sans oublier le nouveau visuel des plaques vétérans, qui a fait l'unanimité.

Dans le contexte de la transformation dans laquelle l'entreprise est engagée, nous nous étions donné le défi de maintenir notre indice de satisfaction de la clientèle à 8,5 sur 10 au cours des cinq dernières années. Non seulement nous avons réussi à relever ce défi, mais nous l'avons fait tout en traversant la crise pour nos services en permis et immatriculation que nous a généré la pandémie. Ce qui est digne de mention et témoigne une fois de plus que l'expérience client est au cœur de nos priorités.

## Des résultats financiers bénéfiques pour nos clients

La solidité financière du Fonds d'assurance automobile, attribuable à une saine gestion et à des revenus de placement supérieurs à ceux anticipés, a permis d'actualiser la couverture d'assurance pour les personnes accidentées. De plus, entre 2019 et 2021, ce sont 270 millions de dollars d'excédent de capital qui ont été remis aux détenteurs de permis de conduire et propriétaires de véhicule. À compter de 2022, ce sont 1,158 milliard de dollars d'excédent de capital qui seront remis, et ce, tout en préservant la pérennité du régime pour les accidentés de la route.

Quant au déficit cumulé relatif aux permis et aux immatriculations, il a diminué de 21,8 millions de dollars au cours des cinq dernières années. N'eût été de la pandémie de COVID-19, cette diminution aurait été de 49,1 millions de dollars. Par ailleurs, notre investissement en technologie, qui permettra notamment d'offrir plus de services Web à notre clientèle, progresse rondement. Les clients pourront donc bénéficier de services améliorés, et ce, sans frais d'administration supplémentaires, comme nous nous y sommes engagés dès le début du projet.

## LES DÉFIS DE DEMAIN

L'année 2020 marquait également l'amorce de nos réflexions devant mener à arrêter notre prochaine planification stratégique. C'est en tenant compte de l'incertitude post-pandémie que nous avons mené nos réflexions autour de trois grandes questions :

- Comment inciter nos clients à adopter un comportement sécuritaire sur la route dans un contexte où les gains sont de plus en plus difficiles à réaliser et où la pandémie nous rappelle plus que jamais que les acquis restent toujours fragiles?
- Comment faire évoluer l'expérience client en leur offrant un niveau d'accompagnement adapté à leur réalité alors que nous revoyons les façons de rendre nos services, notamment par l'augmentation importante du nombre de services en ligne?
- Comment continuer d'offrir à nos équipes un milieu de travail agile, inspirant et stimulant pour leur permettre de se réaliser pleinement afin de bien servir nos clients?

Voilà les grandes questions auxquelles répondra notre prochain plan stratégique.

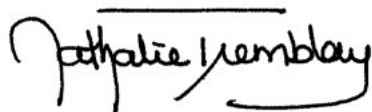
## UNE CULTURE D'ENTREPRISE BIEN ANCRÉE

Au fil des ans, la Société a construit une culture d'entreprise maintenant bien ancrée, qui s'appuie sur quatre piliers solides : la bienveillance, l'innovation, l'agilité et la performance. C'est d'ailleurs cette culture d'entreprise qui nous a aidés à passer au travers de la pandémie et à en sortir encore plus forts. C'est aussi elle qui, malgré les inconnus, nous donne confiance en l'avenir.

C'est par chacun et chacune des personnes de l'organisation que cette culture se transmet et se vit au quotidien. Ensemble, nous formons une grande équipe. Une équipe qui mérite toute ma gratitude et mon admiration. Une équipe fière, que j'ai le privilège de guider depuis maintenant 11 ans et en qui j'ai la plus grande et sincère des confiances. Une équipe mobilisée et solidaire plus que jamais. C'est d'ailleurs grâce à celle-ci que nous avons su relever avec brio les défis des cinq dernières années et particulièrement ceux que 2020 a mis sur notre chemin, tout en faisant en sorte de maintenir la confiance des Québécois envers la Société et la qualité des services qu'elle leur offre. Je les en remercie très sincèrement. C'est grâce à eux que la Société rayonne et qu'elle est rendue là où elle est aujourd'hui.

Je remercie également l'ensemble des membres du conseil d'administration, et tout particulièrement M<sup>me</sup> Lorna Telfer, qui a présidé le conseil au cours des cinq dernières années, pour leur appui indéfectible. Ils assurent une saine gouvernance digne des meilleures pratiques.

La présidente et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, reading 'Nathalie Tremblay'. The signature is fluid and cursive, with a horizontal line above the first part of the name.

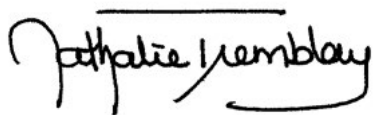
Nathalie Tremblay, FCPA, FCA

# Déclaration de la présidente et chef de la direction sur la fiabilité des données

La fiabilité de l'information contenue dans le rapport annuel de gestion 2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec ainsi que celle des contrôles afférents relèvent de ma responsabilité.

Je déclare que l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et que cette information correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 décembre 2020.

La présidente et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, reading 'Nathalie Tremblay'.

Nathalie Tremblay, FCPA, FCA

Québec, avril 2021

# Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

Madame la Présidente et Chef de la direction,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion 2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec, à l'exception des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance, dont la responsabilité de l'audit est confiée conjointement au Vérificateur général du Québec et à un vérificateur externe nommé par le gouvernement.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont consisté principalement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter avec les unités administratives de l'information fournie. Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'auditeur sur l'information présentée dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion 2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes,



**Daniel Pelletier, CPA, CA**

Québec, avril 2021



# La performance de la Société



La performance de la Société

## SA MISSION : UN MODÈLE UNIQUE AU MONDE

Après plus de 40 ans, la Société de l'assurance automobile du Québec est toujours au cœur de la sécurité des Québécois. Sa mission, à titre d'assureur public, est de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route. Il s'agit d'une société d'État qui intègre toutes les fonctions nécessaires à la gestion des risques d'un assureur, au-delà de celles d'un assureur traditionnel, et qui permet à la population québécoise de bénéficier tant d'un régime dont les contributions d'assurance sont les plus basses au Canada que de services dont la qualité est reconnue.

Pour réaliser sa mission, la Société :

- mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention;
- gère l'accès au réseau routier;
- surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens et contribue à la protection du réseau routier;
- indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation;
- fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire.

Elle exécute également tous les autres mandats qui lui sont confiés, dont le principal est la perception, pour le gouvernement, des droits d'accès au réseau routier.

## SON PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020

Le Plan stratégique 2016-2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec est disponible sur son site Web<sup>2</sup>.

### Sa vision

Être reconnue comme un assureur public performant et innovant.

### Son ambition

De façon durable et éthique :

- se rapprocher des meilleurs au monde en termes de bilan routier;
- convaincre les Québécois de l'incidence de leur comportement sur les contributions d'assurance;
- transformer ses façons de faire pour moderniser ses produits et services à la satisfaction de la clientèle.

### Ses valeurs

- Engagement
- Rigueur
- Cohérence
- Respect

<sup>2</sup> [saaq.gouv.qc.ca/saaq/performance/plan-strategique/](http://saaq.gouv.qc.ca/saaq/performance/plan-strategique/)

# SOMMAIRE DES RÉSULTATS

À l'issue de son Plan stratégique 2016-2020, la Société atteint 75 % des cibles qu'elle s'était fixées.

## Le bilan routier

| OBJECTIFS                                                                                     | INDICATEURS                                                                                                                        | RÉSULTATS<br>2020 | CIBLES<br>2020 | PAGES |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|-------|
| 1.1.1<br>Bonifier nos stratégies par des interventions ciblées et adaptées au moment opportun | Moyenne triennale du nombre de décès par 100 000 habitants                                                                         | 4,0               | 3,5            | 24    |
|                                                                                               | Moyenne triennale du nombre de blessés graves par 100 000 habitants                                                                | 15,4              | 16,3           | 24    |
| 1.1.2<br>Démontrer le lien entre les comportements et la contribution d'assurance             | Pourcentage des Québécois qui reconnaissent le lien entre les comportements des usagers de la route et la contribution d'assurance | 73 %              | 80 %           | 26    |
| 1.2.1<br>Raffiner le dépistage des conducteurs à risque                                       | Taux d'efficacité du dépistage                                                                                                     | 50 %              | 55 %           | 26    |
| 1.2.2<br>Améliorer la conformité du transport des personnes et des biens                      | Taux de conformité du transport des personnes                                                                                      | 88 %              | 81 %           | 27    |
|                                                                                               | Taux de conformité du transport des biens                                                                                          | 71 %              | 69 %           | 27    |

## L'expérience client

| OBJECTIFS                                                                                   | INDICATEURS                                                                                  | RÉSULTATS<br>2020 | CIBLES<br>2020 | PAGES |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|-------|
| 2.1.1<br>Faire évoluer notre prestation de services en fonction des attentes du client      | Indice de satisfaction de la clientèle                                                       | 8,5               | 8,5            | 28    |
| 2.1.2<br>Augmenter l'utilisation des services électroniques en permis et en immatriculation | Taux d'utilisation de la prestation électronique de services en permis et en immatriculation | 33 %              | 29 %           | 29    |

## Notre transformation

| OBJECTIFS                                                                                 | INDICATEURS                                                                                      | RÉSULTATS<br>2020 | CIBLES<br>2020                    | PAGES |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-------|
| 3.1.1<br>Moderniser les processus et les façons de faire                                  | Coût de l'administration de l'assurance automobile publique par Québécois                        | 47,05 \$          | 54,00 \$<br>avec la modernisation | 35    |
| 3.1.2<br>Optimiser nos canaux de distribution de services en permis et en immatriculation | Coût moyen par transaction en permis et en immatriculation                                       | 5,35 \$           | 6,25 \$<br>avec l'optimisation    | 37    |
| 3.2.1<br>Maintenir nos équipes mobilisées                                                 | Taux de mobilisation du personnel                                                                | 88 %              | 81 %                              | 37    |
| 3.2.2<br>Se doter d'une expertise adaptée aux besoins                                     | Pourcentage des employés qui considèrent avoir l'expertise nécessaire pour réaliser leur travail | 78 %              | 75 %                              | 38    |

# Résultats

## RÉSULTATS DÉTAILLÉS INCLUANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ÉTALONNAGE

La Société rend compte des résultats obtenus relativement aux dix objectifs inclus dans son Plan stratégique 2016-2020 et dans lesquels s'intègrent les principes de développement durable. À ceux-ci s'ajoutent sept objectifs spécifiques reliés à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux à l'égard du développement durable et des personnes handicapées.

Afin de compléter l'évaluation de sa performance, la Société présente des données par rapport à l'étalonnage avec des organisations comparables.

## Enjeu 1

### LE BILAN ROUTIER

La sécurité routière est un enjeu important pour les Québécois. Bien qu'elles soient de plus en plus difficiles à réaliser, des améliorations du bilan routier sont encore possibles.

En bonifiant les stratégies par des interventions ciblées au moment opportun, en démontrant le lien entre les comportements et la contribution d'assurance et en raffinant les contrôles pour dépister les conducteurs et les transporteurs à risque, il sera possible de continuer de se rapprocher des meilleurs au monde en matière de sécurité routière.

### ORIENTATION 1.1

Améliorer les comportements sécuritaires des usagers de la route

#### OBJECTIF 1.1.1

Bonifier nos stratégies par des interventions ciblées et adaptées au moment opportun

| INDICATEURS                                                         | VALEURS<br>DE DÉPART 2015 | RÉSULTATS<br>2020 | CIBLES<br>2020 |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------|----------------|
| Moyenne triennale du nombre de décès par 100 000 habitants          | 4,4                       | 4,0               | 3,5            |
| Moyenne triennale du nombre de blessés graves par 100 000 habitants | 19,8                      | 15,4              | 16,3           |

Objectif spécifique de développement durable 1 : Diffuser des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et contribuer ainsi au rayonnement du milieu culturel québécois

| INDICATEUR                                           | VALEUR<br>DE DÉPART 2015 | RÉSULTAT<br>2020 | CIBLE<br>2020 |
|------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|---------------|
| Taux de notoriété moyen des campagnes <sup>3,4</sup> | 73 %                     | 55 %             | 70 %          |

<sup>3</sup> Mesure par échantillonnage.

<sup>4</sup> L'indicateur mesure le taux de notoriété des campagnes télévisuelles uniquement. Au cours des dernières années, la Société a privilégié un plus grand nombre de campagnes locales ainsi que l'utilisation de plateformes numériques afin de mieux cibler la clientèle, ce qui n'est pas inclus dans cet indicateur.

Au cours des cinq dernières années, la Société a poursuivi ses actions en vue de renforcer les leviers lui permettant d'augmenter son effet sur l'adoption de comportements sécuritaires par les usagers de la route. Bien que les cibles ambitieuses pour 2020 ne soient pas toutes atteintes, la Société constate que les innovations en matière de sensibilisation et la législation entrée en vigueur en 2018 favorisent l'adoption de comportements sécuritaires. Le bilan routier s'améliore en continu, et ce, malgré la hausse du risque d'accident, puisque depuis 2016, le nombre de véhicules sur les routes a augmenté de 6,5 % et le nombre de conducteurs de 3,2 %.

Au cours des dernières années, la Société a innové en :

- concluant de nouveaux partenariats, par exemple avec les Canadiens de Montréal dans le cadre de sa campagne Alcool au volant;
- utilisant la réalité virtuelle et des activités immersives, par exemple en transformant un abribus en installation interactive donnant aux piétons l'impression d'être percuté par une automobile;
- concevant et en allant à la rencontre des Québécois grâce à son Unité mobile de prévention.



Malgré la pandémie, la Société a poursuivi ses efforts en sécurité routière. Elle a notamment :

- suscité un vif intérêt sur les réseaux sociaux grâce à la vidéo « Passage pour vies humaines »;
- développé de nouveaux partenariats qui ont permis de réaliser près de 90 activités à distance.

L'amélioration du bilan routier est un enjeu stratégique au cœur des actions de la Société. Elle poursuivra ses actions en sécurité routière dans le cadre de son prochain plan stratégique.



## Étalonnage

Comparaison d'indicateurs de sécurité routière avec ceux d'autres pays ou provinces

| PAYS OU PROVINCES/<br>INDICATEURS                                       | QUÉBEC <sup>5</sup> | ONTARIO | CANADA | ÉTATS-UNIS | FRANCE | SUÈDE | GRANDE-BRETAGNE | PAYS-BAS | NOUVELLE-ZÉLANDE |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------|--------|------------|--------|-------|-----------------|----------|------------------|
| Nombre annuel de décès                                                  |                     |         |        |            |        |       |                 |          |                  |
| 2019                                                                    | 331                 | 543     | nd     | 36 096     | 3 244  | 221   | 1 752           | 661      | 352              |
| 2018                                                                    | 352                 | 613     | 1 922  | 36 835     | 3 248  | 324   | 1 784           | 678      | 378              |
| 2017                                                                    | 362                 | 617     | 1 856  | 37 473     | 3 448  | 252   | 1 793           | 613      | 378              |
| Moyenne triennale du nombre de décès par 100 000 habitants <sup>6</sup> |                     |         |        |            |        |       |                 |          |                  |
| 2019                                                                    | 4,1                 | 4,1     | nd     | 11,3       | 5,1    | 2,6   | 2,8             | 3,8      | 7,5              |
| 2018                                                                    | 4,2                 | 4,3     | 5,2    | 11,5       | 5,2    | 2,8   | 2,8             | 3,7      | 7,5              |
| 2017                                                                    | 4,3                 | 4,1     | 5,2    | 11,4       | 5,4    | 2,6   | 2,8             | 3,7      | 7,2              |

L'exercice d'étalonnage démontre clairement qu'il est possible de faire des gains additionnels afin de se rapprocher des plus performants. La Suède, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas ont enregistré, en moyenne, de 2017 à 2019, une performance supérieure à celle du Québec.

5 Les données de 2017 et 2018 ont été révisées à partir des données de la Société et du Bureau du coroner. Celles de 2019 demeurent provisoires, car des validations additionnelles sont à venir en cours d'année.

6 Moyenne pour la période de trois ans se terminant l'année indiquée.

## OBJECTIF 1.1.2

### Démontrer le lien entre les comportements et la contribution d'assurance

| INDICATEUR                                                                                                                                               | VALEUR<br>DE DÉPART 2015 | RÉSULTAT<br>2020 | CIBLE<br>2020 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|---------------|
| Pourcentage des Québécois qui reconnaissent le lien entre le comportement des usagers de la route et le coût de la contribution d'assurance <sup>7</sup> | 68 %                     | 73 %             | 80 %          |

Au cours des cinq dernières années, la Société a saisi toutes les occasions pour rappeler aux Québécois le lien qui existe entre leur comportement sur la route et leur contribution d'assurance. Les résultats obtenus au fil des ans démontrent d'ailleurs que ce lien est renforcé lorsque les contributions d'assurance sont révisées.

Par rapport à 2019, le résultat obtenu par la Société a progressé de deux points de pourcentage en 2020 alors que celui des assureurs privés est demeuré stable. Le dépôt de la prochaine proposition sur les contributions d'assurance 2022-2024 sera une autre occasion de renforcer ce lien auprès des Québécois.

### Étalonnage

#### Lien entre les comportements et la contribution d'assurance

| INDICATEUR                                                                                                              | RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE<br>AUTOMOBILE DU QUÉBEC | RÉGIME D'ASSURANCE PRIVÉE |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------|
| Pourcentage des Québécois qui reconnaissent le lien entre les comportements et la contribution d'assurance <sup>7</sup> |                                                   |                           |
| 2020                                                                                                                    | 73 %                                              | 77 %                      |
| 2019                                                                                                                    | 71 %                                              | 77 %                      |

## ORIENTATION 1.2

### Adapter nos contrôles à l'évolution de la réalité routière

## OBJECTIF 1.2.1

### Raffiner le dépistage des conducteurs à risque

| INDICATEUR                     | VALEUR<br>DE DÉPART 2015 | RÉSULTAT<br>2020 | CIBLE<br>2020 |
|--------------------------------|--------------------------|------------------|---------------|
| Taux d'efficacité du dépistage | 52 %                     | 50 %             | 55 %          |

Au cours des cinq dernières années, la Société a poursuivi ses réflexions pour bonifier ses approches en matière de dépistage des conducteurs à risque. Celles-ci ont notamment mené à la première campagne de sensibilisation de masse sur la santé des conducteurs qui visait à informer ces derniers de l'effet de leur état de santé sur la capacité de conduire un véhicule et l'augmentation du risque d'accident.

En 2020, la Société a revu ses contrôles afin de les prioriser en fonction des risques sur la sécurité routière. Cette révision lui permettra d'élaborer un plan d'implantation qui améliorera le taux de dépistage.

### Étalonnage

La Société est précurseur dans ce domaine, ce qui fait qu'aucun comparable n'est disponible. Elle demeure à l'affût de ce qui pourrait être conçu ailleurs.

7 Mesure par échantillonnage.

## OBJECTIF 1.2.2

### Améliorer la conformité du transport des personnes et des biens

| INDICATEUR                                                 | VALEUR<br>DE DÉPART 2017 | RÉSULTAT<br>2019 <sup>8</sup> | CIBLE<br>2020 |
|------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|---------------|
| Taux de conformité du transport des personnes <sup>9</sup> | 81 %                     | 88 %                          | 81 %          |

| INDICATEUR                                              | VALEUR<br>DE DÉPART 2015 | RÉSULTAT<br>2020 | CIBLE<br>2020 |
|---------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|---------------|
| Taux de conformité du transport des biens <sup>10</sup> | 64 %                     | 71 %             | 69 %          |

Au cours des cinq dernières années, les actions de la Société pour cibler les éléments ayant le plus d'incidence sur la sécurité routière, pour travailler en partenariat avec l'industrie du transport et pour contribuer à la protection des infrastructures routières et à l'équité concurrentielle, ont porté leurs fruits.

En 2020, la Société a adapté ses contrôles en priorisant les interventions et les opérations ciblées ayant le plus d'effet sur l'amélioration des taux de conformité du transport. De plus, la stratégie de prévention et sensibilisation a également été adaptée pour faire face au contexte de la pandémie, ce qui a permis d'innover vers de nouvelles façons de faire. À titre d'exemple, des présentations en ligne destinées aux intervenants qui travaillent en contexte de déneigement ont été conçues et diffusées par les contrôleurs routiers.

La Société a dépassé la cible fixée et elle est confiante d'améliorer cette performance au cours des prochaines années.

### Étalonnage

| INDICATEUR                                                     | QUÉBEC | MOYENNE CANADIENNE |
|----------------------------------------------------------------|--------|--------------------|
| Pourcentage de véhicules lourds mis hors service <sup>10</sup> |        |                    |
| 2020                                                           | 20,8 % | nd                 |
| 2019                                                           | 18,6 % | 20,8 %             |
| 2018                                                           | 16,8 % | 20,4 %             |

L'opération annuelle appelée « Roadcheck » permet de vérifier la conformité des véhicules lourds en appliquant la méthode d'inspection complète reconnue par le « Commercial Vehicle Safety Alliance ». Le Québec se compare avec les provinces et territoires canadiens en matière de transport des biens en se basant sur le pourcentage de véhicules lourds mis hors service en raison d'une non-conformité. En 2020, la moyenne canadienne n'est pas disponible, car en raison du contexte de pandémie, ce ne sont pas toutes les provinces et tous les territoires qui ont été en mesure de participer à l'opération.

La performance de la Société

## Enjeu 2

### L'EXPÉRIENCE CLIENT

Dans un contexte où il est facile d'obtenir des services, peu importe où l'on se trouve et presque sans délai, les clients ont des attentes de plus en plus élevées. La Société doit y répondre, que ces clients soient propriétaires d'un véhicule, conducteurs ou accidentés de la route.

Et ces attentes sont claires :

- des services accessibles, fiables et sécuritaires;
- des renseignements exacts, complets et clairs;
- un accompagnement courtois et un traitement équitable.

<sup>8</sup> La donnée présentée dans le rapport annuel de gestion 2019 a été corrigée.

<sup>9</sup> Mesure par échantillonnage sur des périodes de deux ans. Le dernier résultat a été mesuré en 2019. La prochaine mesure sera réalisée en 2021.

<sup>10</sup> Mesure par échantillonnage.

## ORIENTATION 2.1

### Bonifier l'expérience du client

Soucieuse de mesurer sa performance en lien avec les attentes de ses clients, la Société effectue des sondages sur la satisfaction de sa clientèle, mesure le respect des promesses concernant sa déclaration de services aux citoyens et assure un suivi serré des plaintes.

Puisque la satisfaction ne représente que 13 % de ce que le client retient de son expérience globale, la Société a décidé de faire un pas de plus en matière d'expérience client. Elle vise donc à établir avec chaque client une relation qui lui laissera une empreinte et une émotion positives, de manière à entretenir la confiance que la Société lui inspire.

Pour ce faire, elle a défini les quatre qualités distinctives de sa personnalité. Ainsi, en étant sécurisante, humaine, bénéfique et performante, la Société démontre à ses clients sa bienveillance. Son engagement, qui consiste à offrir un accompagnement et des services de qualité pour que sa clientèle se sente en confiance avec elle, et sa signature, « Avec vous, au cœur de votre sécurité », sont deux leviers concrets sur lesquels elle s'appuiera au cours des prochaines années pour continuer de faire évoluer sa culture d'entreprise.

### OBJECTIF 2.1.1

#### Faire évoluer notre prestation de services en fonction des attentes du client

| INDICATEUR                                           | VALEUR<br>DE DÉPART 2015 | RÉSULTAT<br>2020 | CIBLE<br>2020 |
|------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|---------------|
| Indice de satisfaction de la clientèle <sup>11</sup> | 8,5                      | 8,5              | 8,5           |

#### Objectif spécifique de développement durable 2 : Renforcer la prise en compte de la diversité de la clientèle

| INDICATEUR                                                       | VALEUR<br>DE DÉPART 2016 | RÉSULTAT<br>2020 | CIBLE<br>2020 |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|---------------|
| Indice de satisfaction de la clientèle diversifiée <sup>11</sup> | 8,3                      | 8,3              | 8,5           |

#### Objectif spécifique de développement durable 3 : Consolider la prise en compte des besoins de la clientèle des personnes handicapées

| INDICATEUR                                                                     | VALEUR<br>DE DÉPART 2016 | RÉSULTAT<br>2020 | CIBLE<br>2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|---------------|
| Indice de satisfaction de la clientèle des personnes handicapées <sup>11</sup> | 8,6                      | 8,6              | 8,6           |

Au cours des cinq dernières années, la Société a réalisé de nombreuses actions pour bonifier l'expérience client. Elle a notamment :

- mis en place différents modes de consultation;
- simplifié ses communications écrites;
- amélioré l'accessibilité au permis de conduire;
- bonifié l'accompagnement offert aux accidentés de la route ainsi que la couverture d'assurance.

<sup>11</sup> Mesure par échantillonnage.

En 2020, la Société a poursuivi ses actions afin d'offrir à sa clientèle une expérience client à la hauteur de ses attentes. Pour ce faire, elle a notamment :

- informé en temps réel les clients grâce à une présence accrue dans les médias sociaux et à la diffusion de capsules vidéo sur les nouvelles mesures en vigueur pour respecter les règles sanitaires, ce qui a permis de répondre rapidement à leurs interrogations en lien avec les services offerts par la Société;
- mis sur pied le service de prise de rendez-vous en ligne pour permettre aux clients de mieux prévoir leurs déplacements et de limiter le temps d'attente aux points de service;
- mis en place le remplacement automatique du permis de conduire échu à partir de la dernière photo au dossier du client pour éviter à la clientèle de se déplacer;
- diffusé en ligne certains cours théoriques et amélioré les examens afin d'assurer une meilleure compréhension des questions;
- retracé et contacté directement des accidentés de la route qui avaient été hospitalisés et qui n'avaient pas présenté de demande d'indemnité pour les informer de leur droit à des indemnités potentielles.

Pour une cinquième année consécutive, la Société a atteint la cible qu'elle s'est fixée pour l'indice de satisfaction de la clientèle, ce qui est d'autant plus remarquable étant donné le contexte de pandémie. Par ailleurs, ce contexte a eu un effet sur la satisfaction de la clientèle diversifiée. La Société se donne comme priorité d'atteindre la cible fixée pour cette clientèle et de poursuivre ses actions pour bonifier l'expérience client au cours des prochaines années.

## Étalonnage

### Indices de satisfaction de la clientèle<sup>12</sup>

| ANNÉES | SOCIÉTÉ | MEILLEURE ENTREPRISE CANADIENNE<br>(banques et assurance) | QUÉBEC – MOYENNE DES<br>ORGANISATIONS PUBLIQUES |
|--------|---------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| 2020   | 8,5/10  | 8,4/10                                                    | nd                                              |
| 2019   | 8,6/10  | 8,4/10                                                    | 9,0/10                                          |
| 2018   | 8,6/10  | 8,3/10                                                    | 8,9/10                                          |

## OBJECTIF 2.1.2

### Augmenter l'utilisation des services électroniques en permis et en immatriculation

| INDICATEUR                                                                                   | VALEUR<br>DE DÉPART 2015 | RÉSULTAT<br>2020 | CIBLE<br>2020 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|---------------|
| Taux d'utilisation de la prestation électronique de services en permis et en immatriculation | 21 %                     | 33 %             | 29 %          |

**Objectif spécifique de développement durable 4 : Sensibiliser la clientèle qui utilise les services en personne aux effets bénéfiques des services électroniques sur l'environnement**

| INDICATEUR                                                                                                                    | VALEUR<br>DE DÉPART 2016 | RÉSULTAT<br>2020 | CIBLE<br>2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|---------------|
| Pourcentage de la clientèle considérant que l'utilisation des services électroniques a un effet bénéfique sur l'environnement | 79 %                     | 86 %             | 80 %          |

Au cours des cinq dernières années, la Société a favorisé une plus grande utilisation de ses services électroniques en élargissant son offre en ligne, par exemple, par l'ajout de son nouveau service d'obtention de plaques personnalisées. La Société a saisi les opportunités générées par la pandémie pour ajouter de nouveaux services en ligne et en faire la promotion; notamment, elle a rendu disponible le remplacement de plaques endommagées ou défectueuses sur le Web.

Le dépassement de la cible fixée en 2020 témoigne de la priorité qu'accorde la Société à l'expérience client. Une priorité qu'elle maintiendra au cours des prochaines années notamment en offrant à ses clients un plus grand nombre de services numériques.

<sup>12</sup> Mesure par échantillonnage.

## Étalonnage

### Comparaison du taux d'utilisation du paiement en ligne

| ANNÉES | SOCIÉTÉ | ORGANISATION PUBLIQUE |
|--------|---------|-----------------------|
| 2019   | 35 %    | 56 %                  |
| 2018   | 33 %    | 48 %                  |
| 2017   | 32 %    | 43 %                  |

Le paiement en ligne constitue l'un des services offerts par la Société de façon électronique. Ce classement témoigne des gains potentiels qui peuvent être réalisés en poursuivant la sensibilisation de la clientèle à l'utilisation des services en ligne.

## LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La nouvelle déclaration de services aux citoyens diffusée en 2019 permet à la Société de faire un pas de plus dans son engagement envers la clientèle et traduit notre volonté, à titre d'assureur public, d'accompagner notre client et de lui offrir des services de qualité, pour qu'il se sente en confiance avec nous.

Cette année, 11 des 14 promesses de la Société ont été respectées à 80 % et plus. De celles-ci, 10 ont été respectées à 90 % et plus.

### Promesses non respectées

Trois promesses ont un taux de respect se situant en dessous de 80 % :

- **Nous vous fournirons une réponse dans les 15 jours ouvrables en cas de plainte**

Le délai de traitement moyen des plaintes a atteint 19 jours en juin. La situation est revenue à la normale avec un délai moyen de 13 jours en novembre et en décembre.

- **Vous fixer un rendez-vous, pour les examens théorique et pratique, dans les :**
  - > 20 jours ouvrables, pour la conduite d'un véhicule de promenade ou d'une motocyclette
  - > 10 jours ouvrables, pour la conduite d'un véhicule lourd

L'interruption, pendant près de trois mois, des examens théoriques et pratiques explique la hausse des délais d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous. Malgré cette interruption exceptionnelle, jumelée à la mise en œuvre de mesures d'hygiène et de protection allongeant la durée des opérations, la situation était rétablie partout au Québec au 31 décembre 2020, sauf pour les examens pratiques dans la Communauté métropolitaine de Montréal où la Société prévoit un retour à la normale au 31 mars 2021.

Même si trois promesses ont obtenu un taux de respect en dessous de 80 %, il est important de noter que cela n'a pas eu d'incidence sur l'indice de satisfaction de la clientèle qui a atteint la cible de 8,5 sur 10 à la fin 2020.

### Promesses non applicables

Considérant la situation exceptionnelle liée à la pandémie, les taux de respect de deux promesses n'ont pu être appliqués en 2020 :

- **Vous répondre dans un délai de 3 minutes lorsque vous communiquez avec nous par téléphone**

La Société a connu une hausse sans précédent du nombre d'appels reçus, allant jusqu'à 500 000 en une journée alors qu'en 2019 elle avait répondu en moyenne à environ 5 300 appels par jour. Les mesures mises en place afin d'améliorer la situation ont permis d'atteindre, au 31 décembre 2020, des délais d'attente moyens de 16 minutes pour parler à un préposé aux renseignements généraux et de 6 minutes pour la prise de rendez-vous.

- **Vous servir dans un délai de 30 minutes en centre de services**

Pour s'adapter au contexte de pandémie, la Société a bonifié son mode de fonctionnement en offrant la prise de rendez-vous en ligne pour ses services. Cette nouvelle façon de faire lui a permis d'éliminer le temps d'attente en centre de services.

## Taux de respect et nombre de plaintes fondées

| RÉSULTATS                                                                                                                                                       | 2020               |                  | 2019            |                  | 2018            |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
|                                                                                                                                                                 | TAUX DE RESPECT    | PLAINTES FONDÉES | TAUX DE RESPECT | PLAINTES FONDÉES | TAUX DE RESPECT | PLAINTES FONDÉES |
| <b>Promesses générales</b>                                                                                                                                      |                    |                  |                 |                  |                 |                  |
| Vous pouvez compter sur nous pour déployer tous les efforts nécessaires afin de vous offrir un accompagnement personnalisé dans les délais habituels suivants : |                    |                  |                 |                  |                 |                  |
| Vous répondre dans un délai de 3 minutes lorsque vous communiquez avec nous par téléphone                                                                       | s. o.              | 98               | 38 %            | 63 <sup>13</sup> | 60 %            | 11               |
| Vous servir dans un délai de 30 minutes en centre de services                                                                                                   | s. o.              | 24               | 86 %            | 14               | 86 %            | 9                |
| Vous retourner votre appel dans les 2 jours ouvrables suivant votre appel                                                                                       | 94 %               | 23               | 93 %            | 17 <sup>13</sup> | 93 %            | 6                |
| <b>Traitement des plaintes et commentaires</b>                                                                                                                  |                    |                  |                 |                  |                 |                  |
| Nous vous fournirons une réponse dans les 15 jours ouvrables en cas de plainte                                                                                  | 65 %               | —                | 94 %            | —                | 94 %            | 1                |
| <b>Promesses spécifiques en matière de services aux usagers de la route</b>                                                                                     |                    |                  |                 |                  |                 |                  |
| Si vous souhaitez obtenir votre permis de conduire, le renouveler ou le conserver :                                                                             |                    |                  |                 |                  |                 |                  |
| Nous vous fixerons un rendez-vous pour vous faire passer les examens théorique et pratique dans les :                                                           |                    |                  |                 |                  |                 |                  |
| 20 jours ouvrables, pour la conduite d'un véhicule de promenade ou d'une motocyclette                                                                           | 74 %               | 34               | 90 %            | —                | 89 %            | 1                |
| 10 jours ouvrables, pour la conduite d'un véhicule lourd                                                                                                        | 77 %               | —                | 89 %            | —                | 91 %            | 1                |
| Nous vous transmettrons votre permis de conduire dans les 7 jours ouvrables <sup>14</sup>                                                                       | 100 %              | 6                | 100 %           | 3 <sup>13</sup>  | 89 %            | 10               |
| Nous réévaluerons vos habiletés de conduite dans les 20 jours ouvrables suivant la réception des informations sur votre santé                                   | 93 % <sup>15</sup> | —                | 15 %            | 5                | s. o.           | s. o.            |
| Si vous souhaitez personnaliser votre plaque d'immatriculation :                                                                                                |                    |                  |                 |                  |                 |                  |
| Nous vous transmettrons votre plaque personnalisée dans les 25 jours ouvrables                                                                                  | 92 %               | 1                | 99 %            | —                | s. o.           | s. o.            |
| Nous vous transmettrons votre plaque verte personnalisée dans les 40 jours ouvrables                                                                            | 92 %               | —                | 99 %            | —                | s. o.           | s. o.            |

<sup>13</sup> La donnée présentée dans le rapport annuel de gestion 2019 a été corrigée.

<sup>14</sup> En 2019, le délai lié à cette promesse est passée de 10 à 7 jours à la suite de l'actualisation de la déclaration de services aux citoyens. Les données de 2018 ne sont donc pas comparables.

<sup>15</sup> L'augmentation du nombre de clients réévalués dans les 20 jours ouvrables ainsi que la diminution du nombre total de demandes de réévaluation expliquent l'augmentation du taux de respect par rapport à 2019.

## Taux de respect et nombre de plaintes fondées (suite)

| RÉSULTATS                                                                                                                                                                      | 2020            |                  | 2019               |                  | 2018            |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|--------------------|------------------|-----------------|------------------|
|                                                                                                                                                                                | TAUX DE RESPECT | PLAINTES FONDÉES | TAUX DE RESPECT    | PLAINTES FONDÉES | TAUX DE RESPECT | PLAINTES FONDÉES |
| <b>Promesses à l'égard des propriétaires, des exploitants et des conducteurs de véhicules lourds</b>                                                                           |                 |                  |                    |                  |                 |                  |
| Si vous avez fait l'objet d'une vérification de conformité sur la route, nous vous remettrons immédiatement un rapport d'intervention, s'il y a lieu                           | 82 %            | —                | 84 %               | —                | s. o.           | s. o.            |
| Si vous souhaitez obtenir les documents requis pour assurer la conformité de votre dossier de propriétaire, d'exploitant ou de conducteur de véhicules lourds (PECVL) :        |                 |                  |                    |                  |                 |                  |
| Nous vous transmettrons l'état de votre dossier dans les 5 jours ouvrables                                                                                                     | 100 %           | —                | 100 %              | —                | 100 %           | —                |
| Nous apporterons une modification à votre dossier dans les 10 jours ouvrables                                                                                                  | 94 %            | —                | 76 %               | —                | 81 %            | —                |
| <b>Promesses en matière de services offerts aux accidentés de la route</b>                                                                                                     |                 |                  |                    |                  |                 |                  |
| Nous communiquerons avec vous dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre demande d'indemnité ou de révision                                                     | 93 %            | —                | 88 %               | 1                | s. o.           | s. o.            |
| Nous effectuerons le 1 <sup>er</sup> paiement de l'indemnité prévue par votre couverture d'assurance dans les 15 jours ouvrables suivant votre admissibilité à cette indemnité | 92 %            | —                | 92 % <sup>16</sup> | —                | s. o.           | s. o.            |
| Nous vous offrirons un accompagnement afin d'élaborer avec vous votre plan d'action dans les 20 jours ouvrables suivant la prise en charge de votre dossier de réadaptation    | 97 %            | —                | 96 %               | —                | s. o.           | s. o.            |

<sup>16</sup> La donnée présentée dans le rapport annuel de gestion 2019 a été corrigée.

## LES PLAINTES

|                                                                                     | 2020  | 2019  | 2018  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Plaintes traitées <sup>17</sup>                                                     | 2 258 | 1 611 | 2 020 |
| Plaintes fondées <sup>18</sup>                                                      | 893   | 497   | 582   |
| Plaintes fondées en lien avec la déclaration de services aux citoyens <sup>19</sup> | 613   | 274   | 266   |

### Nombre de plaintes fondées par promesse générale

| PROMESSES                                                                | 2020       | 2019       | 2018       |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Vous servir avec courtoisie, en vous accordant toute l'attention requise | 161        | 96         | 90         |
| Vous faciliter l'accès à tous les services                               | 226        | 28         | 41         |
| Traiter vos demandes de manière équitable et confidentielle              | 4          | 1          | 3          |
| Communiquer avec vous dans un langage clair                              | 7          | 6          | 6          |
| Vous fournir des renseignements exacts et complets                       | 129        | 74         | 75         |
| Vous offrir un service approprié à votre situation <sup>20</sup>         | 5          | 1          | s. o.      |
| <b>TOTAL</b>                                                             | <b>532</b> | <b>206</b> | <b>215</b> |

En 2020, la pandémie a amené une crise des services à la clientèle en permis et immatriculation. Dans ce contexte, et face à des clients inquiets, la Société a accordé une importance au suivi de chacune des plaintes reçues et a mis en place les mesures nécessaires, dont l'embauche et la formation de personnel, qui ont permis de rétablir la situation au dernier trimestre de 2020.

Deux plaintes régies par le *Code de déontologie des policiers du Québec* formulées à l'égard de contrôleurs routiers ont été traitées par le Commissaire à la déontologie policière, et elles ont été rejetées.

### Nombre de plaintes relatives à la déontologie - Contrôle routier Québec

| PROMESSES                                                                         | 2020     | 2019     | 2018     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| Plaintes rejetées par le Commissaire à la déontologie policière                   | 2        | 2        | 4        |
| Plaintes réglées en conciliation                                                  | 0        | 1        | 0        |
| Plaintes en cours de traitement auprès du Commissaire à la déontologie policière  | 0        | 0        | 0        |
| Plaintes fermées par le Commissaire à la déontologie policière                    | 0        | 0        | 3        |
| <b>TOTAL DES PLAINTES DIRIGÉES VERS LE COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE</b> | <b>2</b> | <b>3</b> | <b>7</b> |

<sup>17</sup> Les plaintes traitées représentent l'ensemble des plaintes formulées, fondées ou non, par la clientèle exprimant une insatisfaction à l'égard d'un produit ou d'un service rendu par la Société ou son représentant.

<sup>18</sup> La Société considère qu'une plainte est fondée lorsque l'analyse des faits démontre : un manquement aux promesses énoncées dans la déclaration de services aux citoyens ou aux normes d'usage en matière de service à la clientèle; une erreur commise par la Société ou son représentant; une contradiction ou un écart entre les façons de faire et l'application de lois, de règlements, de politiques ou de normes.

<sup>19</sup> Puisqu'un citoyen peut déposer une plainte au sujet de plusieurs promesses, le nombre total des plaintes fondées en lien avec la déclaration de services aux citoyens diffère du nombre de plaintes fondées enregistrées par promesse.

<sup>20</sup> Nouvelle promesse à la suite de l'actualisation de la déclaration de services aux citoyens en 2019.

# Enjeu 3

## NOTRE TRANSFORMATION

Nous croyons fermement qu'en transformant les processus et les façons de faire, il sera possible d'augmenter notre efficacité, pour un service de qualité au meilleur coût. Il est donc incontournable de poursuivre la modernisation qui s'est amorcée dans les dernières années et qui s'accroîtra au-delà de 2020.

Pour y arriver, la Société s'appuie principalement sur les solutions technologiques disponibles sur le marché afin d'innover, de moderniser son organisation du travail et d'optimiser ses canaux de distribution de services relatifs au permis de conduire et à l'immatriculation.

Pour relever ces défis, l'engagement et l'expertise de toute son équipe sont essentiels. Il est donc primordial que la Société assure une gestion du changement digne des meilleures pratiques.

Il est tout aussi fondamental qu'elle veille à ce que les employés qui verront leur emploi changer de façon importante puissent faire évoluer leur expertise en acquérant les nouvelles compétences requises pour réaliser leur travail.

Aucun effort n'est négligé à ce chapitre, car c'est la clé du succès de la transformation d'une organisation.

## ORIENTATION 3.1

### Accroître notre efficacité

#### OBJECTIF 3.1.1

#### Moderniser les processus et les façons de faire

| INDICATEUR                                                                | RÉSULTAT 2020          | VALEUR 2020<br>SANS LA<br>MODERNISATION | CIBLE 2020<br>AVEC LA<br>MODERNISATION |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------|
| Coût de l'administration de l'assurance automobile publique par Québécois | 47,05 \$ <sup>21</sup> | 56,00 \$                                | 54,00 \$                               |

#### Objectif spécifique de développement durable 5 : Améliorer notre performance environnementale

| INDICATEUR                                | VALEUR<br>DE DÉPART 2015 | RÉSULTAT<br>2020 <sup>22</sup>                     | CIBLE                                                               |
|-------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Émissions de gaz à effet de serre évitées | Valeur de référence      | 18 tonnes de CO <sub>2</sub> éq. évitées pour 2020 | 80 tonnes de CO <sub>2</sub> éq. évitées par rapport à l'année 2015 |

Au cours des cinq dernières années, la Société a soutenu l'implantation de communautés de pratiques et l'utilisation dans les équipes de méthodes de travail Lean et agile. De plus, elle a commencé l'implantation d'un progiciel de gestion intégré et a amorcé la récupération des bénéfices financiers.

<sup>21</sup> Résultat comprenant le total des frais d'administration excluant les frais liés à la COVID-19. En incluant les frais liés à la COVID-19, le résultat 2020 est de 50,90 \$.

<sup>22</sup> En raison de la pandémie, la Société a suivi les recommandations gouvernementales à l'égard de la ventilation en milieu de travail. Ces recommandations ont amené une augmentation de la consommation énergétique tout au long de l'année.

Dans le contexte de la pandémie, la Société a revu plusieurs de ses processus et de ses façons de faire. Elle a notamment :

- modernisé l'environnement de travail numérique permettant aux employés de vivre une expérience collaborative optimale. Cela lui a notamment permis de déployer rapidement la prise d'appels en télétravail, permettant aux préposés aux renseignements de répondre aux appels de la clientèle de la maison;
- soutenu les efforts gouvernementaux en formant près de 1 000 employés et en mettant à contribution son centre d'appels pour la ligne d'information COVID-19. Différents corps policiers de la province ont également bénéficié du soutien des contrôleurs routiers afin de faire respecter les règles en vigueur;
- mis en place des mesures pour soutenir nos clients et nos partenaires d'affaires. Par exemple, la Société a :
  - > bonifié la rémunération des mandataires en permis et immatriculation afin qu'ils puissent poursuivre et intégrer de nouvelles activités et assurer la sécurité des employés et de la clientèle,
  - > reporté le paiement des sommes exigibles pour conserver le droit de circuler pour les véhicules commerciaux et les taxis,
  - > remboursé des télétraitements et téléconsultations offerts par les professionnels de la santé.

La Société a été en mesure d'absorber la croissance de son volume d'affaires de 3,5 % de 2016 à 2019, ainsi que le niveau des investissements requis pour améliorer les services à la clientèle, et ce, tout en limitant la croissance du coût de l'administration de l'assurance automobile publique par Québécois.

## Étalonnage

### Comparaison du taux de croissance annuel moyen des frais d'administration<sup>23</sup>

| ANNÉES    | SOCIÉTÉ | MOYENNE GOUVERNEMENTALE |
|-----------|---------|-------------------------|
| 2017-2020 | 4,4 %   | 8,2 %                   |

La gestion rigoureuse de ses frais d'administration permet à la Société de conserver ceux-ci à un niveau inférieur à celui de la moyenne gouvernementale.

### Comparaison des indicateurs en matière d'assurance avec ceux d'autres provinces ou territoires canadiens

| INDICATEURS                                        | SOCIÉTÉ – RÉSULTATS | MOYENNE DES ORGANISATIONS | SOCIÉTÉ – RANGS     |
|----------------------------------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| Coût d'administration par dollar d'indemnité versé |                     |                           |                     |
| 2019                                               | 19 %                | 23 %                      | 2 <sup>e</sup> /5   |
| 2018                                               | 18 %                | 21 %                      | 3 <sup>e</sup> /5   |
| 2017                                               | 19 %                | 23 %                      | 3 <sup>e</sup> /5   |
| Prime d'assurance moyenne <sup>24</sup>            |                     |                           |                     |
| 2019                                               | 875 \$              | 1 217 \$                  | 1 <sup>er</sup> /12 |
| 2018                                               | 784 \$              | 1 164 \$                  | 1 <sup>er</sup> /12 |
| 2017                                               | 753 \$              | 1 132 \$                  | 1 <sup>er</sup> /12 |
| Taux de capitalisation du régime                   |                     |                           |                     |
| 2019                                               | 146 %               | 121 %                     | 1 <sup>er</sup> /5  |
| 2018                                               | 139 %               | 119 %                     | 1 <sup>er</sup> /5  |
| 2017                                               | 138 %               | 120 %                     | 1 <sup>er</sup> /5  |

Depuis 2013, le Québec se maintient au premier rang de l'ensemble des provinces et des territoires canadiens en ayant la prime d'assurance automobile la plus basse. En ce qui concerne le coût d'administration par dollar d'indemnité versé, la Société se classe au 2<sup>e</sup> rang. Par ailleurs, la Société s'est maintenue au 1<sup>er</sup> rang canadien pour le taux de capitalisation.

<sup>23</sup> Résultats comprenant les frais liés à la COVID-19.

<sup>24</sup> La prime d'assurance moyenne comprend la prime d'assurance automobile souscrite auprès de la Société pour les dommages corporels et celle souscrite auprès d'un assureur privé pour les dommages matériels.

## OBJECTIF 3.1.2

### Optimiser nos canaux de distribution de services en permis et en immatriculation

| INDICATEUR                                                 | RÉSULTAT 2020         | VALEUR 2020 SANS OPTIMISATION | CIBLE 2020 AVEC OPTIMISATION |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Coût moyen par transaction en permis et en immatriculation | 5,35 \$ <sup>25</sup> | 6,50 \$                       | 6,25 \$                      |

Les actions menées en lien avec l'objectif 3.1.1 contribuent grandement aux résultats 2020.

Au cours des cinq dernières années, la Société a optimisé ses canaux de prestation de services en permis et en immatriculation en :

- déployant onze points de service en partenariat avec Services Québec;
- concluant des ententes avec des organismes publics et des partenaires privés qui agissent à titre de mandataires, et ce, pour préserver ses services de proximité.

## ORIENTATION 3.2

### Miser sur l'engagement et l'expertise

## OBJECTIF 3.2.1

### Maintenir nos équipes mobilisées

| INDICATEUR                        | VALEUR DE DÉPART 2015 | RÉSULTAT 2020 | CIBLE 2020 |
|-----------------------------------|-----------------------|---------------|------------|
| Taux de mobilisation du personnel | 81 %                  | 88 %          | 81 %       |

**Objectif spécifique de développement durable 6 : Favoriser l'attraction de la main-d'œuvre ainsi que l'intégration et la fidélisation du personnel en tenant compte de la diversité**

| INDICATEURS                                                  | VALEUR DE DÉPART 2015 | RÉSULTATS 2020 | CIBLES GOUVERNEMENTALES 2023 <sup>26</sup> |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|--------------------------------------------|
| Taux d'embauche des membres des groupes cibles               | 14,6 %                | 26,9 %         | 25 %                                       |
| Taux de représentativité des minorités visibles et ethniques | nd                    | 12,8 %         | 16 %                                       |
| Taux de représentativité des personnes handicapées           | 1,5 %                 | 1,2 %          | 2 %                                        |

Au cours des cinq dernières années, la Société a toujours dépassé la cible ambitieuse qu'elle s'est fixée en matière de mobilisation de son personnel, et ce, dans un contexte de transformation et une dernière année marquée par la pandémie.

Dans le contexte de la pandémie où elle a voulu s'assurer de la mobilisation de ses équipes, la Société a fait deux mesures, dont les résultats obtenus ont été de 86 % en mai et de 88 % en décembre. Cela est venu démontrer la mobilisation, l'engagement et la solidarité des équipes dans un contexte sans précédent.

<sup>25</sup> Résultat comprenant le total des frais d'administration de l'accès sécuritaire au réseau routier excluant les dépenses reliées à la COVID-19. En incluant les dépenses reliées à la COVID-19, le résultat 2020 est de 6,55 \$.

<sup>26</sup> Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) 2018-2023.

Dès le début de la crise, la santé et la sécurité des employés et clients ont été une priorité à la Société, bien que toujours importantes. Elle a accordé cette année une attention particulière à la santé psychologique et physique du personnel. Parmi les mesures déployées :

- des communications régulières de la haute direction et des gestionnaires auprès des équipes;
- la mise en place d'une cellule santé et de sentinelles en mode virtuel et de services téléphoniques et courriels pour soutenir les gestionnaires et les employés;
- l'adoption de gestes et de pratiques de bienveillance au sein des équipes tels que la diffusion de capsules-conférences santé et bien-être, l'envoi de cartes virtuelles et la mise en place de consultations avec des ergonomes.

Au cours des cinq dernières années, le taux d'embauche des membres des groupes cibles ainsi que le taux de représentativité des minorités visibles et ethniques ont progressé. La Société s'engage à poursuivre ses actions en ce sens au cours des prochaines années.

## Étalonnage

### Comparaison de l'indicateur en matière de mobilisation

| INDICATEUR                        | SOCIÉTÉ 2019 | SOCIÉTÉ 2020 | MOYENNE DES MEILLEURS EMPLOYEURS <sup>27</sup> |
|-----------------------------------|--------------|--------------|------------------------------------------------|
| Taux de mobilisation du personnel | 83 %         | 88 %         | 78 %                                           |

## OBJECTIF 3.2.2

### Se doter d'une expertise adaptée aux besoins

| INDICATEUR                                                                                       | VALEUR DE DÉPART 2015 | RÉSULTAT 2020 | CIBLE 2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|------------|
| Pourcentage des employés qui considèrent avoir l'expertise nécessaire pour réaliser leur travail | 71 %                  | 78 %          | 75 %       |

### Objectif spécifique de développement durable 7: Assurer le développement d'une expertise adaptée à la diversité de la clientèle

| INDICATEUR                                                                                                    | VALEUR DE DÉPART 2015 | RÉSULTAT 2020 | CIBLE 2020 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|------------|
| Pourcentage des employés qui considèrent avoir l'expertise nécessaire en diversité pour réaliser leur travail | 71 %                  | 75 %          | 75 %       |

La Société accorde une très grande importance à l'expertise de son personnel. Ainsi, comme elle l'a fait au cours des cinq dernières années, la Société s'est assurée d'offrir à ses employés l'ensemble des formations et des outils nécessaires à la réalisation de leur travail.

Le contexte exceptionnel de la pandémie a généré plusieurs changements à implanter en peu de temps. En comptant sur l'appui et le leadership de l'ensemble des gestionnaires, les employés ont réussi à s'adapter en faisant preuve de résilience, et ce, dans un temps record.

Le dépassement de la cible en 2020 témoigne de l'énergie et de l'engagement de chaque membre de la direction et du personnel de la Société.

## Étalonnage

### Comparaison de l'indicateur en matière de perception de l'expertise

| INDICATEUR                                                                                       | SOCIÉTÉ 2019 | SOCIÉTÉ 2020 | SEUIL DES MEILLEURS EMPLOYEURS <sup>27</sup> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|----------------------------------------------|
| Pourcentage des employés qui considèrent avoir l'expertise nécessaire pour réaliser leur travail | 73 %         | 78 %         | > 75 %                                       |

<sup>27</sup> Selon un étalonnage réalisé en 2015 et effectué auprès de 11 organisations québécoises, publiques et privées, par une firme de services-conseils spécialisée dans la mesure de la performance.

# Les résultats financiers de la Société

## LE FONDS D'ASSURANCE

Le Fonds d'assurance automobile du Québec (le Fonds d'assurance) est une fiducie d'utilité sociale constituée par la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*.

Cette loi accorde à la Société les responsabilités de conserver, de faire fructifier et d'accroître le patrimoine du Fonds d'assurance.

Les contributions d'assurance que la Société perçoit sont consacrées au paiement des indemnités présentes et futures des accidentés de la route. Elles servent aussi à la prévention et à la promotion en matière de sécurité routière afin de réduire les risques associés à l'usage de la route.

Le régime est à la fois universel et simple. Tous les Québécois dont les blessures corporelles sont attribuables à un accident de la route sont admissibles sans égard à la responsabilité, que l'accident survienne au Québec ou ailleurs dans le monde. Il suffit d'établir la relation entre les blessures corporelles subies et un accident de la route pour être indemnisé. Les pertes occasionnées par un accident de la route sont alors compensées selon les modalités prévues dans la couverture d'assurance.

Tout est mis en œuvre pour rétablir la situation qui existait avant l'accident, et les services du Fonds d'assurance sont adaptés aux besoins des personnes accidentées afin de permettre un retour à la vie normale le plus rapidement possible. C'est dans cet esprit que le Fonds d'assurance conclut plusieurs ententes avec ses partenaires, notamment le réseau public de la santé.

Enfin, le régime est à la fois économique et équitable. Les contributions d'assurance sont les plus basses au Canada, compte tenu de l'étendue de la couverture d'assurance offerte. Cela constitue un avantage pour ceux et celles qui contribuent à son financement, tout en permettant de fournir aux personnes accidentées une couverture plus adéquate.

## L'ANNÉE 2020 EN QUELQUES CHIFFRES

|                                               |           |
|-----------------------------------------------|-----------|
| Les citoyens québécois couverts par le régime | 100 %     |
| Le financement du régime                      |           |
| Le nombre de titulaires de permis de conduire | 5 546 433 |
| Le nombre de véhicules en circulation         | 6 834 681 |
| Les contributions d'assurance                 | 993 M\$   |
| Les accidentés de la route                    |           |
| Le nombre de réclamations traitées            | 88 644    |
| Le nombre de nouvelles réclamations reçues    | 19 988    |
| Les indemnités versées                        | 1 056 M\$ |
| La situation financière                       |           |
| Le résultat global                            | 699 M\$   |
| L'excédent cumulé affecté                     | 88 M\$    |
| L'excédent cumulé non affecté                 | 4 870 M\$ |
| Le taux de financement                        | 118 %     |
| Le taux de capitalisation                     | 158 %     |
| Le taux de capitalisation après remise        | 156 %     |

## LE CADRE DE GESTION

Afin d'assurer une gestion rigoureuse et transparente du Fonds d'assurance, la Société s'est dotée d'une politique-cadre. Celle-ci encadre à la fois une politique de capitalisation, une politique de financement des coûts et une politique de placement portant sur la gestion des sommes administrées par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Bien que les trois politiques aient leurs propres objectifs, elles doivent être considérées dans leur ensemble, étant donné leur interdépendance.

## LA SITUATION FINANCIÈRE

### Les obligations légales

La *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* fixe deux obligations. La première se rapporte au financement des indemnités payables pour les accidents survenus au cours d'une année donnée par les produits afférents de cette même année. Cette obligation vise à éviter que les cotisants d'une année aient à payer pour des accidents survenus au cours d'une autre année. La seconde obligation se rapporte à la capitalisation des indemnités à verser, au cours des années à venir, à l'ensemble des personnes accidentées de la route déjà connues. Cette seconde obligation vise à garantir que l'actif du Fonds d'assurance est suffisant pour permettre de remplir toutes les obligations de la Société envers ces personnes.

### Une révision des contributions d'assurance tous les trois ans

Le processus de révision des contributions d'assurance est effectué au moins une fois tous les trois ans. Au besoin, la Société ajuste les contributions d'assurance selon l'évolution des facteurs à incidence financière, tels que le bilan routier et les fluctuations économiques.

En 2020, la Société a amorcé le processus de révision qui établira les contributions d'assurance pour 2022-2024.

### Les contributions d'assurance

Les contributions d'assurance visent le plein financement de chaque nouvelle année d'accident, en considérant le niveau de risque des différentes catégories d'assurés et les coûts les plus récents.

### Le financement

L'excédent de financement a été de 159,8 millions de dollars en 2020 (déficit de 42,2 millions en 2019). La COVID-19 a entraîné une réduction du nombre de personnes indemnisées en 2020. Cet effet temporaire se reflète sur le taux de financement qui s'élève à 118 %.

| LE FINANCEMENT DE L'ANNÉE COURANTE (en millions de dollars)         | 2020    | 2019      |
|---------------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| Produits                                                            | 1 039,9 | 1 047,8   |
| Charges                                                             | (873,7) | (1 058,3) |
| Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'année courante | 166,2   | (10,5)    |
| Écart avec l'hypothèse du taux de rendement réel                    | (6,4)   | (31,7)    |
| Excédent (Déficit) de financement de l'année courante               | 159,8   | (42,2)    |
| Taux de financement                                                 | 118 %   | 96 %      |

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égale pas le total.

# LES PRODUITS ET LES CHARGES SE RAPPORTANT À L'ANNÉE D'ACCIDENT 2020

## Les produits

Les produits servant à financer l'indemnisation des accidentés de la route dont l'accident est survenu en 2020 ont totalisé 1 039,9 millions de dollars. La majeure partie de ces sommes provient des contributions d'assurance perçues au moment de la délivrance ou du renouvellement d'un permis de conduire et de l'immatriculation d'un véhicule.

| LES PRODUITS DE L'ANNÉE D'ACCIDENT 2020 (en millions de dollars) | 2020           | 2019           |
|------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Contributions d'assurance                                        | 993,3          | 972,4          |
| Revenus de placements                                            | 46,2           | 74,0           |
| Autres                                                           | 0,4            | 1,5            |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS</b>                                | <b>1 039,9</b> | <b>1 047,9</b> |

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égale pas le total.

Les contributions d'assurance de financement s'élèvent à 993,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à 2019. Cette augmentation découle principalement de l'indexation des contributions d'assurance.

Les revenus de placements attribués à l'année d'accident 2020 ont totalisé 46,2 millions de dollars, ce qui constitue une diminution de 27,8 millions de dollars par rapport à 2019.

## Les charges

Les charges relatives à l'année d'accident 2020 ont totalisé 873,7 millions de dollars. La majeure partie provient des charges d'indemnisation des accidentés de la route dont l'accident est survenu en 2020.

| LES CHARGES DE L'ANNÉE D'ACCIDENT 2020 (en millions de dollars) | 2020         | 2019           |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|----------------|
| Charges d'indemnisation                                         | 751,1        | 939,2          |
| Frais d'administration                                          | 122,6        | 119,1          |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES</b>                                | <b>873,7</b> | <b>1 058,3</b> |

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égale pas le total.

Les charges d'indemnisation de l'année d'accident 2020 s'élèvent à 751,1 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 188,1 millions de dollars par rapport à 2019. Cette diminution résulte de la réduction du nombre de personnes indemnisées liée à la baisse du nombre d'accidentés.

Les frais d'administration attribués à l'année d'accident 2020 ont totalisé 122,6 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 3,5 millions de dollars par rapport à 2019.

## LA CAPITALISATION

En 2020, le taux de capitalisation se situe à 158 %. Une remise aux cotisants sera effectuée en 2021 pour un taux de capitalisation après remise de 156 %. Le Fonds d'assurance dispose donc des sommes nécessaires pour respecter ses obligations envers les accidentés de la route et faire face aux incertitudes relatives aux marchés financiers.

### L'excédent cumulé

L'excédent cumulé non affecté du Fonds d'assurance est passé de 4 088,1 millions de dollars en 2019 à 4 870,0 millions de dollars en 2020.

| ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'ASSURANCE<br>(en millions de dollars) |          |          |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
|                                                                                  | 2020     | 2019     |
| Actif                                                                            | 13 538,8 | 13 063,4 |
| Passif                                                                           | 8 581,2  | 8 804,3  |
| Excédent cumulé                                                                  | 4 957,7  | 4 259,1  |
| Excédent cumulé affecté                                                          | 87,7     | 171,0    |
| Excédent cumulé non affecté                                                      | 4 870,0  | 4 088,1  |
| Taux de capitalisation                                                           | 156 %    | 146 %    |

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égale pas le total.

En 2020, l'actif a augmenté de 475,4 millions de dollars, essentiellement grâce à l'accroissement de la valeur marchande des placements confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le rendement réalisé sur les actifs confiés à la Caisse a été de 6,2 % en 2020 (9,8 % en 2019).

Le passif a quant à lui diminué de 223,1 millions de dollars, notamment en raison de la réduction du nombre de personnes indemnisées liée à la baisse du nombre d'accidentés.

L'excédent cumulé affecté représente les remises annuelles de 90 millions de dollars sur la tarification des contributions d'assurance pour l'année 2021.

En mars 2021, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution pour une remise de 1,158 milliard de dollars, soit une portion de l'excédent de capitalisation, qui prendra la forme d'un congé de paiement de contributions d'assurance aux titulaires de permis de conduire, et ce, pour les années 2022 et 2023.

# États financiers

du Fonds d'assurance automobile du Québec  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

## Table des matières

|                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Rapport du fiduciaire                                                                     | 44 |
| Rapport des auditeurs indépendants                                                        | 45 |
| Certificat actuariel relatif aux engagements<br>du Fonds d'assurance automobile du Québec | 47 |
| État du résultat net et du résultat global                                                | 48 |
| État des variations de l'excédent cumulé                                                  | 48 |
| État de la situation financière                                                           | 49 |
| État des flux de trésorerie                                                               | 50 |
| Notes complémentaires                                                                     | 51 |



# Rapport du fiduciaire

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance). La direction de la Société est donc responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds d'assurance, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction de la Société maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes de la Société procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

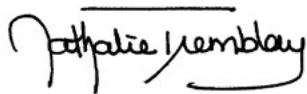
La Société veille à respecter la loi constitutive du Fonds d'assurance de même que les autres lois et règlements qui s'appliquent aux activités de celui-ci. Elle a mis en place des moyens et des procédures de contrôle pour assurer la conformité aux lois et aux règlements.

Le conseil d'administration de la Société est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité actif-passif et vérification de la Société. Ce comité rencontre la direction de la Société ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Chaque année, les actuaires de la Société évaluent, conformément à la pratique actuarielle reconnue, les obligations envers les personnes accidentées figurant dans les états financiers du Fonds d'assurance. Ils font part des conclusions de leurs travaux au comité actif-passif et vérification.

Le Vérificateur général du Québec et BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP procèdent à l'audit des états financiers du Fonds d'assurance conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer le comité actif-passif et vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.

La présidente et chef de la direction  
de la Société,



Nathalie Tremblay, FCPA, FCA

La vice-présidente aux finances et au contrôle  
organisationnel de la Société par intérim,



Francine Lépinay, CPA, CA

La directrice générale des finances par intérim,



Elaine Olivier, CPA, CA

Québec, le 9 avril 2021

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec («l'entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et l'état du résultat net et du résultat global, l'état des variations de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autre point

Les états financiers de l'entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 23 mars 2020.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

#### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

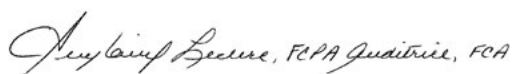
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

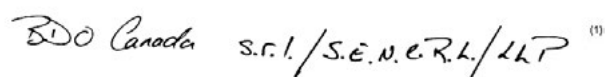
Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP,



<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique  
n° A122867

Québec, le 9 avril 2021

# Certificat actuariel relatif aux engagements

## du Fonds d'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2020

J'ai évalué le passif actuariel du Fonds d'assurance automobile du Québec dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et la variation du passif actuariel dans l'état du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos à cette date.

Le passif actuariel au 31 décembre 2020 de 8 140 273 000 \$ représente un montant qui, en considérant les revenus de placements futurs, est suffisant pour couvrir le paiement des indemnités présentes ou futures, les frais d'administration nécessaires au paiement de ces indemnités de même que la participation au financement du Tribunal administratif du Québec.

La variation du passif actuariel représente une diminution de 204 513 000 \$ par rapport au passif actuariel calculé au 31 décembre 2019.

Le rapport sur l'évaluation du passif actuariel fournit des renseignements plus détaillés sur les éléments présentés dans ce certificat.

À mon avis, l'évaluation du passif actuariel est établie en utilisant des données suffisantes et fiables ainsi que des hypothèses et des méthodes appropriées aux fins de l'évaluation. Le passif actuariel en date du 31 décembre 2020 constitue une provision appropriée à l'égard des engagements prévus à l'article 17.4 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, chapitre S-11.011) et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers. J'ai produit ce certificat et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.



Marie-Hélène Malenfant, FSA, FICA  
Actuaire

Société de l'assurance automobile du Québec

Québec, le 9 avril 2021

## ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

| (en milliers de dollars canadiens)                               | Notes     | 2020             | 2019             |
|------------------------------------------------------------------|-----------|------------------|------------------|
| <b>PRODUITS</b>                                                  |           |                  |                  |
| Contributions d'assurance                                        | 5         | 993 311          | 972 352          |
| Revenus de placements                                            | 6         | 786 137          | 1 169 294        |
| Autres                                                           |           | 368              | 1 511            |
|                                                                  |           | <b>1 779 816</b> | <b>2 143 157</b> |
| <b>CHARGES</b>                                                   |           |                  |                  |
| Indemnités                                                       | 7         | 1 055 544        | 1 084 172        |
| Variation du passif actuariel                                    | 15        | (204 513)        | 248 072          |
| Frais d'administration                                           | 8         | 215 259          | 208 595          |
| Participation au financement du Tribunal administratif du Québec | 9         | 14 937           | 13 060           |
|                                                                  |           | <b>1 081 227</b> | <b>1 553 899</b> |
| <b>RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>             | <b>16</b> | <b>698 589</b>   | <b>589 258</b>   |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DES VARIATIONS DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

| (en milliers de dollars canadiens)                        | Notes     | 2020             | 2019             |
|-----------------------------------------------------------|-----------|------------------|------------------|
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>             |           | <b>4 259 092</b> | <b>3 669 834</b> |
| Résultat net et résultat global de l'exercice             |           | 698 589          | 589 258          |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>             | <b>16</b> | <b>4 957 681</b> | <b>4 259 092</b> |
| L'excédent cumulé à la fin de l'exercice est composé de : |           |                  |                  |
| Excédent cumulé affecté                                   | 16        | 87 700           | 170 973          |
| Excédent cumulé non affecté                               | 16        | 4 869 981        | 4 088 119        |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

## AU 31 DÉCEMBRE 2020

| (en milliers de dollars canadiens) | Notes | 2020              | 2019       |
|------------------------------------|-------|-------------------|------------|
| <b>ACTIF</b>                       |       |                   |            |
| Revenus de placements à recevoir   | 10    | 113 627           | 111 279    |
| Créances                           |       | 8 564             | 6 885      |
| Dépôts à participation             | 10    | 13 333 002        | 12 856 040 |
| À recevoir de la Société           | 11    | 9 611             | 10 998     |
| Immobilisations corporelles        | 12    | 58 950            | 58 568     |
| Immobilisations incorporelles      | 13    | 15 083            | 19 586     |
|                                    |       | <b>13 538 837</b> | 13 063 356 |
| <b>PASSIF</b>                      |       |                   |            |
| Découvert bancaire                 | 14    | 41 144            | 68 580     |
| Charges à payer et frais courus    |       |                   |            |
| Gouvernement du Québec             |       | 10 021            | 9 695      |
| Autres                             |       | 497               | 41         |
| Passif actuariel                   | 15    | 8 140 273         | 8 344 786  |
| Contributions reportées            |       | 389 221           | 381 162    |
|                                    |       | <b>8 581 156</b>  | 8 804 264  |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>             |       |                   |            |
| Excédent cumulé affecté            | 16    | 87 700            | 170 973    |
| Excédent cumulé non affecté        | 16    | 4 869 981         | 4 088 119  |
|                                    |       | <b>4 957 681</b>  | 4 259 092  |
|                                    |       | <b>13 538 837</b> | 13 063 356 |

### ENGAGEMENTS (note 17)

### PASSIFS ÉVENTUELS (note 18)

### ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE (note 22)

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le président du conseil d'administration,



Konrad Sioui

La présidente du comité actif-passif et vérification,



Louise Turgeon, ASC, CPA, CA

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

## DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

| (en milliers de dollars canadiens)                                                             | 2020             | 2019             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>                                                                |                  |                  |
| Contributions d'assurance perçues                                                              | 1 004 162        | 983 645          |
| Revenus de placements perçus                                                                   | 539 261          | 563 379          |
| Intérêts perçus (versés) sur dépôts à vue                                                      | (31)             | 272              |
| Intérêts versés sur dépôts à découvert                                                         | (194)            | (277)            |
| Autres revenus perçus                                                                          | 12               | 331              |
| Indemnités versées                                                                             | (1 059 110)      | (1 085 107)      |
| Frais d'administration payés à la Société                                                      | (206 325)        | (213 968)        |
| Taxes de vente versées                                                                         | (802)            | (752)            |
| Contributions versées pour la participation au financement du Tribunal administratif du Québec | (14 937)         | (13 060)         |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>                                    | <b>262 036</b>   | <b>234 463</b>   |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                                                              |                  |                  |
| Produits d'aliénation d'unités de dépôts à participation                                       | 132 853          | 82 319           |
| Acquisition d'unités de dépôts à participation                                                 | (365 079)        | (371 641)        |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                                      | (2 374)          | (769)            |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles                                                    | —                | (1 281)          |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>                                  | <b>(234 600)</b> | <b>(291 372)</b> |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>             | <b>27 436</b>    | <b>(56 909)</b>  |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                          | <b>(68 580)</b>  | <b>(11 671)</b>  |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                          | <b>(41 144)</b>  | <b>(68 580)</b>  |
| La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :                       |                  |                  |
| Découvert bancaire                                                                             | (41 144)         | (68 580)         |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

## 1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES

### Constitution

Le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) est une fiducie d'utilité sociale au sens du *Code civil du Québec* qui a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2004 par la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, c. S-11.011). Son siège social est situé au 333, boulevard Jean-Lesage, Québec (Québec), Canada.

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est fiduciaire du Fonds d'assurance. Celui-ci a été constitué par le transfert d'actifs et de dettes en possession de la Société, conformément à la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*. Cette loi prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contributions d'assurance ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

### Fonctions

Le Fonds d'assurance est affecté :

- à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels prévus dans la *Loi sur l'assurance automobile* (RLRQ, c. A-25);
- de façon connexe, à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache, afin de réduire les risques associés à l'usage de la route.

### Dispositions financières

La *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* fixe deux obligations en ce qui concerne la situation financière du Fonds d'assurance :

- les contributions d'assurance doivent, depuis l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, couvrir le paiement de toutes les indemnités découlant d'accidents survenus au cours de la période pour laquelle ces contributions d'assurance sont fixées ainsi que de tous les autres frais à la charge du Fonds d'assurance pour cette période;
- les contributions d'assurance doivent être fixées de façon à ce que l'actif du Fonds d'assurance, déduction faite de ses dettes et provisions, soit suffisant pour couvrir le montant, évalué actuariellement, nécessaire au paiement de toutes les indemnités présentes et futures découlant d'accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. La direction de la Société doit procéder à cette évaluation à la fin de chaque exercice financier. Dans l'éventualité d'une insuffisance de l'actif, les contributions d'assurance doivent être fixées de manière à combler cette insuffisance sur une période maximale de 15 ans.

La politique de capitalisation du Fonds d'assurance tient compte de ces obligations légales relativement à son financement et à sa capitalisation.

## 2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Fonds d'assurance est effectuée conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers du Fonds d'assurance ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 9 avril 2021.

### Base d'évaluation et monnaie de présentation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des dépôts à participation et du passif actuariel, qui sont respectivement comptabilisés à la juste valeur et à la valeur actualisée des paiements futurs.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds d'assurance.

L'état de la situation financière est présenté par ordre de liquidité.

Plusieurs notes complémentaires présentent séparément les données financières en fonction de l'année courante et des années antérieures. L'expression «année courante» indique les données financières relatives aux accidents survenus au cours de l'exercice, alors que l'expression «années antérieures» indique celles relatives aux accidents survenus au cours des exercices antérieurs.

### Utilisation d'estimations et jugements

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses ainsi qu'à l'exercice du jugement. Ceux-ci ont une incidence sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des actifs, des passifs, des produits et des charges au cours des périodes visées par les états financiers ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les suivants :

- le partage des indemnités et des frais d'administration entre l'année courante et les années antérieures (notes 7 et 8);
- le passif actuariel (note 15).

### Incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'évaluation de la juste valeur des dépôts à participation

La pandémie déclarée le 11 mars 2020 par l'Organisation mondiale de la santé a perturbé l'activité économique mondiale et a généré des niveaux élevés d'incertitude et de volatilité sur les marchés boursiers et financiers durant l'année 2020, ce qui a mené à un ralentissement économique. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires substantielles afin de tenter de stabiliser les conditions économiques.

Cette situation suscite davantage d'incertitude à l'égard des hypothèses que la CDPQ a utilisées pour effectuer des estimations sur la juste valeur des dépôts à participation à la date de préparation des états financiers, notamment pour les placements qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs.

Les incertitudes quant à la durée, la gravité et l'ampleur de la pandémie, l'efficacité des mesures gouvernementales et l'ensemble des conséquences économiques qui en découleront, pourraient entraîner des répercussions futures importantes sur la juste valeur des dépôts à participation. L'évolution de la situation dans les différents secteurs de l'économie demeure incertaine et ne peut être prédite à l'heure actuelle.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### a) Contributions d'assurance et contributions reportées

Les contributions d'assurance sont établies en vertu du *Règlement sur les contributions d'assurance de la Loi sur l'assurance automobile*.

Conformément à la politique de capitalisation du Fonds d'assurance, les contributions d'assurance de financement sont établies de manière à viser le plein financement de l'année d'accident à laquelle elles se rattachent. Les contributions d'assurance de capitalisation visent l'atteinte de la pleine capitalisation en tenant compte de l'amortissement des gains et des pertes annuels.

#### Contributions d'assurance de financement et contributions reportées

Les contributions d'assurance de financement relatives à l'immatriculation et au permis de conduire, déduction faite des remboursements, sont inscrites au résultat net de l'exercice essentiellement en fonction de la période écoulée depuis le premier jour du mois de la délivrance ou du renouvellement de l'immatriculation et du permis de conduire jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance. Les contributions reportées représentent les contributions perçues dont la période n'est pas complètement écoulée avant le dernier jour du mois précédant l'échéance de l'immatriculation et du permis de conduire.

#### Contributions d'assurance de capitalisation

Les contributions d'assurance de capitalisation relatives à l'immatriculation et au permis de conduire sont inscrites au résultat net de l'exercice pendant lequel elles sont reçues.

#### b) Revenus de placements

Ces revenus sont composés des revenus des dépôts à participation, soit les revenus nets de placements, les gains nets réalisés et les gains nets non réalisés, ainsi que des autres revenus (charges) d'intérêts. Ils sont inscrits au résultat net de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

#### c) Indemnités

Les sommes versées aux personnes accidentées, à leurs mandataires et à leurs fournisseurs ainsi que les sommes versées aux centres hospitaliers spécialisés en traumatologie et aux centres de réadaptation sont inscrites à titre d'indemnités au résultat net de l'exercice pendant lequel elles sont déboursées.

Le coût des services de santé inscrit au résultat net de l'exercice représente la contribution du Fonds d'assurance au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec en lieu de la facturation du coût des services de santé occasionnés par les accidents de la route prévue par la *Loi sur l'assurance automobile* (RLRQ, c. A-25) et déterminée selon des modalités fixées par entente.

#### d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

#### e) Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)

Le Fonds d'assurance présente, à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire), les soldes bancaires ainsi que les dépôts à vue dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Instruments financiers

##### Comptabilisation et évaluation initiale

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé à la date à laquelle le Fonds d'assurance devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À l'exception des créances qui ne comportent pas une composante financement importante, un actif financier ou un passif financier est mesuré initialement à la juste valeur. Si l'actif financier ou le passif financier n'est pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier.

##### Classement et évaluation ultérieure

Les actifs financiers sont classés initialement comme évalués ultérieurement soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

##### Actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de la comptabilisation initiale, à moins que le Fonds d'assurance ne change de modèle économique pour la gestion des actifs financiers.

##### Actifs financiers évalués au coût amorti

Le Fonds d'assurance classe le dépôt à vue, les revenus de placements à recevoir, les créances ainsi que le montant à recevoir de la Société comme actifs financiers évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût en raison de leur échéance rapprochée.

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers dans l'intention d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates spécifiées.

Les revenus nets de placements et les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les gains ou pertes réalisés sont également comptabilisés au résultat net.

##### Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Tous les actifs financiers non classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, y compris tous les actifs dérivés, sont mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les profits ou pertes, notamment les produits d'intérêts ou les revenus de dividendes, sont comptabilisés dans le résultat.

Les dépôts à participation sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) sont évalués à la juste valeur établie par la CDPQ. Ces dépôts à participation sont notamment investis dans les portefeuilles spécialisés de la CDPQ, pour lesquels celle-ci établit la juste valeur dans chaque portefeuille spécialisé à la fin de l'exercice en fonction de la juste valeur de l'actif net qu'elle détient à cette date. L'actif net des portefeuilles spécialisés est établi à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, comme l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, ou en fonction des cours des principales bourses et de ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDPQ selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Le prix d'une unité de participation dans un portefeuille spécialisé est établi en divisant l'avoir net dudit portefeuille par le nombre d'unités émises. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les revenus de placements de l'exercice.

## Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont classés comme passifs évalués au coût amorti.

### Passifs financiers évalués au coût amorti

Le découvert bancaire ainsi que les charges à payer et frais courus sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût en raison de leur échéance rapprochée.

## Décomptabilisation

Le Fonds d'assurance décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsqu'il transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou dans le cadre d'une transaction où le Fonds d'assurance ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais où il ne conserve pas le contrôle de l'actif financier. Tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert par le Fonds d'assurance sont comptabilisés en tant qu'actif ou passif distinct.

Le Fonds d'assurance décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée dans le contrat est exécutée, annulée ou expirée. Le Fonds d'assurance décomptabilise également un passif financier lorsqu'il y a modification substantielle des conditions du passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant. Dans cette situation, un nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisé à sa juste valeur, et la différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie d'un passif financier éteint et le nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisée en résultat net.

## Dépréciation des actifs financiers

Le Fonds d'assurance comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Le Fonds d'assurance utilise une matrice pour déterminer les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances.

Le Fonds d'assurance utilise les tendances historiques de la probabilité de défaut, le moment des recouvrements et le montant de la perte subie, qu'il ajuste selon le jugement de la direction quant à savoir si la conjoncture économique et les conditions de crédit actuelles sont telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être plus élevées ou moins élevées que portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans les résultats nets et portées en diminution des clients et autres débiteurs dans un compte de perte de valeur.

## Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1: le calcul de la juste valeur de l'instrument financier repose sur les prix observables (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2: le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont observables soit directement ou indirectement;
- Niveau 3: le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont non observables. Ce niveau inclut les instruments financiers dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments financiers similaires, ajusté de manière importante pour refléter les caractéristiques propres à l'instrument financier évalué et les données de marché disponibles.

Le classement des instruments financiers selon les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de leur évaluation initiale et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au début de chaque exercice.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût tient compte de tous les frais directement attribuables à l'acquisition.

Le terrain n'est pas amorti. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur des composantes qui ont des durées d'utilité homogènes en recourant à la méthode linéaire, de façon à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte, s'il y a lieu, de valeurs résiduelles. L'amortissement des immobilisations corporelles débute lorsqu'elles sont prêtes pour leur utilisation prévue.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composantes sont les suivantes :

|                                        |        |
|----------------------------------------|--------|
| Siege social                           |        |
| Fondations, structure et stationnement | 75 ans |
| Enveloppe extérieure                   | 45 ans |
| Mécanique                              | 30 ans |
| Aménagements intérieurs et extérieurs  | 25 ans |
| Matériel informatique                  | 7 ans  |
| Équipements                            | 7 ans  |

Les durées d'utilité, les composantes, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus à la fin de chaque exercice en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. La charge d'amortissement est imputée au résultat net sous la rubrique des frais d'administration.

#### h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent celles qui sont acquises et développées à l'interne et elles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif selon la méthode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

|                                        |                |
|----------------------------------------|----------------|
| Développements informatiques – Interne | Maximum 10 ans |
| Logiciels d'application                | Maximum 5 ans  |

Le Fonds d'assurance engage des coûts pour la conception de nouvelles technologies utilisées dans le cadre de ses activités. Ceux engagés pendant la phase de recherche sont passés en charges. Ceux engagés pendant la phase de développement sont inscrits à l'actif si certains critères, dont la faisabilité technique ainsi que l'intention et la capacité de développer et d'utiliser la technologie, sont réunis et, dans le cas contraire, ils sont passés en charges.

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus à la fin de chaque exercice en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. La charge d'amortissement est imputée au résultat net sous la rubrique des frais d'administration.

### **i) Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles amortissables**

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles amortissables sont examinées annuellement par la direction de la Société pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation de ces actifs. S'il existe un tel indice, la direction de la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. Si l'on considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, celle-ci est imputée aux résultats sous la rubrique des frais d'administration dans l'exercice au cours duquel elle est déterminée. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est considérée comme la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. L'estimation des flux de trésorerie futurs fait appel à l'exercice du jugement professionnel et peut varier dans le temps.

Lorsque les événements ou les circonstances le justifient, la direction de la Société évalue si les pertes de valeur comptabilisées pourraient faire l'objet de reprises.

### **j) Passif actuariel**

Le passif actuariel représente le passif des contrats d'assurance, c'est-à-dire le montant nécessaire au paiement de toutes les obligations présentes, soit celles dont les montants sont engagés mais non versés, et de toutes les obligations futures, pour les accidents survenus le ou avant le 31 décembre de l'exercice. Son évaluation est produite en accord avec les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, section générale et section applicable aux régimes publics d'assurance pour préjudices corporels, et elle satisfait aux exigences de test de suffisance du passif prescrites par les normes IFRS. Ces principes et méthodes d'évaluation sont décrits à la note 15. L'évaluation du passif actuariel prend en considération les éléments suivants :

- les indemnités;
- les frais d'administration nécessaires au paiement de ces indemnités;
- la participation au financement du Tribunal administratif du Québec.

La variation du passif actuariel est portée au résultat net de l'exercice dans le poste « Variation du passif actuariel ».

## **4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES**

### **Normes comptables publiées**

#### **IFRS 17 Contrats d'assurance**

En mai 2017, l'IASB a publié la norme définitive IFRS 17 *Contrats d'assurance* qui remplacera la norme IFRS 4. Cette norme établit les principes de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des contrats d'assurance. Elle devait s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Toutefois, en juin 2020, l'IASB a modifié la norme IFRS 17, notamment pour reporter aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sa date d'entrée en vigueur. Son adoption anticipée est permise sous certaines conditions.

La norme IFRS 17 a pour objectif de faire en sorte que l'entité fournit de l'information pertinente et représentative des contrats afin de permettre à l'utilisateur des états financiers de juger de l'effet des contrats d'assurance sur les états de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie.

La direction de la Société évalue actuellement l'incidence de la norme IFRS 17 sur les états financiers du Fonds d'assurance. Elle n'a pas adopté cette norme par anticipation et ne prévoit pas le faire.

## 5. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE

|                    | 2020    | 2019    |
|--------------------|---------|---------|
| Immatriculation    | 561 498 | 550 407 |
| Permis de conduire | 431 813 | 421 945 |
|                    | 993 311 | 972 352 |

En juin 2018, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution pour une remise de 270 000 000 \$ (249 160 000 \$ après actualisation) sur la tarification des contributions d'assurance pour la période allant de 2019 à 2021.

En 2020, la matérialisation d'une portion de cette remise a eu l'effet suivant sur les contributions d'assurance :

- Réduction de 1 576 000 \$ (31 décembre 2019 : 1 687 000 \$) du montant brut des contributions d'assurance prélevées sur le coût de l'immatriculation, qui était, avant remise, de 563 074 000 \$ (31 décembre 2019 : 552 094 000 \$).
- Réduction de 87 597 000 \$ (31 décembre 2019 : 85 918 000 \$) du montant brut des contributions d'assurance prélevées sur le coût du permis de conduire, qui était, avant remise, de 519 410 000 \$ (31 décembre 2019 : 507 863 000 \$).

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### 6. REVENUS DE PLACEMENTS

Les revenus des dépôts à participation au fonds particulier 307 du Fonds d'assurance à la CDPQ ainsi que les autres charges d'intérêts se détaillent comme suit :

|                                                  | 2020           | 2019             |
|--------------------------------------------------|----------------|------------------|
| <b>DÉPÔTS À PARTICIPATION</b>                    |                |                  |
| Revenus nets de placements                       |                |                  |
| Revenu fixe                                      | 122 587        | 117 549          |
| Actifs réels                                     | 52 020         | 41 437           |
| Actions                                          | 127 501        | 177 367          |
| Autres placements                                | (8 014)        | 1 379            |
|                                                  | <b>294 094</b> | <b>337 732</b>   |
| Gains nets réalisés <sup>(1)</sup>               |                |                  |
| Revenu fixe                                      | 97 746         | 38 336           |
| Actifs réels                                     | 23 908         | 6 185            |
| Actions                                          | 169 914        | 223 021          |
| Autres placements                                | (20 703)       | (5 243)          |
|                                                  | <b>270 865</b> | <b>262 299</b>   |
| Gains nets non réalisés                          |                |                  |
| Revenu fixe                                      | 146 809        | 183 283          |
| Actifs réels                                     | (298 447)      | (27 994)         |
| Actions                                          | 375 432        | 407 514          |
| Autres placements                                | (2 462)        | 6 621            |
|                                                  | <b>221 332</b> | <b>569 424</b>   |
| Revenus de placements des dépôts à participation | <b>786 291</b> | <b>1 169 455</b> |
| <b>CHARGES D'INTÉRÊTS</b>                        |                |                  |
| Dépôts à découvert                               | (171)          | (70)             |
| À recevoir de (dû à) la Société                  | 17             | (91)             |
|                                                  | <b>(154)</b>   | <b>(161)</b>     |
|                                                  | <b>786 137</b> | <b>1 169 294</b> |

(1) Inclut un gain sur aliénation d'unités de dépôts à participation de 23 404 000 \$ (31 décembre 2019 : 15 522 000 \$).

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### 7. INDEMNITÉS

|                                                                                                  | 2020              |                       |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------|
|                                                                                                  | Année<br>courante | Années<br>antérieures | Total     |
| <b>SOMMES VERSÉES AUX PERSONNES ACCIDENTÉES,<br/>À LEURS MANDATAIRES ET À LEURS FOURNISSEURS</b> |                   |                       |           |
| Remplacement du revenu                                                                           | 49 455            | 492 126               | 541 581   |
| Décès                                                                                            | 14 971            | 55 681                | 70 652    |
| Préjudices non pécuniaires                                                                       | 5 143             | 100 022               | 105 165   |
| Aide personnelle                                                                                 | 2 047             | 57 243                | 59 290    |
| Frais médicaux et paramédicaux                                                                   | 9 664             | 54 494                | 64 158    |
| Frais de déplacement et de séjour                                                                | 14 496            | 12 278                | 26 774    |
| Information médicale                                                                             | 1 198             | 5 032                 | 6 230     |
| Adaptation de véhicules et de domiciles                                                          | 159               | 9 907                 | 10 066    |
| Réintégration sociale, scolaire et professionnelle                                               | 1 553             | 17 514                | 19 067    |
| Autres                                                                                           | 3 219             | 4 787                 | 8 006     |
| Recours subrogatoires                                                                            | (28)              | (2 614)               | (2 642)   |
|                                                                                                  | 101 877           | 806 470               | 908 347   |
| <b>RÉSEAU DE LA SANTÉ</b>                                                                        |                   |                       |           |
| Coût des services de santé                                                                       | 68 802            | 41 809                | 110 611   |
| Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie                                                | 2 908             | 1 974                 | 4 882     |
| Centres de réadaptation                                                                          | 8 852             | 22 852                | 31 704    |
|                                                                                                  | 80 562            | 66 635                | 147 197   |
|                                                                                                  | 182 439           | 873 105               | 1 055 544 |

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

|                                                                                                  | 2019              |                       |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------|
|                                                                                                  | Année<br>courante | Années<br>antérieures | TOTAL     |
| <b>SOMMES VERSÉES AUX PERSONNES ACCIDENTÉES,<br/>À LEURS MANDATAIRES ET À LEURS FOURNISSEURS</b> |                   |                       |           |
| Remplacement du revenu                                                                           | 64 350            | 458 142               | 522 492   |
| Décès                                                                                            | 14 672            | 54 688                | 69 360    |
| Préjudices non pécuniaires                                                                       | 6 737             | 114 399               | 121 136   |
| Aide personnelle                                                                                 | 2 550             | 58 208                | 60 758    |
| Frais médicaux et paramédicaux                                                                   | 15 507            | 58 773                | 74 280    |
| Frais de déplacement et de séjour                                                                | 15 771            | 14 378                | 30 149    |
| Information médicale                                                                             | 1 803             | 6 402                 | 8 205     |
| Adaptation de véhicules et de domiciles                                                          | 225               | 10 132                | 10 357    |
| Réintégration sociale, scolaire et professionnelle                                               | 3 895             | 18 235                | 22 130    |
| Autres                                                                                           | 4 642             | 5 728                 | 10 370    |
| Recours subrogatoires                                                                            | (28)              | (1 558)               | (1 586)   |
|                                                                                                  | 130 124           | 797 527               | 927 651   |
| <b>RÉSEAU DE LA SANTÉ</b>                                                                        |                   |                       |           |
| Coût des services de santé                                                                       | 74 869            | 36 983                | 111 852   |
| Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie                                                | 3 187             | 1 672                 | 4 859     |
| Centres de réadaptation                                                                          | 12 595            | 27 215                | 39 810    |
|                                                                                                  | 90 651            | 65 870                | 156 521   |
|                                                                                                  | 220 775           | 863 397               | 1 084 172 |

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### 8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont payés par la Société. Par la suite, ils sont répartis entre la Société et le Fonds d'assurance à l'aide de la gestion par activité. Cette méthode permet d'associer, à l'aide d'inducteurs, les charges d'administration de la Société aux activités réalisées par celle-ci. Ces activités sont ensuite imputées aux produits et services rattachés aux différents mandats de la Société, dont l'administration du Fonds d'assurance en qualité de fiduciaire.

|                                                                | 2020    | 2019    |
|----------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Traitements et charges sociales <sup>(1)</sup>                 | 135 582 | 125 444 |
| Rémunération des mandataires                                   | 3 719   | 3 805   |
| Services administratifs et professionnels                      | 16 490  | 18 370  |
| Frais de déplacement                                           | 287     | 722     |
| Frais de communication                                         | 8 238   | 8 243   |
| Information et promotion                                       | 6 316   | 6 649   |
| Loyers, taxes et électricité                                   | 2 944   | 2 905   |
| Frais d'entretien                                              | 518     | 548     |
| Mobilier, agencement et équipement                             | 275     | 157     |
| Location et entretien de matériel informatique et bureautique  | 10 126  | 10 514  |
| Matériel informatique et bureautique                           | 633     | 490     |
| Impression, fournitures et autres charges                      | 5 888   | 5 518   |
| Frais nets d'utilisation des immobilisations                   | 11 511  | 12 963  |
| Frais d'exploitation du siège social et du stationnement       | 10 065  | 8 587   |
| Perte sur disposition                                          | —       | 40      |
| Frais d'utilisation du siège social attribués à la Société     | (3 844) | (3 218) |
| Remboursement de frais d'administration par des tiers          | (342)   | (308)   |
| Total des frais d'administration attribués par la Société      | 208 406 | 201 429 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 6 853   | 7 166   |
|                                                                | 215 259 | 208 595 |

(1) Les frais attribués au Fonds d'assurance quant à la rémunération des principaux dirigeants sont de 1 191 000 \$ en traitements et charges sociales (31 décembre 2019 : 1 249 000 \$). Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, la présidente et chef de la direction ainsi que les vice-présidents et vice-présidentes.

La répartition des frais d'administration entre l'année courante et les années antérieures est établie d'après la dernière étude sur la ventilation des frais d'administration, qui tient compte de la gestion par activité et de l'effort relatif à l'administration de chaque dossier.

|                    | 2020    | 2019    |
|--------------------|---------|---------|
| Année courante     | 122 597 | 119 148 |
| Années antérieures | 92 662  | 89 447  |
|                    | 215 259 | 208 595 |

## 9. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Le financement du Tribunal administratif du Québec par les organismes utilisateurs est prévu par la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme. La participation du Fonds d'assurance est répartie entre l'année courante et les années antérieures selon les mandats imputés au prorata des volumes de dossiers. La quote-part imputée à l'année courante concerne les activités d'évaluation médicale et de sanction des conducteurs. Celle des années antérieures concerne l'indemnisation.

|                    | 2020   | 2019   |
|--------------------|--------|--------|
| Année courante     | 1 143  | 1 210  |
| Années antérieures | 13 794 | 11 850 |
|                    | 14 937 | 13 060 |

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### 10. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au fonds particulier de la CDPQ sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la CDPQ, à la juste valeur de l'avoir net au fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la CDPQ attribue au Fonds d'assurance les revenus nets et les gains nets réalisés de placements du fonds particulier.

L'information suivante provient des états financiers du fonds particulier 307 :

|                                                                    | 2020       | 2019       |
|--------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Placements à la juste valeur                                       | 13 392 953 | 12 887 375 |
| Revenus de placements à recevoir                                   | 53 904     | 79 011     |
| Revenus de placements à verser au Fonds d'assurance <sup>(1)</sup> | (113 633)  | (111 339)  |
| Autres                                                             | (222)      | 993        |
| Dépôts à participation                                             | 13 333 002 | 12 856 040 |

(1) Le montant figurant dans l'état de la situation financière inclut un montant à payer pour les dépôts à vue de 6 000 \$ (31 décembre 2019 : 60 000 \$ à payer).

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

Les placements à la juste valeur se détaillent selon les catégories suivantes :

|                                                               | 2020              | 2019              |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Placements à la juste valeur                                  |                   |                   |
| Unités de participation de portefeuilles spécialisés          |                   |                   |
| Placements à revenu fixe                                      |                   |                   |
| Valeurs à court terme                                         | 39 859            | 3 891             |
| Obligations à rendement réel                                  | 735 424           | 1 278 752         |
| Taux                                                          | 720 515           | 348 041           |
| Crédit                                                        | 2 691 875         | 2 233 375         |
|                                                               | <b>4 187 673</b>  | <b>3 864 059</b>  |
| Actifs réels                                                  |                   |                   |
| Infrastructures                                               | 1 332 819         | 1 151 639         |
| Immeubles                                                     | 1 496 490         | 1 821 865         |
|                                                               | <b>2 829 309</b>  | <b>2 973 504</b>  |
| Actions                                                       |                   |                   |
| Marchés boursiers                                             | 4 156 456         | 4 295 242         |
| Placements privés                                             | 2 155 723         | 1 664 992         |
|                                                               | <b>6 312 179</b>  | <b>5 960 234</b>  |
| Autres placements                                             |                   |                   |
| Répartition de l'actif                                        | 60 845            | 63 367            |
| Stratégies actives de superposition                           | —                 | 26 211            |
|                                                               | <b>60 845</b>     | <b>89 578</b>     |
| Quote-part nette des activités de trésorerie du fonds général | 2 947             | —                 |
| <b>TOTAL DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR</b>                 | <b>13 392 953</b> | <b>12 887 375</b> |

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le portefeuille spécialisé Stratégies actives de superposition a été dissous. À cette même date, les actifs et passifs de ce portefeuille spécialisé ont été transférés à la juste valeur dans les portefeuilles spécialisés Marchés boursiers, Crédit, Répartition de l'actif et Placements privés.

Les dépôts à participation sont classés comme étant de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur définie à la note 3 f). Au cours des exercices 2020 et 2019, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

## 11. À RECEVOIR DE LA SOCIÉTÉ

Le montant à recevoir de la Société est encaissable sur demande et porte intérêt au taux mensuel moyen applicable à la marge de crédit dont dispose la Société auprès de la CDPQ. Le taux de la marge de crédit est de 0,40 % au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 1,90 %).

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                                       | Terrain      | Siège social <sup>(1)</sup> | Matériel informatique | Équipements | TOTAL          |
|---------------------------------------|--------------|-----------------------------|-----------------------|-------------|----------------|
| <b>COÛT</b>                           |              |                             |                       |             |                |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | 6 105        | 101 841                     | 465                   | 32          | 108 443        |
| Acquisitions                          | —            | 1 106                       | —                     | —           | 1 106          |
| Dispositions                          | —            | (40)                        | —                     | —           | (40)           |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>      | <b>6 105</b> | <b>102 907</b>              | <b>465</b>            | <b>32</b>   | <b>109 509</b> |
| Acquisitions                          | —            | 2 666                       | —                     | —           | 2 666          |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>      | <b>6 105</b> | <b>105 573</b>              | <b>465</b>            | <b>32</b>   | <b>112 175</b> |
| <b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>           |              |                             |                       |             |                |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | —            | 48 183                      | 386                   | 32          | 48 601         |
| Amortissement                         | —            | 2 270                       | 70                    | —           | 2 340          |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>      | <b>—</b>     | <b>50 453</b>               | <b>456</b>            | <b>32</b>   | <b>50 941</b>  |
| Amortissement                         | —            | 2 277                       | 7                     | —           | 2 284          |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>      | <b>—</b>     | <b>52 730</b>               | <b>463</b>            | <b>32</b>   | <b>53 225</b>  |
| <b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>         |              |                             |                       |             |                |
| <b>Au 31 décembre 2019</b>            | <b>6 105</b> | <b>52 454</b>               | <b>9</b>              | <b>—</b>    | <b>58 568</b>  |
| <b>Au 31 décembre 2020</b>            | <b>6 105</b> | <b>52 843</b>               | <b>2</b>              | <b>—</b>    | <b>58 950</b>  |

(1) Le siège social est détenu en vertu d'un contrat de copropriété divise avec la Ville de Québec. Le Fonds d'assurance a la propriété exclusive du complexe du siège social à l'exception des aires communes, où il détient 86,5 % des droits indivis. Des travaux pour le siège social d'une valeur de 2 824 000 \$ sont en voie de réalisation en date du 31 décembre 2020 et ne sont pas amortis à cette date (31 décembre 2019 : 224 000 \$).

Des immobilisations corporelles d'une valeur de 286 000 \$ au 31 décembre 2020 sont comptabilisées dans les charges à payer et frais courus (aucune au 31 décembre 2019). Au 31 décembre 2020, des immobilisations corporelles d'une valeur de 6 000 \$ sont comptabilisées à la rubrique « À recevoir de la Société » (31 décembre 2019 : 788 000 \$).

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### 13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

|                                       | Logiciels d'application | Développements informatiques | TOTAL         |
|---------------------------------------|-------------------------|------------------------------|---------------|
| <b>COÛT</b>                           |                         |                              |               |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | 15                      | 46 867                       | 46 882        |
| Développement à l'interne             | —                       | 165                          | 165           |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>      | <b>15</b>               | <b>47 032</b>                | <b>47 047</b> |
| Développement à l'interne             | —                       | 66                           | 66            |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>      | <b>15</b>               | <b>47 098</b>                | <b>47 113</b> |
| <b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>           |                         |                              |               |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | 15                      | 22 620                       | 22 635        |
| Amortissement                         | —                       | 4 826                        | 4 826         |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>      | <b>15</b>               | <b>27 446</b>                | <b>27 461</b> |
| Amortissement                         | —                       | 4 569                        | 4 569         |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>      | <b>15</b>               | <b>32 015</b>                | <b>32 030</b> |
| <b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>         |                         |                              |               |
| <b>Au 31 décembre 2019</b>            | <b>—</b>                | <b>19 586</b>                | <b>19 586</b> |
| <b>Au 31 décembre 2020</b>            | <b>—</b>                | <b>15 083</b>                | <b>15 083</b> |

Des immobilisations incorporelles d'une valeur de 66 000 \$ au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 165 000 \$) sont comptabilisées à la rubrique « À recevoir de la Société ».

Des développements informatiques d'une valeur de 253 000 \$ sont en voie de réalisation en date du 31 décembre 2020 et ne sont pas amortis à cette date (31 décembre 2019 : 815 000 \$). Aucune perte de valeur ou reprise de valeur n'a été comptabilisée aux 31 décembre 2020 et 2019.

### 14. DÉCOUVERT BANCAIRE

Le découvert bancaire d'un montant de 41 144 000 \$ au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 68 580 000 \$) au fonds général de la CDPQ porte intérêt au taux annuel de rendement établi quotidiennement par la CDPQ et majoré de 0,05 %. Le taux des dépôts à découvert est de 0,30 % au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 1,80 %).

## 15. PASSIF ACTUARIEL

### Principes et méthode d'évaluation

Le passif actuariel représente le montant qui, en considérant les revenus de placements futurs, est suffisant pour couvrir le paiement des obligations relatives aux accidents survenus le ou avant le 31 décembre de l'exercice. Il est établi sur la base des pratiques actuarielles reconnues selon les normes de l'Institut canadien des actuaires. Le passif actuariel est constitué de plusieurs composantes d'indemnités ou de frais qui sont évaluées distinctement et qui font l'objet de regroupements aux fins de présentation des états financiers. Une projection explicite des montants à déboursier, basée sur les hypothèses les plus probables pour chacune des composantes, permet d'en déterminer le niveau.

La méthode d'évaluation de chaque composante du passif actuariel est déterminée de manière à refléter le type de composante ainsi que l'information historique et prospective disponible au moment de l'établissement du passif actuariel. À moins d'indication contraire, la méthode d'évaluation demeure la même d'une évaluation à l'autre.

Certaines composantes sont évaluées sur une base individuelle. La majorité des composantes relatives aux indemnités de remplacement du revenu sont établies selon le montant de la rente et un facteur de rente. Ce facteur varie selon l'âge, le sexe ainsi que les probabilités de mortalité et d'amélioration ou d'aggravation de l'état de la personne indemnisée.

Certaines composantes sont évaluées sur la base de l'évolution des montants déboursés ou du nombre de personnes indemnisées, ou des deux, par année d'accident et par année de paiement. D'autres sont évaluées selon une approche globale de projection des montants à déboursier et combinées à une répartition par année d'accident basée sur des proportions historiques ou des études actuarielles.

### Hypothèses

Les hypothèses sous-jacentes à la projection des montants à déboursier pour chacune des composantes sont établies sur la base de la meilleure estimation. Aucune marge explicite pour écarts défavorables n'est appliquée. Ces hypothèses comprennent notamment le taux d'actualisation et le taux d'inflation. Pour les composantes qui sont évaluées sur une base individuelle, ces hypothèses comprennent également les taux de mortalité et les taux de persistance de l'invalidité relativement aux indemnités de remplacement du revenu. Pour les composantes qui ne sont pas évaluées sur une base individuelle, ces hypothèses peuvent également comprendre le choix des périodes de référence dans le calcul des moyennes et le mode de reconnaissance des tendances observées, le profil moyen des personnes à indemniser, les taux de mortalité, les pourcentages moyens applicables aux indemnités maximales payables de même que les répartitions par année d'accident.

Toutes les hypothèses sont révisées au moins une fois tous les trois ans afin de refléter les tendances récentes et les variations statistiques. Les hypothèses découlent principalement de l'expérience propre du Fonds d'assurance. Cependant, lorsque ces hypothèses se basent sur des données externes, elles sont ajustées afin de refléter l'expérience du Fonds d'assurance.

L'hypothèse de frais d'administration représente, par année depuis l'accident, l'effort futur relatif à l'administration de chaque dossier selon l'expérience propre du Fonds d'assurance.

### Taux d'actualisation

Au 31 décembre 2020, l'hypothèse pour le taux d'actualisation est établie à 5,315 % (31 décembre 2019 : 5,315 %).

Ce taux considère notamment le contexte global du régime d'assurance, la politique de placement ainsi que les taux prévus de rendement à long terme reproduisant l'effet du taux d'inflation et du taux de rendement réel. Le taux de rendement réel constitue une hypothèse économique déterminante puisque l'évaluation du passif actuariel tient compte de l'inflation pour la revalorisation future des différentes composantes. En date du 31 décembre 2020, le taux de rendement réel est établi à 3,25 % (31 décembre 2019 : 3,25 %).

### Taux d'inflation

Les différentes composantes d'indemnités sont revalorisées annuellement afin de refléter la variation de l'indice des prix à la consommation. Au 31 décembre 2020, le taux d'inflation est établi à 1,00 % pour l'année 2021 (31 décembre 2019 : 1,90 % pour l'année 2020) et à 2,00 % pour les années subséquentes (31 décembre 2019 : 2,00 %). Pour tenir compte des caractéristiques qui leur sont propres, certaines composantes sont évaluées avec une hypothèse d'inflation spécifique à long terme.

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### Taux de mortalité

Les taux de mortalité représentent la survenance du décès des personnes indemnisées par le Fonds d'assurance. Ils s'appuient sur des tables conçues par Retraite Québec dans le cadre de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2018 pour le régime de rentes du Québec. Des ajustements à ces taux sont apportés en fonction de l'expérience propre du Fonds d'assurance.

### Taux de persistance d'invalidité

Les taux de persistance d'invalidité représentent l'effet net de l'aggravation ou de l'amélioration de l'état des personnes indemnisées sur les indemnités de remplacement du revenu versées. Ils tiennent compte des hypothèses relatives à l'invalidité permanente ou temporaire. Ils se basent sur l'expérience propre du Fonds d'assurance.

## Sensibilité des hypothèses

Les analyses de sensibilité sont effectuées annuellement afin de quantifier l'effet financier des différentes hypothèses sur le passif actuariel et le résultat net de l'exercice. Les analyses présentées ci-dessous sont celles qui ont le plus d'incidences financières sur le passif actuariel et le résultat net de l'exercice.

### Taux d'actualisation

Une augmentation immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une baisse de 191 670 000 \$ du passif actuariel et une hausse équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2019 : 202 031 000 \$). Une réduction immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une hausse de 201 317 000 \$ du passif actuariel et une réduction équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2019 : 212 418 000 \$).

### Taux d'inflation

Une augmentation immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'inflation à long terme entraînerait une hausse de 196 666 000 \$ du passif actuariel et une réduction équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2019 : 207 842 000 \$). Une réduction immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'inflation à long terme entraînerait une baisse de 187 903 000 \$ du passif actuariel et une hausse équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2019 : 198 373 000 \$).

### Taux de mortalité

Au 31 décembre 2020, une diminution (augmentation) immédiate et soutenue de 10 % des taux de mortalité entraînerait une hausse (baisse) de 95 949 000 \$ du passif actuariel et une baisse (augmentation) équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2019 : 98 395 000 \$).

### Taux de persistance d'invalidité

Au 31 décembre 2020, une augmentation (diminution) immédiate et soutenue de 10 % des taux de persistance d'invalidité dans les dix premières années suivant l'accident, pour les personnes indemnisées recevant une indemnité de remplacement du revenu, entraînerait une hausse (baisse) de 98 107 000 \$ du passif actuariel et une réduction (hausse) équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2019 : 96 512 000 \$).

## 15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

## Composition du passif actuariel

|                                                                                                   | 2020              |                       |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|------------------|
|                                                                                                   | Année<br>courante | Années<br>antérieures | TOTAL            |
| <b>SOMMES À VERSER AUX PERSONNES ACCIDENTÉES,<br/>À LEURS MANDATAIRES ET À LEURS FOURNISSEURS</b> |                   |                       |                  |
| Remplacement du revenu                                                                            | 249 416           | 3 978 737             | 4 228 153        |
| Décès                                                                                             | 18 473            | 464 871               | 483 344          |
| Préjudices non pécuniaires                                                                        | 82 114            | 312 111               | 394 225          |
| Aide personnelle                                                                                  | 13 143            | 817 246               | 830 389          |
| Frais médicaux et paramédicaux                                                                    | 34 620            | 679 403               | 714 023          |
| Frais de déplacement et de séjour                                                                 | 7 321             | 144 897               | 152 218          |
| Information médicale                                                                              | 4 035             | 16 081                | 20 116           |
| Adaptation de véhicules et de domiciles                                                           | 5 371             | 164 907               | 170 278          |
| Réintégration sociale, scolaire et professionnelle                                                | 13 762            | 92 793                | 106 555          |
| Autres                                                                                            | 3 678             | 11 067                | 14 745           |
| Recours subrogatoires                                                                             | (1 974)           | (5 657)               | (7 631)          |
|                                                                                                   | 429 959           | 6 676 456             | 7 106 415        |
| <b>RÉSEAU DE LA SANTÉ</b>                                                                         |                   |                       |                  |
| Coût des services de santé                                                                        | 18 610            | 392 909               | 411 519          |
| Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie                                                 | 1 605             | 188                   | 1 793            |
| Centres de réadaptation                                                                           | 19 437            | 81 787                | 101 224          |
|                                                                                                   | 39 652            | 474 884               | 514 536          |
| <b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>                                                                     | 80 968            | 336 562               | 417 530          |
| <b>PARTICIPATION AU FINANCEMENT<br/>DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC</b>                       | 16 988            | 84 804                | 101 792          |
| <b>TOTAL</b>                                                                                      | <b>567 567</b>    | <b>7 572 706</b>      | <b>8 140 273</b> |

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

|                                                                                                   | 2019              |                       |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|------------------|
|                                                                                                   | Année<br>courante | Années<br>antérieures | TOTAL            |
| <b>SOMMES À VERSER AUX PERSONNES ACCIDENTÉES,<br/>À LEURS MANDATAIRES ET À LEURS FOURNISSEURS</b> |                   |                       |                  |
| Remplacement du revenu                                                                            | 307 150           | 3 955 304             | 4 262 454        |
| Décès                                                                                             | 22 008            | 481 864               | 503 872          |
| Préjudices non pécuniaires                                                                        | 111 357           | 285 262               | 396 619          |
| Aide personnelle                                                                                  | 18 625            | 928 584               | 947 209          |
| Frais médicaux et paramédicaux                                                                    | 53 532            | 701 000               | 754 532          |
| Frais de déplacement et de séjour                                                                 | 12 667            | 149 991               | 162 658          |
| Information médicale                                                                              | 5 151             | 17 305                | 22 456           |
| Adaptation de véhicules et de domiciles                                                           | 7 306             | 164 887               | 172 193          |
| Réintégration sociale, scolaire et professionnelle                                                | 17 482            | 91 451                | 108 933          |
| Autres                                                                                            | 4 907             | 13 464                | 18 371           |
| Recours subrogatoires                                                                             | (1 937)           | (5 551)               | (7 488)          |
|                                                                                                   | 558 248           | 6 783 561             | 7 341 809        |
| <b>RÉSEAU DE LA SANTÉ</b>                                                                         |                   |                       |                  |
| Coût des services de santé                                                                        | 37 236            | 369 651               | 406 887          |
| Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie                                                 | 1 870             | 511                   | 2 381            |
| Centres de réadaptation                                                                           | 27 652            | 83 307                | 110 959          |
|                                                                                                   | 66 758            | 453 469               | 520 227          |
| <b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>                                                                     | 79 754            | 328 093               | 407 847          |
| <b>PARTICIPATION AU FINANCEMENT<br/>DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC</b>                       | 12 450            | 62 453                | 74 903           |
| <b>TOTAL</b>                                                                                      | <b>717 210</b>    | <b>7 627 576</b>      | <b>8 344 786</b> |

## 15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

## Évolution du passif actuariel

L'évolution du passif actuariel représente l'augmentation (la diminution) du passif actuariel entre l'exercice courant et l'exercice précédent.

|                                                                                                       | 2020             | 2019      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                                                                   | <b>8 344 786</b> | 8 096 714 |
| <b>Variation du passif actuariel</b>                                                                  |                  |           |
| <b>Année courante</b>                                                                                 |                  |           |
| Augmentation liée aux accidents de l'année courante                                                   | <b>567 567</b>   | 706 524   |
| Augmentation liée aux hypothèses économiques                                                          | —                | 10 686    |
|                                                                                                       | <b>567 567</b>   | 717 210   |
| <b>Années antérieures</b>                                                                             |                  |           |
| Baisse attendue résultant de l'indemnisation au cours de l'exercice basée sur l'évaluation précédente | <b>(583 598)</b> | (542 687) |
| Écarts d'expérience <sup>(1)</sup>                                                                    |                  |           |
| Économiques                                                                                           | <b>(67 711)</b>  | (6 996)   |
| Non économiques                                                                                       | <b>(26 453)</b>  | (21 017)  |
|                                                                                                       | <b>(94 164)</b>  | (28 013)  |
| Modifications des méthodes et des hypothèses actuarielles <sup>(2)</sup>                              |                  |           |
| Hypothèses économiques                                                                                | —                | 195 299   |
| Hypothèses de mortalité                                                                               | —                | (71 803)  |
| Hypothèses relatives à l'invalidité                                                                   | <b>(73 484)</b>  | —         |
| Lois, règlements et pratiques                                                                         | <b>26 694</b>    | 59 647    |
| Méthodes et autres hypothèses actuarielles                                                            | <b>(47 528)</b>  | (81 581)  |
|                                                                                                       | <b>(94 318)</b>  | 101 562   |
| Total des années antérieures                                                                          | <b>(772 080)</b> | (469 138) |
| Variation du passif actuariel                                                                         | <b>(204 513)</b> | 248 072   |
| <b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                                                                   | <b>8 140 273</b> | 8 344 786 |

(1) Les écarts d'expérience sont obtenus en évaluant l'incidence des résultats de l'exercice sur le passif actuariel attendu, comme déterminé lors de l'exercice précédent.

Les écarts d'expérience économiques de l'exercice résultent de l'incidence du taux d'inflation au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant la date d'évaluation par rapport au taux d'inflation attendu, le cas échéant. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le taux d'inflation est de 1,00 % (1<sup>er</sup> janvier 2020: 1,90 %) par rapport au taux d'inflation attendu de 2,00 %.

Les écarts d'expérience non économiques résultent de l'effet des montants versés et du nombre de personnes indemnisées au cours de l'exercice par rapport à ceux attendus.

(2) Les écarts découlant des modifications des méthodes et des hypothèses actuarielles résultent de la révision des méthodes actuarielles d'évaluation et des hypothèses actuarielles ainsi que de l'entrée en vigueur de nouvelles règles fiscales.

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### Évolution du coût lié à l'indemnisation

Le coût d'une année d'accident représente la valeur actualisée des montants déboursés et à débours (passif actuariel) pour les personnes accidentées, leurs mandataires et leurs fournisseurs, le réseau de la santé, la participation au financement du Tribunal administratif du Québec ainsi que les frais d'administration de cette même année d'accident.

|                                                                | Année d'accident |                |                |                |                |
|----------------------------------------------------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|                                                                | 2011             | 2012           | 2013           | 2014           | 2015           |
| <b>COÛT PRÉSENTÉ INITIALEMENT <sup>(1)</sup></b>               | 862 794          | 877 973        | 840 365        | 875 909        | 957 780        |
| <b>Montants déboursés cumulatifs</b>                           |                  |                |                |                |                |
| Dans l'année                                                   | 281 897          | 300 127        | 289 882        | 295 040        | 314 981        |
| Un an après                                                    | 469 245          | 486 534        | 479 645        | 478 322        | 506 517        |
| Deux ans après                                                 | 577 003          | 598 934        | 591 515        | 576 254        | 613 190        |
| Trois ans après                                                | 642 297          | 663 441        | 648 780        | 630 991        | 675 436        |
| Quatre ans après                                               | 685 515          | 703 914        | 686 328        | 668 616        | 716 291        |
| Cinq ans après                                                 | 716 406          | 731 950        | 715 614        | 697 296        | <b>743 325</b> |
| Six ans après                                                  | 738 754          | 755 292        | 738 053        | <b>719 062</b> |                |
| Sept ans après                                                 | 760 134          | 776 005        | <b>757 068</b> |                |                |
| Huit ans après                                                 | 780 173          | <b>794 199</b> |                |                |                |
| Neuf ans après                                                 | <b>798 526</b>   |                |                |                |                |
| <b>PASSIF ACTUARIEL AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>                    | <b>207 911</b>   | <b>202 963</b> | <b>197 318</b> | <b>204 957</b> | <b>223 502</b> |
| <b>Coût révisé <sup>(1)</sup></b>                              |                  |                |                |                |                |
| Un an après                                                    | 879 380          | 854 725        | 876 000        | 892 407        | 911 377        |
| Deux ans après                                                 | 846 301          | 874 096        | 903 056        | 845 820        | 889 854        |
| Trois ans après                                                | 862 070          | 899 471        | 861 602        | 828 011        | 863 308        |
| Quatre ans après                                               | 880 839          | 872 740        | 854 170        | 809 080        | 863 558        |
| Cinq ans après                                                 | 860 961          | 873 675        | 837 906        | 817 261        | <b>866 990</b> |
| Six ans après                                                  | 860 200          | 860 946        | 842 925        | <b>817 948</b> |                |
| Sept ans après                                                 | 850 728          | 868 658        | <b>835 160</b> |                |                |
| Huit ans après                                                 | 863 057          | <b>861 220</b> |                |                |                |
| Neuf ans après                                                 | <b>853 837</b>   |                |                |                |                |
| <b>EFFET DE L'ACTUALISATION <sup>(2)</sup></b>                 |                  |                |                |                |                |
| Passif actuariel                                               | (80 789)         | (72 271)       | (63 508)       | (58 579)       | (55 395)       |
| Montants déboursés cumulatifs                                  | (71 811)         | (63 671)       | (55 718)       | (47 492)       | (44 442)       |
| <b>EXCÉDENT DU COÛT INITIAL<br/>PAR RAPPORT AU COÛT RÉVISÉ</b> | <b>8 957</b>     | <b>16 753</b>  | <b>5 205</b>   | <b>57 961</b>  | <b>90 790</b>  |
| <b>PORTION DU COÛT RÉVISÉ À DÉBOURSER <sup>(3)</sup></b>       | <b>14,9 %</b>    | <b>15,2 %</b>  | <b>16,0 %</b>  | <b>17,9 %</b>  | <b>19,4 %</b>  |

(1) Le coût est évalué à la date moyenne d'accident, au taux d'actualisation du passif actuariel.

(2) Cet effet résulte de l'actualisation à la date moyenne de l'accident.

(3) Ce ratio correspond à la somme du passif actuariel au 31 décembre et de l'effet de l'actualisation sur le passif actuariel, divisée par le coût révisé.

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### 15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

#### Évolution du coût lié à l'indemnisation (suite)

|                                                                | Année d'accident |                 |                |                  |                |
|----------------------------------------------------------------|------------------|-----------------|----------------|------------------|----------------|
|                                                                | 2016             | 2017            | 2018           | 2019             | 2020           |
| <b>COÛT PRÉSENTÉ INITIALEMENT <sup>(1)</sup></b>               | 976 123          | 967 024         | 994 954        | 1 038 542        | 857 920        |
| <b>Montants déboursés cumulatifs</b>                           |                  |                 |                |                  |                |
| Dans l'année                                                   | 320 709          | 322 874         | 331 286        | 341 133          | <b>306 179</b> |
| Un an après                                                    | 526 917          | 549 514         | 556 583        | <b>570 221</b>   |                |
| Deux ans après                                                 | 634 871          | 668 166         | <b>664 788</b> |                  |                |
| Trois ans après                                                | 705 176          | <b>736 507</b>  |                |                  |                |
| Quatre ans après                                               | <b>744 543</b>   |                 |                |                  |                |
| Cinq ans après                                                 |                  |                 |                |                  |                |
| Six ans après                                                  |                  |                 |                |                  |                |
| Sept ans après                                                 |                  |                 |                |                  |                |
| Huit ans après                                                 |                  |                 |                |                  |                |
| Neuf ans après                                                 |                  |                 |                |                  |                |
| <b>PASSIF ACTUARIEL AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>                    | <b>277 015</b>   | <b>331 832</b>  | <b>380 189</b> | <b>527 310</b>   | <b>567 567</b> |
| <b>Coût révisé <sup>(1)</sup></b>                              |                  |                 |                |                  |                |
| Un an après                                                    | 936 680          | 961 622         | 994 076        | <b>1 045 132</b> |                |
| Deux ans après                                                 | 917 385          | 977 539         | <b>975 129</b> |                  |                |
| Trois ans après                                                | 929 113          | <b>978 862</b>  |                |                  |                |
| Quatre ans après                                               | <b>923 657</b>   |                 |                |                  |                |
| Cinq ans après                                                 |                  |                 |                |                  |                |
| Six ans après                                                  |                  |                 |                |                  |                |
| Sept ans après                                                 |                  |                 |                |                  |                |
| Huit ans après                                                 |                  |                 |                |                  |                |
| Neuf ans après                                                 |                  |                 |                |                  |                |
| <b>EFFET DE L'ACTUALISATION <sup>(2)</sup></b>                 |                  |                 |                |                  |                |
| Passif actuariel                                               | (57 584)         | (55 009)        | (46 168)       | (39 410)         | (14 507)       |
| Montants déboursés cumulatifs                                  | (40 317)         | (34 468)        | (23 680)       | (12 989)         | (1 319)        |
| <b>EXCÉDENT DU COÛT INITIAL<br/>PAR RAPPORT AU COÛT RÉVISÉ</b> | <b>52 466</b>    | <b>(11 838)</b> | <b>19 825</b>  | <b>(6 590)</b>   | <b>—</b>       |
| <b>PORTION DU COÛT RÉVISÉ À DÉBOURSER <sup>(3)</sup></b>       | <b>23,8 %</b>    | <b>28,3 %</b>   | <b>34,3 %</b>  | <b>46,7 %</b>    | <b>64,5 %</b>  |

(1) Le coût est évalué à la date moyenne d'accident, au taux d'actualisation du passif actuariel.

(2) Cet effet résulte de l'actualisation à la date moyenne de l'accident.

(3) Ce ratio correspond à la somme du passif actuariel au 31 décembre et de l'effet de l'actualisation sur le passif actuariel, divisée par le coût révisé.

## Montants à déboursier associés au passif actuariel

Le passif actuariel se compose de montants estimés déterminés d'après des hypothèses en tenant compte de l'effet de l'actualisation. Ainsi, les montants réellement déboursés seront différents de ceux projetés. La projection des montants à déboursier associés au passif actuariel au 31 décembre 2020 est présentée dans le tableau suivant.

|                                                                     | 2021           | 2022           | 2023           | 2024           | 2025<br>et plus   | TOTAL             |
|---------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|-------------------|
| <b>MONTANTS À DÉBOURSER<br/>ASSOCIÉS AU PASSIF ACTUARIEL</b>        |                |                |                |                |                   |                   |
| Personnes accidentées, leurs mandataires<br>et leurs fournisseurs   | 814 577        | 689 216        | 607 565        | 540 217        | 11 215 307        | 13 866 882        |
| Réseau de la santé                                                  | 51 383         | 32 180         | 25 508         | 24 367         | 1 478 500         | 1 611 938         |
| Frais d'administration                                              | 92 915         | 54 509         | 43 396         | 34 581         | 493 207           | 718 608           |
| Participation au financement du<br>Tribunal administratif du Québec | 17 160         | 18 181         | 16 559         | 13 854         | 66 148            | 131 902           |
|                                                                     | <b>976 035</b> | <b>794 086</b> | <b>693 028</b> | <b>613 019</b> | <b>13 253 162</b> | <b>16 329 330</b> |
| Effet de l'actualisation                                            |                |                |                |                |                   | (8 189 057)       |
| Passif actuariel au 31 décembre 2020                                |                |                |                |                |                   | <b>8 140 273</b>  |

## 16. GESTION DU CAPITAL

### Politique de capitalisation

La politique de capitalisation a été révisée en 2019. Cette politique est assujettie à la politique-cadre qui constitue un guide pour une gestion rigoureuse et transparente de l'équilibre financier du Fonds d'assurance. La politique-cadre englobe la politique de capitalisation, la politique de financement et la politique de placement. La politique de capitalisation porte sur la capitalisation des engagements. Elle respecte les dispositions de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*.

La politique de capitalisation vise la pérennité du régime. Elle prévoit principalement les dispositions suivantes :

- un objectif de se maintenir à l'intérieur du corridor de stabilisation de 100 % à 120 %;
- les contributions aux fins de capitalisation sont déterminées en considérant notamment la situation financière projetée du Fonds, la durée de l'amortissement, les hypothèses économiques d'évaluation du passif actuariel et le nombre attendu de cotisants pour la période visée;
- si le taux de capitalisation projeté est inférieur à 100 %, des contributions aux fins de capitalisation peuvent être perçues;
- si le taux de capitalisation projeté est entre 100 % et 120 %, aucune action n'est nécessaire;
- si le taux de capitalisation projeté est supérieur à 120 %, le surplus au-delà de 120 % peut être utilisé pour les fins auxquelles est affecté le Fonds, en priorisant l'ajustement de la couverture d'assurance ou le démarrage d'activités de prévention ou de promotion en sécurité routière, ou encore pour effectuer une remise aux cotisants.

## 16. GESTION DU CAPITAL (suite)

### Politique de capitalisation (suite)

En ce qui concerne les gains et pertes annuels depuis 2011, la politique de capitalisation prévoit également ce qui suit :

- les sources d'écarts sont les gains et les pertes économiques, les gains et les pertes d'expérience de l'année courante, et les gains et les pertes d'expérience des années antérieures;
- chacune des sources d'écarts est cumulée avec le taux d'évaluation du passif actuariel, est majorée de ses gains et de ses pertes annuels, et est progressivement amortie avec les contributions aux fins de capitalisation, le cas échéant.

Le processus de révision de la situation financière aux fins de capitalisation se déroule chaque année et nécessite l'approbation du conseil d'administration de la Société.

Au 31 décembre 2020, le taux de capitalisation à la fin de l'exercice est de 158 % (31 décembre 2019 : 148 %) et le taux de financement de l'exercice est de 118 % (31 décembre 2019 : 96 %).

En juin 2018, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution pour une remise de 270 000 000 \$ (249 160 000 \$ après actualisation) sur la tarification des contributions d'assurance pour 2019-2020-2021. Cette remise fait l'objet d'une affectation de l'excédent cumulé du Fonds d'assurance tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Cette affectation ramène le taux de capitalisation après remise à 156 % (31 décembre 2019 : 146 %).

L'évolution de l'excédent cumulé, présentée ci-dessous, permet de suivre l'application de la politique de capitalisation.

| 2020                                                                      |                                        |                                  |                                     |                                  |           |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-----------|
|                                                                           | Excédent cumulé lié aux gains (pertes) |                                  |                                     | Affectation de l'excédent cumulé | TOTAL     |
|                                                                           | économiques                            | d'expérience de l'année courante | d'expérience des années antérieures |                                  |           |
| <b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                                       | 2 689 790                              | 84 211                           | 1 485 091                           | —                                | 4 259 092 |
| <b>Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation</b> |                                        |                                  |                                     |                                  |           |
| Remises de contributions d'assurance                                      | —                                      | —                                | (89 173)                            | —                                | (89 173)  |
| Intérêts                                                                  | 142 962                                | 4 476                            | 76 595                              | —                                | 224 033   |
| <b>Excédent relatif à l'exercice courant</b>                              | 179 215                                | 246 480                          | 138 034                             | —                                | 563 729   |
| <b>Résultat net et résultat global de l'exercice</b>                      | 322 177                                | 250 956                          | 125 456                             | —                                | 698 589   |
| <b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                                       | 3 011 967                              | 335 167                          | 1 610 547                           | —                                | 4 957 681 |
| Excédent cumulé affecté                                                   | —                                      | —                                | —                                   | 87 700                           | 87 700    |
| <b>SOLDE NON AFFECTÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                           | 3 011 967                              | 335 167                          | 1 610 547                           | (87 700)                         | 4 869 981 |

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

| 2019                                                                      |                                        |                                  |                                     |                                  |                |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|----------------|
|                                                                           | Excédent cumulé lié aux gains (pertes) |                                  |                                     | Affectation de l'excédent cumulé | TOTAL          |
|                                                                           | économiques                            | d'expérience de l'année courante | d'expérience des années antérieures |                                  |                |
| <b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                                       | 2 258 203                              | 26 676                           | 1 384 955                           | —                                | 3 669 834      |
| <b>Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation</b> |                                        |                                  |                                     |                                  |                |
| Remises de contributions d'assurance                                      | —                                      | —                                | (87 605)                            | —                                | (87 605)       |
| Intérêts                                                                  | 125 782                                | 1 486                            | 74 765                              | —                                | 202 033        |
| <b>Excédent relatif à l'exercice courant</b>                              | 305 805                                | 56 049                           | 112 976                             | —                                | 474 830        |
| <b>Résultat net et résultat global de l'exercice</b>                      | 431 587                                | 57 535                           | 100 136                             | —                                | 589 258        |
| <b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                                       | 2 689 790                              | 84 211                           | 1 485 091                           | —                                | 4 259 092      |
| <b>Excédent cumulé affecté</b>                                            | —                                      | —                                | —                                   | 170 973                          | 170 973        |
| <b>SOLDE NON AFFECTÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                           | 2 689 790                              | 84 211                           | 1 485 091                           | (170 973)                        | 4 088 119      |
| <b>Suivi de l'excédent cumulé affecté</b>                                 |                                        |                                  |                                     |                                  |                |
| <b>SOLDE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019</b>                               |                                        |                                  |                                     |                                  | <b>249 160</b> |
| Remises réelles de contributions pour l'exercice courant                  |                                        |                                  |                                     |                                  | (87 605)       |
| Écart entre la remise prévue et la remise réelle                          |                                        |                                  |                                     |                                  | (2 395)        |
| Intérêt                                                                   |                                        |                                  |                                     |                                  | 11 406         |
| Écart de taux d'actualisation                                             |                                        |                                  |                                     |                                  | 407            |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>                                          |                                        |                                  |                                     |                                  | <b>170 973</b> |
| Remises réelles de contributions pour l'exercice courant                  |                                        |                                  |                                     |                                  | (89 173)       |
| Écart entre la remise prévue et la remise réelle                          |                                        |                                  |                                     |                                  | (827)          |
| Intérêt                                                                   |                                        |                                  |                                     |                                  | 6 727          |
| <b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>                                          |                                        |                                  |                                     |                                  | <b>87 700</b>  |

## 17. ENGAGEMENTS

### Contrats de services informatiques et autres

La Société, à titre de fiduciaire, est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres qui sont liés à des projets d'investissement du Fonds d'assurance pour une somme minimale estimée à 1 402 000 \$ au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019: 2 157 000 \$). Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2024 et se répartissent comme suit :

|      |            |
|------|------------|
| 2021 | 766 000 \$ |
| 2022 | 212 000    |
| 2023 | 212 000    |
| 2024 | 212 000    |

## 18. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, la Société, à titre de fiduciaire, est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires pour le Fonds d'assurance. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Fonds d'assurance.

## 19. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Fonds d'assurance est lié à la Société, qui en est le fiduciaire. Les opérations avec la Société sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles avaient été effectuées avec des parties non liées et elles sont présentées dans le corps même des états financiers.

## 20. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

Le Fonds d'assurance s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la CDPQ. Cette politique a pour but de permettre au Fonds d'assurance de contribuer à l'atteinte des objectifs de financement et de capitalisation du Fonds d'assurance, à l'aide d'une allocation d'actifs permettant de :

- viser des niveaux de rendement et de risque acceptables pour les cotisants et le Fonds d'assurance;
- considérer les risques d'assurance du Fonds d'assurance, les principaux risques d'assurance étant les risques économiques à long terme (rendement, inflation), le traitement des réclamations, la bonification de la couverture d'assurance et le bilan routier.

La politique établit également un portefeuille de référence qui définit la répartition cible pour chacune des catégories d'investissement ainsi que les limites minimales et maximales par rapport au portefeuille de référence.

De son côté, la CDPQ a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La CDPQ a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la CDPQ détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement établit la stratégie, le type de gestion, les titres admissibles, les objectifs de rendement, l'indice de référence ainsi que les limites de risques et de concentration. Les gestionnaires de la CDPQ sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin de s'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la CDPQ confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes. La gestion des risques effectuée par la CDPQ est détaillée dans ses propres états financiers.

## Gestion des risques dans le contexte de la pandémie de COVID-19

La majorité des actifs financiers des fonds particuliers sont des unités de participation de portefeuilles spécialisés. Les portefeuilles spécialisés sont exposés à divers risques financiers, y compris l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le risque de marché et le risque de liquidité. Les informations présentées dans les sections suivantes sont complémentaires à celles présentées dans les états financiers annuels des portefeuilles spécialisés.

### Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### Dépôts à participation

La politique de placement établit la répartition cible à long terme pour chacune des catégories d'investissement ainsi que les limites minimales et maximales par rapport au portefeuille de référence. La proportion dans chacune des catégories d'investissement composant le portefeuille de référence du Fonds d'assurance influence le degré de risque de marché de son portefeuille réel. L'analyse du respect des déviations permises pour chacune des catégories d'investissement par rapport au portefeuille de référence est effectuée le premier jour de chaque mois à l'exception des portefeuilles spécialisés Immeubles, Infrastructures et Placements privés, pour lesquels le suivi du respect des bornes est effectué le premier jour de chaque semestre. Par conséquent, il est possible que la composition du portefeuille réel, établie au 31 décembre 2020, se situe à l'extérieur des limites minimales et maximales.

Au 31 décembre 2020, la composition du portefeuille de référence en pourcentage des dépôts à participation ainsi que les limites minimales et maximales par rapport aux pondérations cibles se détaillent comme suit :

| Composition du portefeuille de référence | Limite minimale<br>% | Poids cibles<br>% | Limite maximale<br>% |
|------------------------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| <b>REVENU FIXE</b>                       |                      |                   |                      |
| Valeurs à court terme                    | 0,00                 | 1,00              | 8,00                 |
| Obligations à rendement réel             | 0,00                 | 5,50              | 8,50                 |
| Taux                                     | 3,00                 | 8,00              | 15,00                |
| Crédit                                   | 12,50                | 17,50             | 24,50                |
|                                          | 25,00                | 32,00             | 44,00                |
| <b>ACTIFS RÉELS</b>                      |                      |                   |                      |
| Infrastructures                          | 5,50                 | 9,50              | 13,50                |
| Immeubles                                | 10,00                | 14,00             | 18,00                |
|                                          | 16,50                | 23,50             | 30,50                |
| <b>ACTIONS</b>                           |                      |                   |                      |
| Marchés boursiers                        | 21,50                | 31,50             | 41,50                |
| Placements privés                        | 8,00                 | 13,00             | 18,00                |
|                                          | 32,50                | 44,50             | 54,50                |
| <b>AUTRES PLACEMENTS</b>                 |                      |                   |                      |
| Répartition de l'actif                   | 0,00                 | 0,00              | 1,00                 |
| <b>TOTAL</b>                             |                      | 100,00            |                      |

Le risque de marché du fonds particulier 307 est mesuré par la CDPQ au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR représente une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir le portefeuille réel du fonds particulier 307, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnés. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % sur une période d'exposition d'une année. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille des événements défavorables observés sur un horizon d'un mois. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel du fonds particulier 307 pourrait dépasser dans 5 % des cas au cours de la prochaine année.

La méthode de la simulation historique est utilisée par la CDPQ pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

## 20. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

### Risque de marché (suite)

#### Dépôts à participation (suite)

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier 307 subirait si cet événement se produisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier 307 pourraient excéder les estimations présentées.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'historique d'observation des facteurs de risque permettant le calcul de la VaR a été révisé. Un historique d'observation des facteurs de risque sur une période allant de 2006 à la date de clôture de l'exercice est maintenant utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers plutôt qu'un nombre fixe de 3 000 jours. La VaR comparative du 31 décembre 2019 a été recalculée afin de considérer ces changements.

Trois mesures du risque sont calculées et analysées :

- le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier 307;
- le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier 307;
- le risque actif du portefeuille réel représente le risque d'obtenir un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier 307. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier 307 sont mesurés régulièrement par la CDPQ.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier 307 découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier 307 investit. Ainsi, le fonds particulier 307 est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques, y compris l'incidence de la pandémie de COVID-19, sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier 307.

Au 31 décembre 2020, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du portefeuille réel du Fonds particulier 307, en pourcentage de l'actif net attribuable au détenteur de dépôts à participation, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique d'observation sur une période allant de 2006 à la date de clôture de l'exercice, sont respectivement de 13,8 %, 13,3 % et 2,8 % (31 décembre 2019 : 12,9 %, 13,0 % et 2,2 % recalculés selon l'historique modifié).

#### Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

#### Dépôts à participation

Le risque de change est intégré à la mesure de la VaR du fonds particulier 307.

Les portefeuilles spécialisés offerts par la CDPQ auxquels le fonds particulier 307 participe détiennent des instruments financiers libellés en dollars canadiens ou en devises. Certains portefeuilles spécialisés sont couverts en partie contre les fluctuations de devises. La CDPQ a une politique de gestion des devises, laquelle a pour objectif de permettre une gestion dynamique des devises au sein des portefeuilles spécialisés.

## Notes complémentaires

### AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

Au 31 décembre 2020, l'exposition nette aux devises du fonds particulier 307, y compris les investissements sous-jacents en devises détenus par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net, se détaille comme suit :

|                  | 2020  | 2019  |
|------------------|-------|-------|
| Dollar canadien  | 54 %  | 52 %  |
| Dollar américain | 22 %  | 20 %  |
| Euro             | 4 %   | 7 %   |
| Livre sterling   | 3 %   | 4 %   |
| Autres devises   | 17 %  | 17 %  |
|                  | 100 % | 100 % |

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

#### Dépôts à participation

Le risque de taux d'intérêt est intégré à la mesure de la VaR du fonds particulier 307.

Au 31 décembre 2020, le fonds particulier 307 détient des contrats d'échange de rendement liés aux taux d'intérêt dont la juste valeur est nulle (31 décembre 2019 : aucun) et dont le montant nominal de référence est de 669 792 000 \$ (31 décembre 2019 : nul).

#### Autres actifs et passifs financiers

Les dépôts à vue (dépôts à découvert) portent intérêt à taux variable. Il en résulte un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront encaissés ou versés relativement à ces actifs et passifs financiers. L'effet net, tant sur ces actifs (excluant les dépôts à participation) que sur ces passifs financiers, d'une augmentation (réduction) immédiate et soutenue de 0,25 % des taux d'intérêt est d'augmenter (de réduire) les charges d'intérêts pour l'exercice de 35 000 \$ (31 décembre 2019 : 18 000 \$).

#### Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

#### Dépôts à participation

Le risque de prix est intégré à la mesure de la VaR du fonds particulier 307.

Dans le cadre de la gestion de ses placements, le fonds particulier 307, par l'intermédiaire de la CDPQ, effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés aux fins de gestion des risques liés aux fluctuations des prix du marché. Il a notamment recours à des contrats d'échange de rendement de gré à gré, c'est-à-dire à des engagements négociés sur un marché hors cote pour lesquels une partie convient de payer ou de recevoir des montants de trésorerie en fonction des variations de la juste valeur d'un indice boursier, d'un indice de défaillance de crédit, d'un panier d'actions, d'obligations ou de devises, ou d'un titre en particulier. À la clôture de chaque mois, le montant de la juste valeur de ces contrats est réglé et inscrit au résultat net de l'exercice à titre de gains nets réalisés dans le poste « Revenus de placements ». Le montant nominal de référence est le montant auquel la variation du prix est appliquée pour déterminer les montants de flux monétaires à échanger périodiquement.

Au 31 décembre 2020, le fonds particulier 307 détient des contrats de rendement liés aux placements moins liquides dont la juste valeur est nulle (31 décembre 2019 : nulle) et dont le montant nominal de référence est de 684 351 000 \$ (31 décembre 2019 : 282 131 000 \$).

## 20. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

### Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements ne sont pas diversifiés ou lorsqu'ils sont effectués auprès de la même entité.

#### Dépôts à participation

Le risque de concentration du fonds particulier 307 découle de l'obligation légale du Fonds d'assurance d'investir exclusivement auprès de la CDPQ, selon l'article 23.0.7 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, ce qui l'expose ainsi au cadre de référence de gestion d'un unique gestionnaire dont les effets se répercutent sur plusieurs portefeuilles spécialisés.

L'analyse du risque de concentration est effectuée globalement par la CDPQ pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère. La politique de gestion intégrée des risques de la CDPQ prévoit des limites d'exposition par catégorie d'instruments financiers et par émetteur pour les marchés en croissance et pour certains pays. De plus, les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés prévoient des limites précises par émetteur, par secteur d'activité et par région géographique.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de juste valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur ou un garant verrait sa situation financière se détériorer, ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou ne remplirait pas tout autre engagement financier.

#### Dépôts à participation

L'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration du risque de crédit sont effectuées globalement par la CDPQ pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère. Le fonds particulier 307 est exposé au risque de crédit découlant des investissements sous-jacents détenus par les portefeuilles spécialisés, étant donné que l'actif du fonds particulier 307 est principalement composé d'unités de participation de portefeuilles spécialisés.

Plus particulièrement, le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés représente le risque de crédit provenant des expositions actuelles et potentielles découlant des opérations sur instruments financiers dérivés dans l'éventualité où la contrepartie serait incapable de respecter les conditions des contrats. Le fonds particulier 307 demeure exposé au risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés découlant des investissements sous-jacents détenus par les portefeuilles spécialisés. Les instruments financiers dérivés liés aux activités personnalisées de superposition du fonds particulier 307 sont des contrats de gré à gré avec la CDPQ. Par conséquent, le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés est faible.

#### Autres actifs financiers

Le Fonds d'assurance est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses créances et du montant à recevoir de la Société. Les créances du Fonds d'assurance sont constituées principalement de sommes à recouvrer de particuliers ayant reçu des paiements d'indemnisation en trop. Le montant à recevoir de la Société est exigible sur demande. Des versements quotidiens sont faits par la Société et, lors de l'exercice de suivi budgétaire trimestriel, une analyse des frais d'administration impartis au Fonds est effectuée, ce qui minimise le risque pour le Fonds d'assurance.

Quant aux sommes à recouvrer de particuliers, le Fonds d'assurance évalue périodiquement les pertes probables sur ces créances et constitue une provision pour pertes de crédit attendues selon les tendances historiques et les perspectives pour le futur. La valeur comptable de ces créances représente l'exposition maximale du Fonds d'assurance à ce risque de crédit.

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

Le classement chronologique des créances se détaille comme suit au 31 décembre :

|                                                  | 2020         |           |              |
|--------------------------------------------------|--------------|-----------|--------------|
|                                                  | Valeur brute | Provision | Valeur nette |
| Surpayés d'indemnisation, en souffrance depuis : |              |           |              |
| moins de 1 an                                    | 7 201        | 1 764     | 5 437        |
| 1 à 2 ans                                        | 3 298        | 1 648     | 1 650        |
| 2 à 3 ans                                        | 2 428        | 1 457     | 971          |
| plus de 3 ans                                    | 15 613       | 15 107    | 506          |
|                                                  | 28 540       | 19 976    | 8 564        |

|                                                  | 2019         |           |              |
|--------------------------------------------------|--------------|-----------|--------------|
|                                                  | Valeur brute | Provision | Valeur nette |
| Surpayés d'indemnisation, en souffrance depuis : |              |           |              |
| moins de 1 an                                    | 5 721        | 1 606     | 4 115        |
| 1 à 2 ans                                        | 2 894        | 1 449     | 1 445        |
| 2 à 3 ans                                        | 1 446        | 868       | 578          |
| plus de 3 ans                                    | 15 684       | 14 937    | 747          |
|                                                  | 25 745       | 18 860    | 6 885        |

L'évolution de la provision pour pertes de crédit attendues se détaille comme suit :

|                                                | 2020          | 2019          |
|------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Solde au début                                 | 18 860        | 17 869        |
| Provision comptabilisée au cours de l'exercice | 3 274         | 2 925         |
| Reprise de provision et radiation              | (2 158)       | (1 934)       |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                          | <b>19 976</b> | <b>18 860</b> |

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas être en mesure de respecter en permanence ses engagements financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif. Il correspond également au risque qu'il ne soit pas possible de désinvestir rapidement ou d'investir sans exercer un effet marqué et défavorable sur le prix de l'investissement en question.

### Dépôts à participation

La direction de la Société gère ce risque conformément à sa politique de placement et à ses principes en matière de trésorerie. Le fonds particulier 307 dispose de placements et de dépôts qui lui permettent de respecter en permanence ses engagements.

La CDPQ gère le risque de liquidité globalement pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère au nom des déposants. Le fonds particulier 307 est exposé à ce risque puisque son actif est principalement composé d'unités de participation de ces portefeuilles spécialisés.

## 20. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

### Risque de liquidité (suite)

#### Passifs financiers

Le Fonds d'assurance est exposé à un risque de liquidité à l'égard de ses passifs financiers. Ils sont constitués du découvert bancaire ainsi que des charges à payer et frais courus. La direction de la Société gère ce risque conformément à sa politique et à ses principes en matière de trésorerie. Les débours associés à ces passifs auront lieu dans l'exercice subséquent.

## 21. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque lié à l'indemnisation représente le risque de pertes financières découlant de l'expérience défavorable liée à l'indemnisation et aux charges du Fonds d'assurance, c'est-à-dire le risque que les actifs soient insuffisants pour couvrir le paiement des obligations du Fonds d'assurance. Sur le plan du financement d'une nouvelle année d'accident, il représente le risque d'insuffisance des contributions d'assurance pour couvrir le paiement des obligations découlant de cette même année d'accident. Par ailleurs, certains facteurs, tels la détérioration du bilan routier et des événements catastrophiques, pourraient contribuer à accroître ce risque. Cependant, ces facteurs ne sont pas considérés lors de l'évaluation du passif actuariel puisqu'ils se rattachent, le cas échéant, à des accidents de la route non encore survenus.

Le risque d'assurance découle également du fait que des écarts importants peuvent survenir entre les résultats réels et ceux découlant des hypothèses actuarielles sous-jacentes à l'évaluation du passif actuariel et à la tarification des contributions d'assurance. Les analyses de sensibilité des hypothèses actuarielles les plus significatives sont présentées à la note 15.

La direction de la Société gère le risque d'assurance par un processus continu d'évaluation et de révision de ses pratiques administratives et par les efforts qu'elle consacre à la prévention et à la promotion en matière de sécurité routière. La direction de la Société établit le niveau des contributions d'assurance en s'assurant de respecter ses obligations de financement et de capitalisation ainsi que les principes de sa politique de capitalisation, tels que définis aux notes 1 et 16. La tarification prend en compte, entre autres, le risque relatif de chaque catégorie de véhicules et de permis de conduire ainsi que le comportement des conducteurs au moyen des points d'inaptitude. Les incidences financières résultant du risque d'assurance sont gérées par l'application de la politique de capitalisation.

La direction de la Société estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du Fonds d'assurance continueront de procurer les liquidités nécessaires pour qu'il puisse acquitter ses obligations à mesure qu'arrive leur échéance. La gestion des liquidités est effectuée conformément à ce qui est décrit à la note 20.

## 22. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 31 mars 2021, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution pour qu'une remise d'excédent de capital d'un montant de 1,158 milliard \$ soit accordée aux titulaires d'un permis de conduire et étalée sur 2022 et 2023. Les modalités de distribution de cette remise seront confirmées ultérieurement.

# États financiers

de la Société de l'assurance automobile  
du Québec  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

## Table des matières

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| Rapport de la direction                  | 86 |
| Rapport des auditeurs indépendants       | 87 |
| État des résultats et du déficit cumulé  | 89 |
| État des gains et pertes de réévaluation | 90 |
| État de la situation financière          | 91 |
| État de la variation de la dette nette   | 92 |
| État des flux de trésorerie              | 93 |
| Notes complémentaires                    | 95 |



# Rapport de la direction

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société), y compris les estimations et les jugements comptables importants, sont la responsabilité de la direction. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel de gestion est conforme aux présents états financiers.

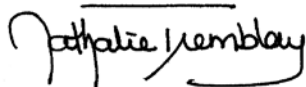
Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société veille à respecter sa loi constitutive de même que les autres lois et règlements qui s'appliquent à ses activités. Elle a mis en place des moyens et des procédures de contrôle pour assurer la conformité aux lois et aux règlements.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité actif-passif et vérification. Ce comité rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP procèdent à l'audit des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer le comité actif-passif et vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.

La présidente et chef de la direction  
de la Société,



Nathalie Tremblay, FCPA, FCA

La vice-présidente aux finances et au contrôle  
organisationnel de la Société par intérim,



Francine Lépinay, CPA, CA

La directrice générale des finances par intérim,



Elaine Olivier, CPA, CA

Québec, le 19 mars 2021

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec («l'entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autre point

Les états financiers de l'entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 23 mars 2020.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

#### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

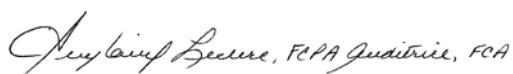
Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

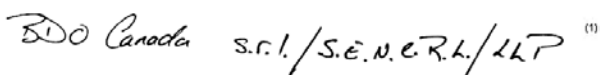
Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA



<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique  
n° A122867

Québec, le 19 mars 2021

# ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

|                                                                |       | Budget<br>(note 18) | Réal             |           |
|----------------------------------------------------------------|-------|---------------------|------------------|-----------|
| (en milliers de dollars canadiens)                             | Notes | 2020                | 2020             | 2019      |
| <b>REVENUS</b>                                                 |       |                     |                  |           |
| Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier               |       |                     |                  |           |
| Services tarifés                                               | 3     | 167 751             | <b>147 643</b>   | 164 138   |
| Revenus d'intérêts                                             | 4     | 20 260              | <b>14 931</b>    | 14 855    |
| Autres                                                         |       | 2 300               | <b>3 792</b>     | 3 549     |
|                                                                |       | 190 311             | <b>166 366</b>   | 182 542   |
| Contrôle routier                                               |       |                     |                  |           |
| Contributions du gouvernement du Québec                        | 5     | 76 903              | <b>72 322</b>    | 75 017    |
| Autres revenus                                                 |       | 2 875               | <b>2 533</b>     | 2 578     |
|                                                                |       | 79 778              | <b>74 855</b>    | 77 595    |
| Programmes financés par le ministère des Transports            | 5     | 13 831              | <b>9 376</b>     | 12 320    |
| Services tarifés pour la gestion des amendes impayées          |       | 7 263               | <b>5 481</b>     | 7 199     |
|                                                                |       | 291 183             | <b>256 078</b>   | 279 656   |
| <b>CHARGES</b>                                                 |       |                     |                  |           |
| Frais d'administration et autres                               | 6     |                     |                  |           |
| Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier               |       | 181 807             | <b>192 208</b>   | 169 605   |
| Contrôle routier                                               |       | 79 778              | <b>74 855</b>    | 77 595    |
| Programmes financés par le ministère des Transports            |       | 13 831              | <b>9 376</b>     | 12 320    |
| Gestion des amendes impayées                                   |       | 7 263               | <b>5 481</b>     | 7 199     |
|                                                                |       | 282 679             | <b>281 920</b>   | 266 719   |
| <b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>      |       | 8 504               | <b>(25 842)</b>  | 12 937    |
| <b>DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b> |       |                     | <b>(136 280)</b> | (149 217) |
| <b>DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b> |       |                     | <b>(162 122)</b> | (136 280) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

| <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>                      | 2020       | 2019      |
|----------------------------------------------------------------|------------|-----------|
| <b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>    | <b>38</b>  | <b>4</b>  |
| Gains (pertes) de change survenus au cours de l'exercice       | (31)       | (56)      |
| Pertes (gains) de change reclassés aux résultats de l'exercice | 124        | 90        |
| <b>GAINS DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE</b>                | <b>93</b>  | <b>34</b> |
| <b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>    | <b>131</b> | <b>38</b> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

## AU 31 DÉCEMBRE 2020

| (en milliers de dollars canadiens)                                  | Notes | 2020             | 2019      |
|---------------------------------------------------------------------|-------|------------------|-----------|
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                            |       |                  |           |
| Encaisse                                                            |       | 10 583           | 23 416    |
| Créances                                                            |       |                  |           |
| Gouvernement du Québec                                              |       | 12 995           | 12 239    |
| Autres                                                              | 7     | 213 228          | 212 984   |
|                                                                     |       | <b>236 806</b>   | 248 639   |
| <b>PASSIFS</b>                                                      |       |                  |           |
| Marges de crédit                                                    | 8     | 187 556          | 176 133   |
| Charges à payer et frais courus                                     |       |                  |           |
| Gouvernement du Québec                                              |       | 301 202          | 276 755   |
| Autres                                                              |       | 52 879           | 58 369    |
| À payer au Fonds d'assurance                                        | 9     | 9 611            | 10 998    |
| Provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés | 10    | 76 123           | 68 934    |
| Contributions reportées                                             |       |                  |           |
| Gouvernement du Québec                                              |       | 781              | 890       |
| Autres                                                              |       | 3 021            | 3 934     |
| Emprunts                                                            | 11    | 152 938          | 102 403   |
|                                                                     |       | <b>784 111</b>   | 698 416   |
| <b>DETTE NETTE</b>                                                  |       | <b>(547 305)</b> | (449 777) |
| <b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>                                        |       |                  |           |
| Immobilisations corporelles                                         | 12    | 374 370          | 303 030   |
| Frais payés d'avance                                                |       | 8 080            | 7 914     |
| Stocks                                                              |       | 2 864            | 2 591     |
|                                                                     |       | <b>385 314</b>   | 313 535   |
| <b>DÉFICIT CUMULÉ</b>                                               |       | <b>(161 991)</b> | (136 242) |
| Le déficit cumulé est constitué des éléments suivants :             |       |                  |           |
| Déficit cumulé lié aux activités                                    |       | (162 122)        | (136 280) |
| Gains de réévaluation cumulés                                       |       | 131              | 38        |
|                                                                     |       | <b>(161 991)</b> | (136 242) |

### OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 13)

### PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS (note 14)

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le président du conseil d'administration,

  
Konrad Sioui

La présidente du comité actif-passif et vérification,

  
Louise Turgeon, ASC, CPA, CA

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

|                                                            | Budget<br>(note 18) | Réel      |           |
|------------------------------------------------------------|---------------------|-----------|-----------|
| (en milliers de dollars canadiens)                         | 2020                | 2020      | 2019      |
| <b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>  | 8 504               | (25 842)  | 12 937    |
| <b>VARIATION NETTE DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> |                     |           |           |
| Acquisitions                                               | (121 136)           | (106 136) | (95 123)  |
| Amortissement                                              | 37 924              | 34 656    | 36 924    |
| Gain sur disposition                                       | —                   | (35)      | (46)      |
| Perte sur disposition, radiation et réduction de valeur    | —                   | 45        | 9         |
| Produit de disposition                                     | —                   | 130       | 276       |
|                                                            | (83 212)            | (71 340)  | (57 960)  |
| <b>VARIATION NETTE DUE AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE</b>        | —                   | (166)     | 308       |
| <b>VARIATION NETTE DUE AUX STOCKS</b>                      | —                   | (273)     | (991)     |
| <b>GAINS DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE</b>            | —                   | 93        | 34        |
| <b>AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE</b>                      | (74 708)            | (97 528)  | (45 672)  |
| <b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                  |                     | (449 777) | (404 105) |
| <b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                  |                     | (547 305) | (449 777) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

## DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

| (en milliers de dollars canadiens)                                                       | 2020          | 2019          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                                       |               |               |
| Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier                                         |               |               |
| Services tarifés perçus                                                                  | 148 041       | 166 031       |
| Frais d'administration payés                                                             | (162 819)     | (145 638)     |
| Frais d'administration et autres remboursés par des tiers                                | 442           | 344           |
| Stocks payés                                                                             | (273)         | (991)         |
| Autres revenus perçus                                                                    | 3 805         | 3 228         |
| Intérêts sur emprunts                                                                    | (2 249)       | (1 636)       |
| Contrôle routier                                                                         |               |               |
| Droits perçus pour le gouvernement du Québec et conservés pour le financement de charges | 72 322        | 73 691        |
| Autres revenus perçus                                                                    | 2 437         | 2 578         |
| Frais d'administration payés                                                             | (62 877)      | (62 439)      |
| Frais d'administration remboursés par des tiers                                          | 287           | 298           |
| Intérêts sur emprunts                                                                    | (1 087)       | (1 123)       |
| Programmes financés par le ministère des Transports                                      |               |               |
| Contribution reçue du ministère des Transports                                           | 11 779        | 13 273        |
| Frais payés                                                                              | (9 457)       | (11 837)      |
| Frais d'administration remboursés par des tiers                                          | 4             | 4             |
| Gestion des amendes impayées                                                             |               |               |
| Services tarifés perçus                                                                  | 5 495         | 8 010         |
| Frais d'administration payés                                                             | (5 234)       | (6 940)       |
| Frais d'administration remboursés par des tiers                                          | 8             | 10            |
| Revenus d'intérêts                                                                       |               |               |
| Intérêts perçus                                                                          | 14 476        | 15 302        |
| Intérêts versés                                                                          | (1 002)       | (1 694)       |
| Taxes de vente                                                                           |               |               |
| Taxes payées                                                                             | (36 569)      | (27 169)      |
| Taxes perçues                                                                            | 36 575        | 24 543        |
|                                                                                          | <b>14 104</b> | <b>47 845</b> |
| Mandat de fiduciaire pour le Fonds d'assurance                                           |               |               |
| Contributions perçues pour le Fonds d'assurance                                          | 999 037       | 979 965       |
| Contributions remises au Fonds d'assurance                                               | (1 004 162)   | (983 645)     |
| Frais d'administration et autres frais payés pour le Fonds d'assurance                   | (193 950)     | (185 706)     |
| Frais d'administration et autres frais remboursés par le Fonds d'assurance               | 206 325       | 215 700       |
| Autres revenus perçus pour le Fonds d'assurance                                          | 356           | 1 180         |
| Immobilisations payées pour le Fonds d'assurance                                         | (82)          | (963)         |
|                                                                                          | <b>7 524</b>  | <b>26 531</b> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

## DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

(en milliers de dollars canadiens)

2020

2019

### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Mandats confiés par le gouvernement du Québec

Droits d'immatriculation et de permis de conduire

|                                                                   |             |             |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Perçus pour le gouvernement du Québec                             | 1 140 171   | 1 104 822   |
| Remis au gouvernement du Québec                                   | (1 139 272) | (1 105 891) |
| Perçus pour la Société de financement des infrastructures locales | 93 334      | 90 264      |
| Remis à la Société de financement des infrastructures locales     | (92 890)    | (89 838)    |
| Perçus pour d'autres gouvernements                                | 42 674      | 46 657      |
| Remis à d'autres gouvernements                                    | (42 672)    | (46 702)    |

Taxes de vente

|                                        |             |             |
|----------------------------------------|-------------|-------------|
| Perçues pour le gouvernement du Québec | 1 572 592   | 1 640 180   |
| Remises au gouvernement du Québec      | (1 554 427) | (1 625 419) |

Taxes sur l'immatriculation des véhicules de promenade

|                                   |          |          |
|-----------------------------------|----------|----------|
| Perçues pour la Ville de Montréal | 35 963   | 35 464   |
| Remises à la Ville de Montréal    | (35 956) | (35 179) |

Contributions des automobilistes au transport en commun

|                                        |          |          |
|----------------------------------------|----------|----------|
| Perçues pour le gouvernement du Québec | 89 083   | 88 018   |
| Remises au gouvernement du Québec      | (89 129) | (87 724) |

Vignettes de stationnement

|                                        |       |       |
|----------------------------------------|-------|-------|
| Perçues pour le gouvernement du Québec | 699   | 796   |
| Remises au gouvernement du Québec      | (710) | (815) |

19 460 14 633

**Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement**

41 088 89 009

### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

|                        |           |          |
|------------------------|-----------|----------|
| Acquisitions           | (115 815) | (89 372) |
| Produit de disposition | 130       | 276      |

**Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations**

(115 685) (89 096)

### ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

|                                |          |          |
|--------------------------------|----------|----------|
| Variation des marges de crédit | 11 423   | 24 308   |
| Emprunts effectués             | 88 109   | 11 975   |
| Emprunts remboursés            | (37 768) | (29 228) |

**Flux de trésorerie liés aux activités de financement**

61 764 7 055

**AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

(12 833) 6 968

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE**

23 416 16 448

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE**

10 583 23 416

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :

|          |        |        |
|----------|--------|--------|
| Encaisse | 10 583 | 23 416 |
|----------|--------|--------|

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes complémentaires

**AU 31 DÉCEMBRE 2020**

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

## 1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est une personne morale de droit public au sens du *Code civil du Québec*, constituée par la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, c. S-11.011).

### Fonctions

La Société a pour fonctions :

- d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) :  
le Fonds d'assurance est une fiducie d'utilité sociale au sens du *Code civil du Québec*, qui a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2004 par le transfert d'actifs de la Société, et dont le patrimoine est affecté à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels prévus dans la *Loi sur l'assurance automobile* (RLRQ, c. A-25) ainsi qu'à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache;
- d'appliquer le *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2), notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis, aux normes de sécurité routière en ce qui concerne les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
- d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application des dispositions :
  - > du *Code de la sécurité routière*,
  - > des lois et règlements liés au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au *Code de la sécurité routière*;
- d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes visés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;
- d'exécuter tout autre mandat qui peut lui être donné par la loi ou par entente avec le gouvernement, avec l'un de ses ministères ou organismes ou avec la Ville de Montréal, notamment :
  - > l'application de programmes financés par le ministère des Transports (MTQ) :  
l'application du Programme d'adaptation de véhicule pour les personnes handicapées est confiée à la Société par entente avec le MTQ, conformément à la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*. Selon cette même entente, le ministre confie également à la Société le mandat de délivrer les vignettes de stationnement pour les personnes handicapées, conformément au *Code de la sécurité routière*,
  - > la gestion des amendes impayées :  
le *Code de la sécurité routière* prévoit que la Société doit limiter l'accès des personnes ou des véhicules au réseau routier lorsque les percepteurs (*Code de procédure pénale* [RLRQ, c. C-25.1]), principalement les municipalités, l'avisent de leur situation en matière d'amendes impayées;
- de percevoir, en vertu d'ententes ou de la réglementation :
  - > à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance, les contributions d'assurance relatives à l'obtention de l'immatriculation d'un véhicule routier et à la délivrance d'un permis de conduire,
  - > pour la gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier, les sommes relatives aux services tarifés liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire et celles liées aux services rendus au gouvernement du Québec,
  - > à titre de mandataire du gouvernement du Québec, les droits relatifs à l'immatriculation et au permis de conduire, les taxes de vente s'appliquant aux véhicules, la taxe applicable sur les contributions d'assurance ainsi que les contributions des automobilistes au transport en commun,
  - > pour la Société de financement des infrastructures locales, les droits relatifs aux véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée,
  - > pour le compte d'administrations provinciales et d'États américains, d'autres droits d'immatriculation,
  - > pour la Ville de Montréal, la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

La *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contributions d'assurance ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

## 1. CONSTITUTION ET FONCTIONS (suite)

### Impacts de la pandémie de COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due à un nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux effets économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

En 2020, la Société a ajusté ses opérations afin d'assurer la sécurité de ses employés et de ses clients. Elle a notamment mis en place de nouveaux services en ligne, offert la prise de rendez-vous à la clientèle, ajusté son organisation du travail pour tenir compte des mesures sanitaires et déployé le télétravail pour son personnel. La Société continuera de répondre aux exigences de la Santé publique et d'ajuster, au besoin, ses façons de faire afin d'en minimiser les répercussions sur les services à la clientèle et sur son personnel.

Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer de façon fiable les répercussions sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière de la Société pour les périodes futures.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce manuel.

### Utilisation d'estimations

Les états financiers de la Société sont préparés par la direction. La présentation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les créances irrécouvrables, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la détermination et l'évaluation des moins-values sur les développements informatiques et la provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

## Instruments financiers

L'encaisse et les créances, à l'exception des taxes de vente à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les découverts bancaires, les marges de crédit, les charges à payer et frais courus (à l'exception des déductions à la source à payer), le montant à payer au Fonds d'assurance, la provision pour vacances ainsi que les emprunts sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

## Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les services tarifés liés à la gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier de même que ceux liés à la gestion des amendes impayées sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être estimés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de contributions du gouvernement du Québec et les programmes financés par le MTQ sont des paiements de transfert constatés lorsque les contributions sont autorisées et que la Société a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Ils sont présentés en contributions reportées dans le poste «Contributions reportées – gouvernement du Québec» lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

## Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les subventions liées au Programme d'adaptation de véhicule pour personnes handicapées provenant du MTQ sont des paiements de transfert. Elles sont comptabilisées dans les résultats lorsqu'elles sont autorisées et que les personnes handicapées satisfont à tous les critères d'admissibilité pour le versement des sommes octroyées.

## Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Actifs financiers et passifs

#### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente, à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, l'encaisse, y compris les découverts bancaires.

#### b) Provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés

##### Régimes de retraite interemployeurs

Les employés de la Société contribuent aux régimes interemployeurs à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'information suffisante pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées, elle utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

##### Régime supplémentaire de retraite

Ce régime est un régime à prestations déterminées. Les provisions au titre des prestations sont évaluées annuellement sur une base actuarielle au moyen d'une méthode de répartition des prestations au prorata des services selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Les gains et pertes actuariels sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants.

##### Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle à l'aide d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction et le mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de leurs congés de maladie.

##### Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises au cours de l'exercice suivant.

## Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

### a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, compte tenu de leur valeur résiduelle :

|                                                        | VIE UTILE                    |
|--------------------------------------------------------|------------------------------|
| Bâtisse                                                | 40 ans                       |
| Aménagement du siège social et améliorations locatives |                              |
| Aménagement du siège social                            | 10 ans                       |
| Améliorations locatives                                | Durée du bail, maximum 7 ans |
| Équipements et matériel roulant                        |                              |
| Équipements                                            | Maximum 7 ans                |
| Matériel roulant                                       | Maximum 5 ans                |
| Matériel informatique et logiciels                     |                              |
| Matériel informatique et logiciels d'exploitation      | Maximum 7 ans                |
| Logiciels d'application                                | Maximum 5 ans                |
| Développements informatiques                           | Maximum 10 ans               |
| Postes de contrôle routier                             |                              |
| Bâtiments                                              | 10 ans et 20 ans             |
| Aménagement de terrains                                | 20 ans                       |
| Équipements                                            | Maximum 20 ans               |

### b) Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### 3. SERVICES TARIFÉS

|                                                                                        | 2020           | 2019           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>SERVICES TARIFÉS OFFERTS AUX USAGERS DU RÉSEAU ROUTIER</b>                          |                |                |
| <b>Permis de conduire</b>                                                              |                |                |
| Délivrance                                                                             | 5 394          | 6 015          |
| Renouvellement                                                                         | 29 186         | 33 828         |
| Examen de conduite                                                                     | 9 620          | 12 893         |
| Autres transactions liées au permis de conduire                                        | 935            | 1 379          |
|                                                                                        | 45 135         | 54 115         |
| <b>Immatriculation des véhicules</b>                                                   |                |                |
| Délivrance                                                                             | 24 521         | 24 760         |
| Renouvellement                                                                         | 34 112         | 33 741         |
| Autres transactions liées à l'immatriculation des véhicules                            | 7 998          | 8 660          |
|                                                                                        | 66 631         | 67 161         |
| <b>Autres</b>                                                                          | 3 518          | 9 035          |
|                                                                                        | 115 284        | 130 311        |
| <b>SERVICES RENDUS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>                                       |                |                |
| Perception de droits et de taxes pour le gouvernement du Québec                        | 21 422         | 21 723         |
| Production de cartes et prise de photos pour la Régie de l'assurance maladie du Québec | 2 929          | 3 584          |
| Perception de droits pour la Société de financement des infrastructures locales        | 932            | 949            |
|                                                                                        | 25 283         | 26 256         |
| <b>AUTRES SERVICES</b>                                                                 | 7 076          | 7 571          |
| <b>TOTAL</b>                                                                           | <b>147 643</b> | <b>164 138</b> |

### 4. REVENUS D'INTÉRÊTS

|                                       | 2020   | 2019   |
|---------------------------------------|--------|--------|
| Intérêts imputés au Fonds d'assurance | (17)   | 91     |
| Intérêts sur soldes bancaires         | 537    | 1 075  |
| Intérêts sur étalement des paiements  | 14 411 | 13 689 |
|                                       | 14 931 | 14 855 |

## 5. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu des articles 648 et 648.4 du *Code de la sécurité routière*, la Société et le ministère des Finances (MFQ) conviennent par ententes du montant que le gouvernement du Québec assume pour combler l'excédent des charges engagées par la Société sur les autres revenus afin d'exercer sa compétence en matière de contrôle routier.

Par ailleurs, le paragraphe 6 de l'article 648 du *Code de la sécurité routière* prévoit que ce montant est retenu sur les droits d'immatriculation des véhicules de transport de biens et de personnes que la Société a perçus au cours de l'exercice financier et qu'il n'est pas versé au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, c. S-11.011), le MTQ assume les charges liées à l'application du Programme d'adaptation de véhicule pour les personnes handicapées et au mandat de délivrance des vignettes de stationnement.

### Composition des contributions du gouvernement du Québec

|                                                  | 2020   | 2019   |
|--------------------------------------------------|--------|--------|
| <b>Contrôle routier</b>                          |        |        |
| Financement de charges liées au contrôle routier | 72 322 | 75 017 |
| <b>Programmes financés par le MTQ</b>            |        |        |
| Adaptation de véhicule                           |        |        |
| Frais d'administration                           | 372    | 314    |
| Subventions                                      | 7 555  | 10 699 |
|                                                  | 7 927  | 11 013 |
| Vignettes de stationnement                       | 1 449  | 1 307  |
|                                                  | 9 376  | 12 320 |
|                                                  | 81 698 | 87 337 |

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### 6. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES

|                                                               | 2020                                             |                  |                                |                              | 2019     |          |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------------------|----------|----------|
|                                                               | Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier | Contrôle routier | Programmes financés par le MTQ | Gestion des amendes impayées | TOTAL    | Total    |
| <b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>                                 |                                                  |                  |                                |                              |          |          |
| Traitements et charges sociales                               | 98 824                                           | 42 290           | 1 283                          | 2 791                        | 145 188  | 128 029  |
| Rémunération des mandataires                                  | 16 182                                           | —                | —                              | 28                           | 16 210   | 15 227   |
| Services administratifs et professionnels                     | 18 321                                           | 3 777            | 149                            | 356                          | 22 603   | 22 313   |
| Frais de déplacement                                          | 619                                              | 709              | 3                              | 7                            | 1 338    | 2 138    |
| Frais de communication                                        | 11 116                                           | 4 879            | 42                             | 1 512                        | 17 549   | 19 020   |
| Information et promotion                                      | 30                                               | 10               | —                              | 1                            | 41       | 102      |
| Loyers, taxes et électricité                                  | 7 194                                            | 3 527            | 16                             | 59                           | 10 796   | 10 207   |
| Frais d'entretien                                             | 684                                              | 3 180            | 4                              | 18                           | 3 886    | 4 253    |
| Mobilier, agencement et équipement                            | 357                                              | 293              | 3                              | 6                            | 659      | 361      |
| Location et entretien de matériel informatique et bureautique | 9 564                                            | 3 256            | 68                             | 253                          | 13 141   | 12 443   |
| Matériel informatique et bureautique                          | 691                                              | 185              | 7                              | 14                           | 897      | 338      |
| Impression, fournitures et autres dépenses                    | 10 110                                           | 1 266            | 53                             | 50                           | 11 479   | 10 658   |
| Frais d'utilisation du siège social                           | 2 770                                            | 874              | 61                             | 139                          | 3 844    | 3 218    |
| Remboursement de frais d'administration par des tiers         | (502)                                            | (287)            | (4)                            | (8)                          | (801)    | (712)    |
|                                                               | 175 960                                          | 63 959           | 1 685                          | 5 226                        | 246 830  | 227 595  |
| Gain sur disposition                                          | (35)                                             | —                | —                              | —                            | (35)     | (46)     |
| Perte sur disposition, radiation et dévaluation               | 18                                               | 27               | —                              | —                            | 45       | 9        |
| Amortissement des immobilisations corporelles                 | 24 763                                           | 9 552            | 120                            | 221                          | 34 656   | 36 924   |
| Amortissement des contributions reportées                     | (65)                                             | (86)             | —                              | —                            | (151)    | (151)    |
| Frais d'utilisation des immobilisations corporelles           | (11 877)                                         | 316              | 16                             | 34                           | (11 511) | (12 963) |
|                                                               | 12 804                                           | 9 809            | 136                            | 255                          | 23 004   | 23 773   |
|                                                               | 188 764                                          | 73 768           | 1 821                          | 5 481                        | 269 834  | 251 368  |
| <b>AUTRES</b>                                                 |                                                  |                  |                                |                              |          |          |
| Subventions                                                   | —                                                | —                | 7 555                          | —                            | 7 555    | 10 699   |
| Service de la dette                                           | 2 442                                            | 1 087            | —                              | —                            | 3 529    | 2 958    |
| Intérêts et autres                                            | 1 002                                            | —                | —                              | —                            | 1 002    | 1 694    |
|                                                               | 3 444                                            | 1 087            | 7 555                          | —                            | 12 086   | 15 351   |
|                                                               | 192 208                                          | 74 855           | 9 376                          | 5 481                        | 281 920  | 266 719  |

La Société acquitte l'ensemble des frais d'administration des mandats qu'elle gère, y compris les frais attribuables au Fonds d'assurance. Par la suite, ils sont répartis par mandats à l'aide de la gestion par activité. Cette méthode permet d'associer, à l'aide d'inducteurs, les frais d'administration de la Société aux activités réalisées par celle-ci. Ces activités sont ensuite imputées aux produits et services rattachés aux différents mandats de la Société.

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

Le partage des activités est établi selon le jugement de la direction. La répartition des frais d'administration donne les résultats suivants :

|                                                         | 2020           | 2019    |
|---------------------------------------------------------|----------------|---------|
| <b>Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier</b> | <b>188 764</b> | 166 076 |
| <b>Contrôle routier</b>                                 | <b>73 768</b>  | 76 472  |
| <b>Programmes financés par le MTQ</b>                   |                |         |
| Adaptation de véhicule                                  | 372            | 314     |
| Vignettes de stationnement                              | 1 449          | 1 307   |
|                                                         | <b>1 821</b>   | 1 621   |
| <b>Gestion des amendes impayées</b>                     | <b>5 481</b>   | 7 199   |
| Total pour la Société                                   | <b>269 834</b> | 251 368 |
| <b>Fonds d'assurance<sup>(1)</sup></b>                  | <b>215 259</b> | 208 595 |
| <b>Total des frais d'administration</b>                 | <b>485 093</b> | 459 963 |

(1) Les frais d'administration du Fonds d'assurance sont présentés de façon détaillée dans les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec.

## 7. CRÉANCES – AUTRES

|                                                                       | 2020           | 2019    |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|---------|
| <b>Actifs financiers</b>                                              |                |         |
| Comptes clients – Étalement des paiements <sup>(1)</sup>              | 197 251        | 189 867 |
| Centres de services privés – Mandataires de la Société                | 7 181          | 12 003  |
| Municipalités – Services tarifés pour la gestion des amendes impayées | 905            | 1 791   |
| Autres                                                                | 6 907          | 6 698   |
|                                                                       | <b>212 244</b> | 210 359 |
| <b>Actifs non financiers</b>                                          | <b>984</b>     | 2 625   |
|                                                                       | <b>213 228</b> | 212 984 |

(1) L'étalement des paiements porte intérêt au taux sur les créances du gouvernement tel qu'établi par Revenu Québec. Ce taux est de 5,00 % au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 7,00 %).

## 8. MARGES DE CRÉDIT

Le 20 décembre 2017, le gouvernement du Québec a publié un décret autorisant la Société à instituer un régime d'emprunt valide jusqu'au 31 décembre 2022. Ce décret permet à la Société d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la CDPQ ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, pour un montant n'excédant pas 703 940 000 \$. Le total des emprunts à court terme et par marge de crédit contractés en vertu de ce régime d'emprunts et non encore remboursés ne peut excéder, à aucun moment, un montant total de 360 000 000 \$.

Au 31 décembre 2020, la Société détient :

- une marge de crédit auprès de la CDPQ échéant le 31 décembre 2022 pour un montant maximal de 350 000 000 \$ remboursable à la demande du prêteur. Cette marge de crédit porte intérêt au taux annuel équivalant au taux directeur de la Banque du Canada majoré de deux tiers de 0,05 % et d'un tiers de 0,36 %. Le taux d'intérêt de cette marge est de 0,40 % au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 1,90 %). Le solde de cette marge de crédit est de 187 556 000 \$ au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 176 133 000 \$);
- une marge de crédit auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) sans échéance déterminée pour un montant maximal de 10 000 000 \$ remboursable à la demande du prêteur. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la FCDQ calculé quotidiennement. Le taux d'intérêt est de 2,45 % au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 3,95 %). Le solde de cette marge de crédit est nul au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : nul).

## 9. À PAYER AU FONDS D'ASSURANCE

Le montant à payer au Fonds d'assurance est remboursable sur demande et il porte intérêt au taux mensuel moyen applicable à la marge de crédit dont dispose la Société auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Le taux de la marge de crédit est de 0,40 % au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 1,90 %).

## 10. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS

### Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés auxquels ils ont droit jusqu'à concurrence de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Dans le cas des professionnels, les mêmes modalités sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 et des mesures transitoires continueront de l'être jusqu'au 31 mars 2024.

Les obligations liées à ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des congés de maladie non utilisés dont le nombre excédait 20 jours au 31 mars 2017 dans le cas des fonctionnaires, et 20 jours au 31 mars 2019 dans le cas des professionnels. À l'échéance de la période transitoire, les congés de maladie qui seront toujours inutilisés seront payés à 70 %.

### Régimes de retraite interemployeurs

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Les régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'exercice s'élèvent à 20 055 000 \$ (31 décembre 2019 : 19 680 000 \$). Ce montant inclut une somme de 10 100 000 \$ imputée au Fonds d'assurance en 2020 (31 décembre 2019 : 9 539 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le taux de cotisation de la Société au RREGOP est de 10,63 % de la masse salariale admissible par rapport à 10,88 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le taux pour le RRPE est de 12,29 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par rapport à 12,82 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## 10. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS (suite)

### Régimes de retraite interemployeurs (suite)

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2019, cette compensation a été établie à 2,97 % de la masse salariale admissible qui doit être versée par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS ainsi qu'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Pour l'année civile 2020, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, la Société a constaté un montant de compensation correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2019 et estimé à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2020.

### Régime supplémentaire de retraite

Le Régime supplémentaire de retraite pour les vice-présidents et les vice-présidentes de la Société (RSRVP) s'adresse aux vice-présidents et aux vice-présidentes qui ne participent pas au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Les participants ne cotisent pas au RSRVP. Ce régime à prestations déterminées n'est pas capitalisé et a pour principal objet d'assurer des prestations supplémentaires de retraite aux vice-présidents et aux vice-présidentes de la Société qui participent au RRPE de façon que les prestations de retraite provenant du RSRVP et du RRPE soient comparables à celles qui seraient assurées en vertu du RRAS.

Les données financières de l'exercice sont présentées dans le tableau qui suit :

|                                        | 2020                                  |               |                                                       |                                                             | 2019          |          |
|----------------------------------------|---------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------|----------|
|                                        | Congés de maladie <sup>(1), (2)</sup> | Vacances      | Régime supplémentaire de retraite <sup>(1), (3)</sup> | Autres avantages sociaux et sommes dues <sup>(1), (4)</sup> | TOTAL         | Total    |
| <b>Solde au début</b>                  | <b>36 051</b>                         | <b>24 917</b> | <b>1 875</b>                                          | <b>6 091</b>                                                | <b>68 934</b> | 67 775   |
| Charges de l'exercice                  | 12 209                                | 24 118        | 352                                                   | 7 631                                                       | 44 310        | 41 811   |
| Montants versés au cours de l'exercice | (10 741)                              | (19 423)      | (4)                                                   | (6 953)                                                     | (37 121)      | (40 652) |
| <b>Solde à la fin</b>                  | <b>37 519</b>                         | <b>29 612</b> | <b>2 223</b>                                          | <b>6 769</b>                                                | <b>76 123</b> | 68 934   |

(1) Les charges de l'exercice incluent, s'il y a lieu, le coût des services rendus, les intérêts et l'amortissement des gains et pertes actuariels.

(2) Les hypothèses significatives retenues lors de l'évaluation de la provision sont les suivantes :

|                                                                                  | 2020                   | 2019                   |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Taux attendus d'augmentation statutaire des salaires des employés et d'inflation | entre 1,50 % et 2,83 % | entre 2,00 % et 2,83 % |
| Taux d'actualisation pondéré                                                     | 1,26 %                 | 2,31 %                 |
| Âge présumé de retraite des employés selon la catégorie (cadres, non-cadres)     | 60 ans                 | 59 ou 60 ans           |

(3) Les hypothèses significatives retenues lors de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

|                                                             | 2020   | 2019   |
|-------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Taux de croissance de la rémunération                       | 3,50 % | 3,50 % |
| Taux d'actualisation                                        | 1,60 % | 2,25 % |
| Taux d'inflation à long terme                               | 2,00 % | 2,00 % |
| Durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs | 3 ans  | 4 ans  |
| Période d'amortissement des gains et des pertes actuariels  | 3 ans  | 4 ans  |

La provision au titre des avantages de retraite au 31 décembre s'établit comme suit :

|                                                  | 2020         | 2019         |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Obligations au titre des prestations constituées | 2 092        | 1 992        |
| Gains (pertes) actuariels nets non amortis       | 131          | (117)        |
|                                                  | <b>2 223</b> | <b>1 875</b> |

(4) Les autres avantages sociaux comprennent les compensations de l'employeur pour des absences rémunérées, notamment en assurance salaire et en congé de maternité ou de paternité. Les sommes dues sont relatives aux banques d'heures supplémentaires et aux congés autofinancés.

## 11. EMPRUNTS

|                                                                                                                                                      | 2020           | 2019           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>EMPRUNTS SUR LES BILLETS À LONG TERME AUPRÈS DU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>                                                |                |                |
| Portant intérêt au taux de 1,952 % remboursable par versements en capital mensuels de 713 111 \$ plus intérêts jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2029    | 70 374         | —              |
| Portant intérêt au taux de 2,480 % remboursable par versements en capital mensuels de 2 025 969 \$ plus intérêts jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril 2022 | 32 367         | 56 584         |
| Portant intérêt au taux de 2,961 % remboursable par versements en capital mensuels de 253 134 \$ plus intérêts jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril 2030   | 28 185         | 31 187         |
| Portant intérêt au taux de 1,473 % remboursable par versements en capital mensuels de 129 583 \$ plus intérêts jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2024    | 5 044          | —              |
| Portant intérêt au taux de 2,226 % remboursable par versements en capital mensuels de 33 206 \$ plus intérêts jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2033     | 4 854          | —              |
| Portant intérêt au taux de 2,174 % remboursable par versements en capital mensuels de 96 615 \$ plus intérêts jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2024     | 3 757          | 4 909          |
| Portant intérêt au taux de 2,432 % remboursable par versements en capital mensuels de 41 284 \$ plus intérêts jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2028     | 3 576          | 4 068          |
| Portant intérêt au taux de 2,613 % remboursable par versements en capital mensuels de 49 302 \$ plus intérêts jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024  | 1 820          | 2 408          |
| Portant intérêt au taux de 2,674 % remboursable par versements en capital mensuels de 9 540 \$ plus intérêts jusqu'au 1 <sup>er</sup> mars 2033      | 1 393          | 1 506          |
| Portant intérêt au taux de 3,017 % remboursable par versements en capital mensuels de 8 917 \$ plus intérêts jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril 2033     | 1 311          | 1 417          |
|                                                                                                                                                      | <b>152 681</b> | <b>102 079</b> |
| <b>EMPRUNTS SUR LES BILLETS À LONG TERME AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES</b>                                                     |                |                |
| Portant intérêt au taux de 2,360 % remboursable par versements mensuels de 5 720 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> novembre 2024                           | 257            | 324            |
|                                                                                                                                                      | <b>257</b>     | <b>324</b>     |
|                                                                                                                                                      | <b>152 938</b> | <b>102 403</b> |

Les versements en capital et intérêts à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

|                               | Capital       | Intérêts     |
|-------------------------------|---------------|--------------|
| 2021                          | 40 391 000 \$ | 2 908 000 \$ |
| 2022                          | 24 185 000    | 2 132 000    |
| 2023                          | 16 083 000    | 1 761 000    |
| 2024                          | 13 500 000    | 1 446 000    |
| 2025                          | 12 710 000    | 1 171 000    |
| 2026 et exercices subséquents | 46 593 000    | 2 106 000    |

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                                          | Terrain      | Bâtisse      | Aménagement<br>du siège social<br>et améliorations<br>locatives | Équipements<br>et matériel<br>roulant | Matériel<br>informatique<br>et logiciels | Développements<br>informatiques | Postes de<br>contrôle<br>routier | TOTAL          |
|------------------------------------------|--------------|--------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------|
| <b>COÛT</b>                              |              |              |                                                                 |                                       |                                          |                                 |                                  |                |
| Solde au<br>1 <sup>er</sup> janvier 2019 | 1 637        | 4 245        | 23 315                                                          | 16 499                                | 35 887                                   | 360 957                         | 74 462                           | 517 002        |
| Acquisitions                             | —            | —            | 1 130                                                           | 851                                   | 4 141                                    | 84 313                          | 4 688                            | 95 123         |
| Dispositions<br>et radiations            | —            | —            | —                                                               | (970)                                 | —                                        | (165)                           | (24)                             | (1 159)        |
| Reclassement                             | —            | —            | —                                                               | —                                     | 265                                      | (271)                           | 6                                | —              |
| <b>Solde au<br/>31 décembre 2019</b>     | <b>1 637</b> | <b>4 245</b> | <b>24 445</b>                                                   | <b>16 380</b>                         | <b>40 293</b>                            | <b>444 834</b>                  | <b>79 132</b>                    | <b>610 966</b> |
| Acquisitions                             | —            | —            | 397                                                             | 991                                   | 3 359                                    | 96 344                          | 5 045                            | 106 136        |
| Dispositions et<br>radiations            | —            | —            | —                                                               | (1 295)                               | (9 637)                                  | (11 206)                        | —                                | (22 138)       |
| Reclassement                             | —            | —            | —                                                               | —                                     | 534                                      | (534)                           | —                                | —              |
| <b>Solde au<br/>31 décembre 2020</b>     | <b>1 637</b> | <b>4 245</b> | <b>24 842</b>                                                   | <b>16 076</b>                         | <b>34 549</b>                            | <b>529 438</b>                  | <b>84 177</b>                    | <b>694 964</b> |
| <b>AMORTISSEMENT<br/>CUMULÉ</b>          |              |              |                                                                 |                                       |                                          |                                 |                                  |                |
| Solde au<br>1 <sup>er</sup> janvier 2019 | —            | 2 765        | 19 471                                                          | 10 166                                | 26 023                                   | 176 108                         | 37 399                           | 271 932        |
| Amortissement                            | —            | 125          | 852                                                             | 1 607                                 | 3 837                                    | 26 889                          | 3 614                            | 36 924         |
| Dispositions et<br>radiations            | —            | —            | —                                                               | (920)                                 | —                                        | —                               | —                                | (920)          |
| <b>Solde au<br/>31 décembre 2019</b>     | <b>—</b>     | <b>2 890</b> | <b>20 323</b>                                                   | <b>10 853</b>                         | <b>29 860</b>                            | <b>202 997</b>                  | <b>41 013</b>                    | <b>307 936</b> |
| Amortissement                            | —            | 126          | 919                                                             | 1 509                                 | 3 040                                    | 25 220                          | 3 842                            | 34 656         |
| Dispositions<br>et radiations            | —            | —            | —                                                               | (1 191)                               | (9 638)                                  | (11 169)                        | —                                | (21 998)       |
| Reclassement                             | —            | —            | —                                                               | —                                     | 31                                       | (31)                            | —                                | —              |
| <b>Solde au<br/>31 décembre 2020</b>     | <b>—</b>     | <b>3 016</b> | <b>21 242</b>                                                   | <b>11 171</b>                         | <b>23 293</b>                            | <b>217 017</b>                  | <b>44 855</b>                    | <b>320 594</b> |
| <b>Valeur comptable<br/>nette</b>        |              |              |                                                                 |                                       |                                          |                                 |                                  |                |
| <b>Au<br/>31 décembre 2019</b>           | <b>1 637</b> | <b>1 355</b> | <b>4 122</b>                                                    | <b>5 527</b>                          | <b>10 433</b>                            | <b>241 837</b>                  | <b>38 119</b>                    | <b>303 030</b> |
| <b>Au<br/>31 décembre 2020</b>           | <b>1 637</b> | <b>1 229</b> | <b>3 600</b>                                                    | <b>4 905</b>                          | <b>11 256</b>                            | <b>312 421</b>                  | <b>39 322</b>                    | <b>374 370</b> |

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

Les immobilisations corporelles qui sont en voie de réalisation ou non en service au 31 décembre ne sont pas amorties et leur valeur comptable nette correspond aux montants suivants :

|                                                        | 2020           | 2019           |
|--------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Aménagement du siège social et améliorations locatives | —              | 365            |
| Équipements et matériel roulant                        | 742            | 741            |
| Matériel informatique et logiciels                     | 243            | 320            |
| Développements informatiques                           | 208 994        | 117 733        |
| Postes de contrôle routier                             | 305            | 1 721          |
|                                                        | <b>210 284</b> | <b>120 880</b> |

Au 31 décembre 2020, les charges à payer et frais courus afférents aux immobilisations corporelles s'élèvent à 15 652 000 \$ (31 décembre 2019 : 25 259 000 \$).

## 13. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

#### Contrats de location de locaux

La Société est engagée en vertu de divers contrats de location de locaux pour une somme minimale estimée à 28 959 000 \$ au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 30 280 000 \$). Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2027 et se répartissent comme suit :

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| 2021                          | 10 166 000 \$ |
| 2022                          | 6 655 000     |
| 2023                          | 5 228 000     |
| 2024                          | 3 723 000     |
| 2025                          | 1 800 000     |
| 2026 et exercices subséquents | 1 387 000     |

Les montants ci-dessus pourraient s'avérer plus élevés puisque plusieurs contrats de location de locaux comportent, à leur date d'échéance, des options de renouvellement qui s'échelonnent jusqu'en 2034. De plus, la majorité des contrats comprend une clause de révision du coût des loyers en fonction des hausses de charges d'exploitation ou de taxes.

#### Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour une somme minimale estimée à 98 149 000 \$ au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : 66 105 000 \$). Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2027 et se répartissent comme suit :

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| 2021                          | 32 709 000 \$ |
| 2022                          | 22 579 000    |
| 2023                          | 13 313 000    |
| 2024                          | 10 919 000    |
| 2025                          | 10 876 000    |
| 2026 et exercices subséquents | 7 753 000     |

### 13. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

#### Droits contractuels

Frais de perception des droits d'immatriculation

En vertu d'une entente avec le MFQ échéant le 31 mars 2022, la Société recevra un montant annuel de plus de 20 000 000 \$ indexé annuellement pour couvrir les frais de perception des droits d'immatriculation.

### 14. PASSIFS ET ACTIFS ÉVENTUELS

#### Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités.

Le 22 avril 2015, une action collective a été autorisée à l'encontre de la Société par la Cour supérieure. Puisque le dossier est devant la cour et en tout respect du processus judiciaire, la direction est d'avis qu'elle ne peut divulguer d'information ni sur l'ampleur du montant en cause ni sur les probabilités quant au dénouement. Par conséquent, les informations afférentes à cette éventualité ne sont pas divulguées.

En 2018, le gouvernement du Québec a autorisé la mise en œuvre d'un projet pilote relativement aux véhicules autonomes. Une exemption de contribution d'assurance associée à l'autorisation de circuler est en vigueur dans le cadre de ce projet pilote. En conséquence, par le biais d'une entente conclue en 2019, la Société s'est engagée à transférer au Fonds d'assurance un montant maximal de 5 000 000 \$ pour compenser les indemnités qui seraient versées en cas d'accident automobile impliquant des véhicules autonomes.

#### Actifs éventuels

La Société a introduit une réclamation de 661 000 \$ contre ses assureurs et un locateur pour les dommages occasionnés par un incendie majeur au Centre de services de Bonaventure. L'évaluation des dossiers de réclamation par les assureurs ainsi que les discussions avec le locateur sont toujours en cours. La direction est d'avis que le recouvrement est probable. Aucun montant n'a été comptabilisé au 31 décembre 2020.

### 15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée au Fonds d'assurance, à titre de fiduciaire, à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont les décisions financières et administratives peuvent être orientées par l'une ou plusieurs de ces personnes. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration, les vice-présidents ainsi que la présidente et chef de la direction de la Société. La Société n'a conclu aucune opération importante avec ces apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

|                                                                       | 2020  | 2019  |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| <b>Frais d'administration</b>                                         |       |       |
| Centre de services partagés du Québec                                 |       |       |
| Services administratifs et professionnels                             | 603   | 1 210 |
| Frais de communication                                                | 2 731 | 4 885 |
| Location et entretien de matériel informatique et bureautique         | 1 461 | 2 130 |
| Infrastructure technologique du Québec                                |       |       |
| Frais de communication                                                | 1 336 | —     |
| Location et entretien de matériel informatique et bureautique         | 551   | —     |
| Société québécoise des infrastructures – Loyers, taxes et électricité | 2 132 | 1 703 |

## 16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels. L'analyse suivante présente l'exposition de la Société aux risques à la date de clôture des états financiers.

### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. La Société est exposée à un risque de crédit à l'égard de son encaisse et de ses créances, à l'exception des taxes de vente à recevoir. La Société évalue périodiquement les pertes probables sur ses créances et constitue une provision pour créances irrécouvrables selon les tendances historiques. La Société réduit le risque de crédit associé à l'encaisse en traitant avec des institutions financières reconnues. De plus, le risque de crédit associé aux créances provenant du gouvernement du Québec est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent d'entités gouvernementales. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

L'analyse de l'âge des créances se détaille comme suit :

|                                 | 2020         |           | 2019         |              |
|---------------------------------|--------------|-----------|--------------|--------------|
|                                 | Valeur brute | Provision | Valeur nette | Valeur nette |
| Créances non en souffrance      | 208 312      | —         | 208 312      | 206 920      |
| Créances en souffrance depuis : |              |           |              |              |
| moins de 1 an                   | 5 276        | 1 657     | 3 619        | 3 135        |
| de 1 à 2 ans                    | 1 415        | 1 143     | 272          | 262          |
| de 2 à 3 ans                    | 1 055        | 1 014     | 41           | 42           |
|                                 | 216 058      | 3 814     | 212 244      | 210 359      |

Les créances non en souffrance sont constituées principalement des sommes à percevoir de la clientèle ayant demandé l'étalement des paiements, de centres de services privés mandataires de la Société ainsi que de municipalités, et excluent les actifs de 984 000 \$ (31 décembre 2019 : 2 625 000 \$) qui ne sont pas des instruments financiers. La Société est d'avis que la provision pour créances irrécouvrables est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement. Par ailleurs, le risque de crédit est partagé entre la Société et les entités avec lesquelles celle-ci a un mandat de perception, comme indiqué à la note 1.

L'évolution de la provision pour créances irrécouvrables se détaille comme suit :

|                                                | 2020         | 2019    |
|------------------------------------------------|--------------|---------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                          | <b>3 717</b> | 3 636   |
| Provision comptabilisée au cours de l'exercice | 2 474        | 2 321   |
| Reprise de provision et radiation              | (2 377)      | (2 240) |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                          | <b>3 814</b> | 3 717   |

## 16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. La Société est exposée à ce risque au regard de son découvert bancaire, de ses marges de crédit, de ses charges à payer et frais courus (à l'exception des déductions à la source à payer), du montant à payer au Fonds d'assurance, de la provision pour vacances ainsi que des emprunts.

Tous les passifs financiers de la Société ont une échéance inférieure à un an à l'exception des emprunts dont l'échéance s'étend jusqu'en 2033. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit comme indiqué dans les notes 8 et 11. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations. La Société présente à la note 11 les versements contractuels (capital et intérêts) de ses emprunts. Par conséquent, l'exposition de la Société au risque de liquidité est peu élevée.

### Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable au montant à payer au Fonds d'assurance, aux comptes clients relatifs à l'étalement des paiements et aux marges de crédit, qui portent tous intérêt à taux variable. Il en résulte donc un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront encaissés ou versés relativement à ces éléments. L'effet net, tant sur ces actifs que sur ces passifs, d'une augmentation (réduction) immédiate et soutenue de 0,25 % des taux d'intérêt aurait été de diminuer (augmenter) les revenus d'intérêts de 80 000 \$ (31 décembre 2019 : 27 000 \$) relativement au montant à payer au Fonds d'assurance, d'augmenter (de diminuer) de 578 000 \$ (31 décembre 2019 : 489 000 \$) les revenus d'intérêts provenant des comptes clients relatifs à l'étalement des paiements et d'augmenter (diminuer) les frais d'intérêts des marges de crédit de 290 000 \$ (31 décembre 2019 : 218 000 \$).

La Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt pour ses emprunts puisque le taux d'intérêt est fixé pour toute la durée des emprunts.

#### Risque de change

Le risque de change se définit comme l'exposition de la Société à une perte de change attribuable à la fluctuation défavorable d'une devise. Dans le cours normal de ses activités, la Société réalise moins de 1 % de ses opérations d'encaissement en devises américaines. Afin de réduire au maximum ces risques de change, la Société conclut des contrats de change à terme pour se prémunir contre la variation du taux de change liée au renouvellement annuel des immatriculations des transporteurs québécois entre la date de facturation des transporteurs québécois et le versement des sommes perçues aux Administrations américaines. L'exposition de la Société au risque de change est par conséquent très faible.

## Notes complémentaires

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

### 17. GESTION DU FONDS FIDUCIAIRE

Le Fonds d'assurance n'est pas consolidé avec la Société, puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct en vertu de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*. Des états financiers distincts sont produits pour le Fonds d'assurance conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le tableau suivant présente un sommaire des sommes gérées pour le Fonds d'assurance au 31 décembre :

|                          | 2020       | 2019       |
|--------------------------|------------|------------|
| <b>ACTIF</b>             |            |            |
| Dépôts à participation   | 13 333 002 | 12 856 040 |
| À recevoir de la Société | 9 611      | 10 998     |
| Autres actifs            | 196 224    | 196 318    |
|                          | 13 538 837 | 13 063 356 |
| <b>PASSIF</b>            |            |            |
| Passif actuariel         | 8 140 273  | 8 344 786  |
| Autres passifs           | 440 883    | 459 478    |
|                          | 8 581 156  | 8 804 264  |

### 18. BUDGET 2020

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et du déficit cumulé et dans l'état de la variation de la dette nette, ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société le 12 décembre 2019.

### 19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2019 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2020.



# Contrôle routier Québec

Contrôle routier Québec fait partie intégrante de la Société de l'assurance automobile du Québec. En vertu de la *Loi sur l'administration publique*, Contrôle routier Québec a l'obligation de produire un plan général d'intervention dont la Société doit rendre compte. Ses résultats financiers sont inclus dans ceux de la Société.

## LA MISSION, LA VISION ET LES PRIORITÉS D'INTERVENTION

### La mission

Contrôle routier Québec a pour mission d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens ainsi que de prévenir et de réprimer les infractions aux lois et règlements régissant cette industrie du transport et à toutes autres lois édictées par le gouvernement, afin :

- d'améliorer la sécurité des usagers de la route;
- d'assurer la protection du réseau routier;
- de veiller au maintien de l'équité concurrentielle dans le domaine du transport des personnes et des biens.

Contrôle routier Québec favorise le partenariat avec les instances gouvernementales, la population, les personnes ou organismes travaillant dans le domaine du transport des personnes et des biens ainsi que les autres agences ou services concernés par l'application de la loi.

### La vision

Contrôle routier Québec, par son expertise unique et par l'engagement, les compétences et le professionnalisme de chaque membre de son équipe, est reconnu comme la référence dans le domaine du transport des personnes et des biens et comme un acteur indispensable afin que les routes du Québec soient les plus sécuritaires au monde.

### Les valeurs

Pour guider chacun des membres de son personnel dans sa prise de décision et dans ses relations professionnelles, Contrôle routier Québec adhère aux quatre valeurs de la Société, soit l'engagement, la rigueur, la cohérence et le respect.

### Les priorités d'intervention

Conformément au plan stratégique de la Société et aux objectifs gouvernementaux, Contrôle routier Québec priorise les interventions qui ont des effets significatifs sur la sécurité routière. En 2020, ses priorités d'intervention visaient le comportement des conducteurs et la sécurité des véhicules lourds.

## LES RÉSULTATS DU PLAN GÉNÉRAL D'INTERVENTION

Contrôle routier Québec a mis en œuvre son Plan général d'intervention 2019-2020, qui s'inscrit dans les trois enjeux du Plan stratégique 2016-2020 de la Société, soit le bilan routier, l'expérience client et la transformation de la Société.

En réalisant des actions avec les partenaires concernés par l'industrie du transport des personnes et des biens, Contrôle routier Québec se positionne comme une force active au service de la sécurité routière.

# Enjeu 1

## LE BILAN ROUTIER

Par ses interventions sur la route et en entreprise, Contrôle routier Québec veille chaque jour à la sécurité routière en s'assurant du comportement sécuritaire des conducteurs et de la conformité des véhicules lourds. C'est par le juste équilibre de ses activités de contrôle, de prévention et de sensibilisation que Contrôle routier Québec contribue à l'amélioration du bilan routier.

Afin d'accroître cette contribution, le Plan général d'intervention 2019-2020 accorde la priorité aux interventions ayant le plus d'incidences sur la sécurité routière.

## ORIENTATION 1.1

Contribuer à l'amélioration du bilan routier

### OBJECTIF 1.1.1

Bonifier nos stratégies par des interventions ciblées et adaptées au moment opportun

| INDICATEURS                                                                                                            | VALEURS<br>DE DÉPART 2015 | RÉSULTATS 2020 | CIBLES 2020 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------|-------------|
| Moyenne triennale du nombre de décès dans les collisions impliquant un véhicule lourd par 100 000 habitants            | 1,0                       | 1,0            | 0,8         |
| Moyenne triennale du nombre de blessés graves dans les collisions impliquant un véhicule lourd par 100 000 habitants   | 2,7                       | 2,2            | 2,3         |
| Moyenne triennale du nombre de blessés légers dans les collisions impliquant un véhicule lourd par 100 000 habitants   | 35,5                      | 34,4           | 32,8        |
| Moyenne triennale du nombre de collisions avec préjudices corporels impliquant un véhicule lourd par 100 000 habitants | 28,6                      | 28,0           | 27,2        |

Dans le contexte de pandémie, la Société a adapté ses méthodes de contrôle pour réduire le plus possible les contacts, elle a concentré ses actions sur les opérations régulières et a priorisé certaines interventions sur la route. Cette situation est directement reliée au ralentissement du processus d'embauche de nouveaux contrôleurs routiers, dû à la fermeture de l'École nationale de police du Québec durant trois mois.

### OBJECTIF 1.1.2

Encourager nos clientèles à risque à adopter des comportements sécuritaires

| INDICATEUR                                                                                                                                                   | RÉSULTAT 2020 | CIBLE 2020 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------|
| Pourcentage des clientèles affirmant que les activités de prévention et de sensibilisation ont permis d'améliorer leurs connaissances sur les thèmes abordés | nd            | 92 %       |

Puisque cet indicateur est calculé en fonction des résultats de sondages menés en personne lors des activités de prévention et de sensibilisation et que le contexte de la pandémie ne permettait pas la tenue de telles activités, la Société n'est pas en mesure de fournir un résultat pour 2020 pour cet indicateur. L'élaboration de sondages adaptés aux nouvelles façons de diffuser le matériel de prévention et de sensibilisation est prévue pour l'année 2021.

### OBJECTIF 1.1.3

#### Raffiner le dépistage des propriétaires, des exploitants et des conducteurs de véhicules lourds à risque

| INDICATEUR                                            | RÉSULTAT 2020                  | CIBLE 2020                                |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|
| Respect du calendrier de mise en œuvre des politiques | Entrée en vigueur non réalisée | Entrée en vigueur des politiques révisées |

En 2020, la Société a terminé les travaux de révision des politiques d'évaluation. Les intervenants consultés, partenaires gouvernementaux et associations de l'industrie du transport routier, sont arrivés à un consensus sur les derniers ajustements. L'entrée en vigueur des politiques révisées est prévue en 2023 pour s'arrimer avec le déploiement de nouveaux outils informatiques.

### OBJECTIF 1.1.4

#### Améliorer la conformité du transport des personnes et des biens

| INDICATEUR                                                  | VALEUR DE DÉPART 2017 | RÉSULTAT 2019 <sup>28</sup> | CIBLE 2020 |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------|------------|
| Taux de conformité du transport des personnes <sup>29</sup> | 81 %                  | 88 %                        | 81 %       |

| INDICATEUR                                              | VALEUR DE DÉPART 2015 | RÉSULTAT 2020 | CIBLE 2020 |
|---------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|------------|
| Taux de conformité du transport des biens <sup>30</sup> | 64 %                  | 71 %          | 69 %       |

En 2020, Contrôle routier Québec a su s'adapter au contexte de la pandémie afin de maintenir l'accent sur la prévention et la sensibilisation lors de ses interventions. Le ciblage, lors de ses opérations, des éléments ayant le plus d'incidences sur le comportement du conducteur et la sécurité des véhicules, tels que les heures de conduite et de repos, la ronde de sécurité, le port de la ceinture, l'utilisation du cellulaire, la vitesse, l'état des freins et de l'arrimage ainsi que l'entretien général des véhicules, s'est donc poursuivi et a permis le dépassement de la cible.

<sup>28</sup> La donnée présentée dans le rapport annuel de gestion 2019 a été corrigée.

<sup>29</sup> Mesure par échantillonnage sur des périodes de deux ans. La dernière mesure a été effectuée en 2019 et la prochaine le sera en 2021.

<sup>30</sup> Mesure par échantillonnage.

# Enjeu 2

## L'EXPÉRIENCE CLIENT

Dans un contexte de transformation organisationnelle, la Société s'est fixée pour objectif de maintenir et de renforcer la satisfaction de sa clientèle. À cet effet, elle réalise des projets pour améliorer la qualité de ses services en collaboration avec un ensemble de partenaires.

### ORIENTATION 2.1

Bonifier l'expérience du client

#### OBJECTIF 2.1.1

Faire évoluer notre approche client

| INDICATEUR                                           | VALEUR<br>DE DÉPART 2015 | RÉSULTAT 2020 | CIBLE 2020 |
|------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|------------|
| Indice de satisfaction de la clientèle <sup>31</sup> | 8,1/10                   | 8,5/10        | 8,1/10     |

En 2020, Contrôle routier Québec a maintenu ses efforts et a su s'adapter au contexte de la pandémie pour aider sa clientèle dans l'atteinte de sa conformité. Pour ce faire, les contrôleurs routiers ont transmis aux usagers des informations spécifiques et préventives lors de leurs interventions sur route et en entreprise.

Ces initiatives ont permis de dépasser la cible fixée pour l'indice de satisfaction de la clientèle, et ce, dans un contexte de pandémie, une performance que la Société est confiante de maintenir.

#### OBJECTIF 2.1.2

Faire évoluer notre approche de partenariat en prévention et en sensibilisation

| INDICATEUR                                                                  | RÉSULTAT 2020 | CIBLE 2020 |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------|------------|
| Pourcentage de nos efforts en activités de prévention et de sensibilisation | 2,4 %         | 8 %        |

En mars 2020, en raison de la pandémie, la Société a dû suspendre temporairement toutes ses activités de prévention et de sensibilisation. La Société a donc adapté ses façons de faire et créé de nouvelles activités de prévention et de sensibilisation. Le déploiement de telles activités a repris à la fin de l'année 2020 et continuera graduellement pendant l'année 2021.

| INDICATEUR                                                                                                        | RÉSULTAT 2020 | CIBLE 2020 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------|
| Pourcentage de nos activités en prévention et en sensibilisation réalisées dans le cadre d'un nouveau partenariat | 55 %          | 50 %       |

Le partenariat représente un levier important lors de la réalisation d'activités de prévention et de sensibilisation visant à favoriser l'adoption de comportements sécuritaires par tous les usagers de la route, particulièrement en ce qui a trait au partage de la route avec les véhicules lourds.

La pandémie a assurément amené son lot de défis quant aux façons habituelles de tenir des activités, mais elle a aussi constitué un terreau fertile pour innover. La Société a saisi l'occasion d'optimiser son matériel de prévention et de sensibilisation en adaptant son mode de diffusion en fonction des outils technologiques actuels. C'est ainsi que des séances d'information virtuelles animées par des contrôleurs routiers et contrôleuses routières ont été présentées à divers partenaires. À titre d'exemple, le thème du déneigement a suscité un grand intérêt, ce qui explique en grande partie le dépassement de la cible.

31 Mesure par échantillonnage.

# Enjeu 3

## NOTRE TRANSFORMATION

Contrôle routier Québec est activement impliqué dans l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2016-2020 de la Société. À ce titre, de la même manière que tous les secteurs de la Société, il s'est engagé dans l'amélioration de ses processus et de ses façons de faire.

Par ailleurs, l'enrichissement constant des compétences et la mise à jour des connaissances de la main-d'œuvre sont au cœur des priorités de Contrôle routier Québec qui, tout comme la Société, mise sur l'engagement et l'expertise de son personnel. En ce sens, il forme de nouvelles cohortes, il s'assure que tous les membres de son équipe s'adaptent à leur environnement de travail en constante évolution et il soutient le personnel en favorisant le développement de ses habiletés de gestion.

## LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

### Gestion des ressources humaines

En 2020, Contrôle routier Québec a effectué 865 026 heures rémunérées<sup>32</sup>.

Répartition de l'effectif utilisé de Contrôle routier Québec par catégories d'emplois en heures rémunérées (en milliers) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

|                       | CONTRÔLEURS<br>ROUTIERS<br>SUR ROUTE | CONTRÔLEURS<br>ROUTIERS EN<br>VÉRIFICATION<br>MÉCANIQUE | CONTRÔLEURS<br>ROUTIERS EN<br>ENTREPRISE | PERSONNEL<br>DE SOUTIEN<br>OPÉRATIONNEL | PERSONNEL<br>DE SOUTIEN<br>ADMINISTRATIF | CADRES    | TOTAL      |
|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|-----------|------------|
| Directions régionales | 521                                  | 0                                                       | 37                                       | 45                                      | 6                                        | 34        | 643        |
| Siège social          | 23                                   | 11                                                      | 0                                        | 78                                      | 85                                       | 25        | 222        |
| <b>TOTAL 2020</b>     | <b>544</b>                           | <b>11</b>                                               | <b>37</b>                                | <b>123</b>                              | <b>91</b>                                | <b>59</b> | <b>865</b> |
| Total 2019            | 563                                  | 11                                                      | 35                                       | 123                                     | 91                                       | 53        | 876        |

### Gestion des ressources financières

En 2020, les charges relatives au mandat de Contrôle routier Québec s'élèvent à 74,9 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2,7 millions de dollars (-3,5 %) par rapport à 2019. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de certaines dépenses, dont les traitements et charges sociales. Cette situation est directement reliée au ralentissement du processus d'embauche de nouveaux contrôleurs routiers, dû à la fermeture de l'École nationale de police du Québec durant trois mois.

Les résultats détaillés de Contrôle routier Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont présentés à la note 6 des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Contrôle routier Québec est financé principalement par une contribution du gouvernement du Québec, qui découle d'une entente entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère des Finances du Québec. Cette contribution équivaut aux dépenses relatives au mandat de Contrôle routier Québec moins les autres revenus, jusqu'à la somme maximale prévue par l'entente. Les modalités de financement conclues avec le ministère des Finances du Québec ont été respectées pour 2020.

32 Exclut les heures rémunérées imputées à l'administration de l'activité de contrôle routier. Au total, le mandat de contrôle routier a sollicité 889 129 heures rémunérées en 2020.

## Le comité consultatif

Dans le but d'optimiser ses activités en partenariat, Contrôle routier Québec travaille en étroite collaboration avec les membres d'un comité consultatif formé de représentants de l'industrie et de partenaires gouvernementaux. Les membres de ce comité formulent des avis en matière de vision, d'orientations, de planification stratégique, d'objectifs et d'indicateurs de performance. Au cours de l'année 2020, le comité consultatif a tenu une seule des deux rencontres initialement prévues en raison de la pandémie de COVID-19.

Ce comité, présidé jusqu'au 4 octobre 2020 par M. Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, puis par son successeur, M. Guy Tremblay, jusqu'au 31 décembre 2020, est composé des personnes suivantes :

- M. Joseph Bavota**, Association des mandataires en vérification mécanique du Québec;
- M. Denis Bédard**, Commission des transports du Québec;
- M. Yannick Blouin**, ministère des Transports du Québec;
- M. Bernard Boulé**, Camo-route;
- M. Pierre Bourgeois**, Association des directeurs de police du Québec;
- M<sup>me</sup> Gisèle Bourque**, Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec;
- M. Réjean Breton**, Association des professionnels du dépannage du Québec;
- M. Marc Cadieux**, Association du camionnage du Québec;
- M. Simon Delorme**, Service de police de la Ville de Montréal;
- M. François Fortin**, Vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, Société de l'assurance automobile du Québec;
- M. Yves Lachapelle**, Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- M. Luc Lafrance**, Fédération des transporteurs par autobus;
- M. Paul Leduc**, Sûreté du Québec;
- M. Gaétan Légaré**, Association nationale des camionneurs artisans du Québec;
- M. Claude Pigeon**, Vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, Société de l'assurance automobile du Québec;
- M<sup>me</sup> Annie Roy**, Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec;
- M<sup>me</sup> Antoinette Tannous**, Revenu Québec.

# La gouvernance



# Le conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 9 à 15 membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et la présidente et chef de la direction. Le conseil et ses membres sont soumis au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec*, qui est conforme aux dispositions de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* adoptée en décembre 2006 par l'Assemblée nationale. Au 31 décembre 2020, le conseil comptait 13 membres.

Entre autres mandats, le conseil d'administration s'assure que la Société s'acquitte de ses obligations par une saine gestion de ses activités et qu'elle atteint le niveau de performance attendu.

Par ailleurs, dans le contexte exceptionnel de la pandémie de COVID-19, les membres du conseil d'administration ont fait preuve d'une grande disponibilité pour soutenir et conseiller la direction. Le confinement ayant entraîné temporairement l'arrêt complet de certains services à la clientèle, ils ont accompagné la Société au cours de la reprise de ceux-ci. Ils ont également suivi assidûment les résultats de l'application des protocoles et des mesures sanitaires déployés par la Société pour assurer la sécurité de sa clientèle et de son personnel.

En 2020, le conseil d'administration a tenu 10 séances, en plus des 32 séances tenues par ses 4 comités permanents :

- le comité de gouvernance et d'éthique;
- le comité des clientèles et ressources humaines;
- le comité actif-passif et vérification;
- le comité des technologies de l'information.

À la fin de chacune des séances du conseil d'administration et de ses comités, les membres se réunissent à huis clos en présence de la présidente et chef de la direction, puis en son absence. Par ailleurs, au terme de chacune des séances du comité actif-passif et vérification, ils se réunissent également à huis clos, en présence cette fois du directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et en l'absence de la direction. De plus, ils reçoivent un rapport d'activité de chacun des comités au début de toutes les séances du conseil d'administration.

Au cours de l'année, le conseil a également :

- tenu un atelier de travail sur le prochain plan stratégique de la Société;
- effectué un suivi régulier des indicateurs de performance de la Société et de la mise en œuvre de ses priorités.

De plus, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil a :

- approuvé le rapport annuel de gestion 2019 de la Société;
- approuvé les modifications apportées au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*;
- approuvé le profil de compétences et d'expérience requis pour être nommé membre du conseil;
- approuvé les critères d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités.

Avec l'apport des membres du comité des clientèles et ressources humaines, le conseil a également :

- procédé à la nomination d'une vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim, pour donner une suite aux modifications apportées à la structure de la Société, ainsi qu'à la nomination d'un nouveau vice-président à la Vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, à la suite d'un départ à la retraite;
- suivi l'expérience client, dont les plans d'amélioration des services et les indices de satisfaction de la clientèle;
- suivi l'évolution du bilan routier et des stratégies mises en place pour contribuer à son amélioration;
- évalué la performance de la présidente et chef de la direction.

Par ailleurs, avec le concours des membres du comité actif-passif et vérification, le conseil a notamment :

- approuvé les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019;
- approuvé les budgets 2021 du Fonds d'assurance et de la Société ainsi que celui destiné aux projets d'investissement;
- déterminé les orientations qui vont guider l'expertise actuarielle aux fins de la fixation des contributions d'assurance.

De concert avec les membres du comité actif-passif et vérification et ceux du comité des technologies de l'information, le conseil a suivi de façon particulière le projet stratégique d'implantation du progiciel de gestion intégré visant la modernisation des services à la clientèle.

En terminant, avec l'apport des membres du comité des technologies de l'information, le conseil a aussi :

- suivi les investissements faits en matière de technologie de l'information;
- suivi les actions mises en place pour assurer la sécurité de l'information numérique;
- suivi l'implication de la Société dans le Service québécois d'identité numérique, un programme au cœur de la transformation numérique gouvernementale.

## LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration de la Société est nommé par le gouvernement pour un mandat de cinq ans. En plus de représenter la Société auprès du ministre des Transports et du gouvernement, le président dirige les réunions du conseil et voit au bon fonctionnement de celui-ci ainsi qu'à celui des comités. Il est responsable de l'application du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* et s'assure du suivi des décisions du conseil d'administration.

Membre d'office de tous les comités du conseil, le président veille à ce qu'ils présentent régulièrement des rapports. Enfin, il coordonne le fonctionnement du conseil et l'évaluation du rendement de ses membres.

# Le conseil d'administration



1



2



3



4



5



6



7



8

- |                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| 1 Lorna Telfer           | 5 Corinne Charette      |
| 2 Konrad Sioui           | 6 Brigitte Corbeil      |
| 3 Nathalie Tremblay      | 7 Christian Cyr         |
| 4 Louise Champoux-Paillé | 8 Jean-Marie De Koninck |



9



10



11



12



13



14

- 9 Claudia Di Iorio
- 10 François Geoffrion
- 11 Conrad Lord
- 12 Michel R. Saint-Pierre

- 13 Sylvie Thivierge
- 14 Louise Turgeon

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présente section donne de l'information sur le profil de compétences des administrateurs de la Société, sur leur assiduité aux réunions du conseil d'administration et des comités dont ils sont membres ainsi que sur leur rémunération.

### LORNA TELFER

#### Membre indépendante

#### Présidente du conseil d'administration jusqu'au 28 janvier 2021

- 68 ans
- Montréal
- Milieu du droit
- Nommée le 19 janvier 2016
- Mandat de cinq ans

Diplômée en droit et en histoire de l'Université McGill, Lorna Telfer a travaillé chez Ivanhoé Cambridge inc. de 2010 à 2015, où elle a notamment occupé les fonctions de vice-présidente exécutive Affaires juridiques et secrétaire corporative. Auparavant, elle a été avocate associée en droit des sociétés et en gouvernance d'entreprises chez McCarthy Tétrault.

M<sup>me</sup> Telfer a siégé à plusieurs conseils d'administration, dont ceux d'Assurance-vie Banque Nationale, d'Investissement Québec, de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, du Musée McCord, de la Fondation des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw et de l'école secondaire Loyola, où elle a assumé la vice-présidence du conseil des gouverneurs. Maintenant, en plus de présider le conseil d'administration de la Société, elle agit à titre d'administratrice au sein des conseils de la Fondation du Musée McCord, de la Fondation de restauration St. Patrick's et de la Fondation Saint-Patrick de Montréal.

### KONRAD SIOUI

#### Membre indépendant

#### Président du conseil d'administration depuis le 28 janvier 2021

- 67 ans
- Capitale-Nationale
- Milieu de l'administration publique
- Nommé le 28 janvier 2021
- Mandat de cinq ans

Titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique, Konrad Sioui se spécialise dans les mandats d'ordre stratégique, économique et social. Il a été grand chef de la nation huronne-wendate de 2008 à 2020 et, précédemment, il a été notamment directeur général de la nation innue de Uashat Mak Mani-Utenam ainsi que conseiller principal à la Commission royale sur les peuples autochtones et spécialiste des Premières Nations au Sénat du Canada. Il a également été le président fondateur et chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Très tôt dans sa carrière, Konrad Sioui s'est impliqué en matière de solidarité sociale en étant officier de développement économique et de l'emploi autochtone au ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

### NATHALIE TREMBLAY

#### Membre

#### Présidente et chef de la direction

- 57 ans
- Capitale-Nationale
- Milieux de l'assurance et de la finance
- Nommée le 3 mai 2010
- Nommée de nouveau le 28 novembre 2012
- Nommée de nouveau le 28 novembre 2017
- Mandat de cinq ans
- Comptable professionnelle agréée (FCPA, FCA)

Nathalie Tremblay est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Diplômée de l'Université Laval, elle a essentiellement fait carrière en gestion au sein de la fonction publique québécoise. Elle y a notamment occupé les postes de sous-ministre adjointe – Contrôleur des finances et de vice-présidente à la Société de l'assurance automobile du Québec. Depuis 2010, M<sup>me</sup> Tremblay est présidente et chef de la direction de la Société.

## LOUISE CHAMPOUX-PAILLÉ

### Membre indépendante

### Membre du comité actif-passif et vérification

### Membre du comité de gouvernance et d'éthique

- 72 ans
- Montréal
- Milieu des affaires
- Nommée le 26 février 2014
- Nommée de nouveau le 6 juin 2018
- Mandat de quatre ans
- Économiste, MBA
- Collaboratrice  
Groupe international de recherche  
en éthique financière et fiduciaire  
Université du Québec à Montréal
- Présidente sortante du Cercle des  
administrateurs de sociétés certifiés
- Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Louise Champoux-Paillé est économiste, titulaire d'une maîtrise en gestion avec la mention d'excellence ainsi que d'une maîtrise en muséologie. Travaillant dans le milieu des services financiers et des services professionnels depuis 30 ans, elle y a occupé différentes fonctions stratégiques, dont celle de présidente du conseil et chef de la direction du Bureau des services financiers du Québec, organisme provincial de réglementation visant l'encadrement de l'industrie de la distribution des produits d'assurance, des fonds communs de placement et de la planification financière. Elle agit présentement comme cadre en résidence à l'École de gestion John Molson (Université Concordia), collaboratrice au Groupe international de recherche en éthique financière et fiduciaire (GIREF-UQAM) et chargée de cours en gouvernance et gestion de risques à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Elle a été nommée chevalière de l'Ordre national du Québec en 2012 et membre de l'Ordre du Canada en 2016. Elle siège également aux conseils d'administration des organisations suivantes : le CHU Sainte-Justine, l'Ordre des architectes du Québec et l'Institut québécois de planification financière.

## CORINNE CHARETTE

### Membre indépendante

### Présidente du comité des technologies de l'information

- 67 ans
- Montréal
- Milieu des affaires
- Nommée le 6 juin 2018
- Mandat de quatre ans
- Senior Fellow  
Université Concordia
- Ingénieure, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Titulaire d'un baccalauréat en sciences, génie électrique, de l'Université Concordia, Corinne Charette possède plusieurs années d'expérience dans le secteur privé et la fonction publique canadienne. Elle a notamment été dirigeante principale de l'information du gouvernement du Canada au Secrétariat du Conseil du trésor et sous-ministre adjointe principale du Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications (STIT). Elle a également occupé des postes de direction chez Transat, CANAFE, CIBC et KPMG. Elle travaille présentement à l'Université Concordia, où elle agit à titre de professeure de gestion des renseignements personnels numériques en plus de contribuer au mentorat d'entreprises en incubation et aux stratégies numériques de l'université. Depuis 2018, elle est membre indépendante représentant le Québec au conseil d'ENCQOR, un projet qui consiste en un partenariat public-privé dans le domaine des communications 5G à très haute vitesse.

## BRIGITTE CORBEIL

### Membre indépendante

### Membre du comité actif-passif et vérification

### Membre du comité des clientèles et ressources humaines

- 56 ans
- Montérégie
- Milieu de l'assurance
- Nommée le 30 septembre 2009
- Nommée de nouveau le 18 décembre 2013
- Nommée de nouveau le 4 juillet 2017
- Mandat de deux ans
- Directrice générale  
Fonds d'assurance responsabilité  
professionnelle de l'Ordre des pharmaciens  
du Québec
- Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal, Brigitte Corbeil est aussi titulaire d'un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval. Elle a occupé divers postes au Groupement des assureurs automobiles et au Bureau d'assurance du Canada avant de devenir vice-présidente et directrice générale des deux organismes. Administratrice de sociétés certifiée (ASC), M<sup>me</sup> Corbeil a été vice-présidente au développement des affaires à La Personnelle, assurances générales inc. Elle est actuellement directrice générale du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (FARPOPQ).

## CHRISTIAN CYR

## Membre indépendant

## Membre du comité des technologies de l'information

- 60 ans
- Montréal
- Milieu des affaires
- Nommé le 20 mars 2019
- Mandat de quatre ans

Jusqu'à tout récemment membre actif de l'Institut canadien des actuaires et de la Society of Actuaries (États-Unis), Christian Cyr est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia et d'un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval. M. Cyr a agi à titre de cadre supérieur et de conseiller stratégique, principalement au sein d'institutions financières et de sociétés d'assurance. Ses responsabilités l'ont notamment amené à diriger et à appuyer des équipes de professionnels spécialisés dans la planification stratégique, le marketing, le développement de solutions et de produits, l'expérience client, l'actuariat et la gestion de projets. Il a également siégé au conseil d'administration d'Intégration jeunesse du Québec et de NEI Investments.

## JEAN-MARIE DE KONINCK

## Membre

## Membre du comité des clientèles et ressources humaines

## Membre du comité de gouvernance et d'éthique

- 72 ans
- Capitale-Nationale
- Milieu universitaire
- Nommé le 1<sup>er</sup> avril 2015
- Nommé de nouveau le 18 décembre 2019
- Mandat de quatre ans
- Professeur émérite au Département de mathématiques et de statistique Université Laval

Jean-Marie De Koninck est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université Laval ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat en mathématiques de la Temple University (Pennsylvanie). Il est professeur émérite au Département de mathématiques et de statistique de l'Université Laval. Il est le président fondateur de l'Opération Nez rouge. Il a également été très actif dans les médias durant les dix années où il a agi comme président de la Table québécoise de la sécurité routière. Jean-Marie De Koninck est à la tête de nombreux projets, dont Sciences et mathématiques en action (SMAC), qui vise à renforcer chez les jeunes l'intérêt pour les mathématiques et les sciences et à démystifier les mathématiques auprès de la population en général. M. De Koninck est l'auteur de 16 livres et de 163 articles publiés dans des journaux scientifiques. Il est aussi reconnu en tant qu'excellent vulgarisateur, comme le démontrent ses ouvrages de la collection «En chair et en maths», son livre portant sur la sécurité routière, *Routes et déroutés*, et son dernier recueil, *Cette science qui ne cesse de nous étonner*. Il siège également aux conseils d'administration de l'Opération Nez rouge et du Club de natation du Rouge et Or de l'Université Laval.

## CLAUDIA DI IORIO

## Membre

## Membre du comité des clientèles et ressources humaines

- 26 ans
- Montréal
- Milieu de la sécurité routière
- Nommée le 4 juillet 2017
- Mandat de quatre ans
- Stagiaire en droit

Victime d'un accident qui a failli lui coûter la vie en 2010, Claudia Di Iorio s'est depuis donné comme mission de sensibiliser les gens à l'importance de la sécurité sur nos routes. Ainsi, elle donne des conférences dans les écoles secondaires pour sensibiliser les jeunes aux conséquences de l'alcool et des comportements dangereux au volant. À la suite de son accident, ses proches et elle ont mis sur pied Cool Taxi, une solution qui consiste à rendre disponibles des coupons de taxi prépayés assurant à leur propriétaire un retour sécuritaire à la maison. De plus, elle s'implique dans l'industrie du taxi comme administratrice au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal. En tant que porte-parole de la Fondation NeuroTrauma Marie-Robert, elle sensibilise les gens à l'importance de la recherche sur les traumatismes crâniens, car c'est grâce à la recherche qu'elle est toujours des nôtres aujourd'hui. À titre de porte-parole dans le cadre de la consultation publique sur la sécurité routière menée à l'hiver 2017, elle a pu acquérir une grande connaissance de l'état actuel de la sécurité routière au Québec. Elle fait part également de son expérience en tant que jeune administratrice dans le cadre de conférences universitaires. Diplômée de l'Université Concordia et de la Faculté de droit de l'Université McGill, elle complète actuellement son stage professionnel en droit au cabinet BCF Avocats d'affaires à Montréal.

## FRANÇOIS GEOFFRION

## Membre indépendant

## Membre du comité actif-passif et vérification

## Membre du comité des technologies de l'information

- 70 ans
- Capitale-Nationale
- Milieu de la fonction publique
- Nommé le 18 décembre 2013
- Nommé de nouveau le 6 juin 2018
- Mandat de quatre ans

Titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Laval, François Geoffrion possède plusieurs années d'expérience dans la fonction publique québécoise. Il a notamment été sous-ministre dans divers ministères au cours de sa carrière et a également été premier vice-président au développement stratégique à la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi que vice-président au développement de l'entreprise au Groupe LGS inc.

## CONRAD LORD

### Membre indépendant

#### Président du comité des clientèles et ressources humaines

#### Membre du comité de gouvernance et d'éthique

- 57 ans
- Montréal
- Milieu du droit
- Nommé le 30 mai 2012
- Nommé de nouveau le 30 septembre 2012
- Nommé de nouveau le 4 juillet 2017
- Mandat de quatre ans
- Avocat  
Lord avocats

Titulaire d'une licence en droit de l'Université d'Ottawa, Conrad Lord est membre du Barreau depuis 1991. Après avoir été substitut du procureur général et procureur de la poursuite de plusieurs cours municipales, où il était, entre autres, spécialisé en matière d'infractions au *Code de la sécurité routière*, M<sup>e</sup> Lord est passé à la pratique privée. Avocat en droit pénal, il pratique le droit chez Lord avocats, où il est associé principal. M<sup>e</sup> Lord a été président de l'Association des avocats de la défense du district de Longueuil de 2008 à 2013, président du Comité de droit criminel et pénal du Barreau de Longueuil de 2009 à 2013 et membre de 2014 à 2018, membre du conseil d'administration de l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM) de 2010 à 2012 et membre du Comité sur l'administration de la justice en matière criminelle du Barreau de Montréal de 2013 à 2015. Il a également occupé les fonctions de coroner à temps partiel d'avril 2018 à 2020. Spécialisé en criminalité financière ainsi qu'en éthique et gouvernance d'entreprise, il est formateur auprès de plusieurs cabinets d'avocats dans le cadre de la formation obligatoire du Barreau du Québec.

## MICHEL R. SAINT-PIERRE

### Membre indépendant

#### Président du comité de gouvernance et d'éthique

#### Membre du comité des clientèles et ressources humaines

- 76 ans
- Capitale-Nationale
- Milieu des affaires
- Nommé le 4 juillet 2017
- Mandat de quatre ans
- Membre de l'Ordre des agronomes du Québec
- Conseiller stratégique
- Administrateur de sociétés certifié (ASC)

Diplômé en agronomie de l'Université Laval et en administration de HEC Montréal, Michel R. Saint-Pierre a été, très tôt dans sa carrière, durant la Révolution tranquille, impliqué dans la modernisation des secteurs agricole et agroalimentaire du Québec. Ainsi, après avoir occupé diverses fonctions à la Banque fédérale de développement (aujourd'hui BDC), il a participé, à titre de directeur général adjoint, à la création de la SOQUIA, société d'État vouée au développement du secteur agroalimentaire. Par la suite, il a été successivement président-directeur général de la Régie des assurances agricoles du Québec, président-directeur général de l'Office du crédit agricole, puis de la Société de financement agricole qui lui a succédé, et directeur général du Centre d'insémination du Québec. De retour dans l'administration publique en 2003, il a occupé les fonctions de président-directeur général de la Financière agricole du Québec, puis de sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Enfin, à titre de secrétaire général associé du ministère du Conseil exécutif, il a produit un rapport sur le soutien financier à l'agriculture. Au cours de sa carrière, il a siégé à de nombreux conseils d'administration. Aujourd'hui retraité, il préside le comité directeur de l'Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire (Université Laval) et siège comme coprésident à l'Institut Jean-Garon.

## SYLVIE THIVIERGE

### Membre indépendante

#### Membre du comité actif-passif et vérification

#### Membre du comité des technologies de l'information

- 58 ans
- Montérégie
- Milieu des affaires
- Nommée le 19 janvier 2016
- Nommée de nouveau le 25 mars 2020
- Mandat de quatre ans
- Fiscaliste et comptable professionnelle agréée (CPA, CA, M. Fisc.)  
Groupe Immobilier Papillon inc.
- Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Fiscaliste et comptable professionnelle agréée, Sylvie Thivierge détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal et une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke. Elle a travaillé au sein de cabinets comptables, dont Raymond Chabot Grant Thornton et Chamberland Hodge, où elle a accompagné plusieurs entreprises dans des projets de développement, d'expansion, de fusion ou de transfert d'activités. Elle a également été chargée de cours en fiscalité et en comptabilité au niveau collégial pendant de nombreuses années. Depuis 2005, elle occupe le poste de directrice des finances du Groupe Immobilier Papillon. Elle a par ailleurs siégé à différents conseils d'administration du milieu communautaire, dont ceux de la Fondation Le Renfort et de la maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence Coup d'elle. Elle a agi également à titre de mentore auprès d'entrepreneurs et comme cochef mentore au comité directeur de la cellule de mentorat du Haut-Richelieu, membre du Réseau M.

## LOUISE TURGEON

### Membre indépendante

**Présidente du comité actif-passif et vérification depuis le 18 septembre 2020, auparavant membre de ce même comité**

- 61 ans
- Chaudière-Appalaches
- Milieu des affaires
- Nommée le 20 mars 2019
- Mandat de quatre ans
- Comptable professionnelle agréée (CPA, CA)
- Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Louise Turgeon a passé la majeure partie de sa carrière dans des postes de cadres supérieurs chez Desjardins Sécurité financière ainsi qu'à la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Au sein du Mouvement Desjardins, elle a entre autres occupé des postes de gestion en audit interne, en finances, en service à la clientèle et en développement des affaires.

Depuis 2003, elle siège comme administratrice à différents conseils. Présentement, elle est première vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité d'audit et de gestion des risques d'UV Assurances et elle est membre du conseil d'administration, présidente du comité d'audit et gestion des risques et membre du comité gouvernance, éthique et ressources humaines du Musée national des beaux-arts du Québec.

## MEMBRE SORTANT

### JUDE MARTINEAU

### Membre indépendant

**Président du comité actif-passif et vérification jusqu'au 18 septembre 2020**

- Mandat terminé le 14 octobre 2020
- 69 ans
- Capitale-Nationale
- Milieu de l'assurance
- Nommé le 26 février 2014
- Nommé de nouveau le 6 juin 2018
- Mandat d'un an
- Comptable professionnel agréé (CPA, CA)
- Administrateur de sociétés certifié (ASC)

Diplômé en administration de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval et membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Jude Martineau a aussi obtenu la certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. M. Martineau a été président et chef de la direction des sociétés d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins de 1994 à 2008. Depuis 2009, il siège comme administrateur au sein de différentes sociétés : il est membre du conseil d'administration et président du comité d'audit de BENEVA inc. (regroupement de La Capitale et de SSQ), président du comité d'assurances du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, président du comité d'examen indépendant de Gestion FÉRIQUE ainsi que membre du conseil d'administration du Groupe Frima.

# L'ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS<sup>33</sup>

|                                                                                                                 | C. A. | CGE | CCRH | CAPV | CTI-CAPV | CTI | ATELIER<br>SUR LE PLAN<br>STRATÉGIQUE |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----|------|------|----------|-----|---------------------------------------|
| <b>Membres</b>                                                                                                  |       |     |      |      |          |     |                                       |
| <b>Lorna Telfer</b><br>Présidente du conseil d'administration                                                   | 10/10 | 5/5 | 6/6  | 8/8  | 10/10    | 3/3 | 1/1                                   |
| <b>Nathalie Tremblay</b><br>Présidente et chef de la direction                                                  | 10/10 | 4/5 | 6/6  | 8/8  | 10/10    | 2/3 | 1/1                                   |
| <b>Louise Champoux-Paillé</b>                                                                                   | 10/10 | 5/5 |      | 8/8  | 10/10    |     | 1/1                                   |
| <b>Corinne Charette</b><br>Présidente du comité des technologies<br>de l'information                            | 10/10 |     |      |      | 10/10    | 3/3 | 1/1                                   |
| <b>Brigitte Corbeil</b>                                                                                         | 10/10 |     | 6/6  | 8/8  | 10/10    |     | 1/1                                   |
| <b>Christian Cyr</b>                                                                                            | 10/10 |     |      |      | 10/10    | 3/3 | 1/1                                   |
| <b>Jean-Marie De Koninck</b>                                                                                    | 9/10  | 5/5 | 6/6  |      |          |     | 1/1                                   |
| <b>Claudia Di Iorio</b>                                                                                         | 10/10 |     | 6/6  |      |          |     | 0/1                                   |
| <b>François Geoffrion</b>                                                                                       | 10/10 |     |      | 8/8  | 10/10    | 3/3 | 1/1                                   |
| <b>Conrad Lord</b><br>Président du comité des clientèles<br>et ressources humaines                              | 10/10 | 5/5 | 6/6  |      |          |     | 1/1                                   |
| <b>Michel R. Saint-Pierre</b><br>Président du comité de gouvernance<br>et d'éthique                             | 10/10 | 5/5 | 6/6  |      |          |     | 1/1                                   |
| <b>Sylvie Thivierge</b>                                                                                         | 10/10 |     |      | 8/8  | 10/10    | 3/3 | 1/1                                   |
| <b>Louise Turgeon</b><br>Présidente du comité actif-passif<br>et vérification <sup>(1)</sup>                    | 10/10 |     |      | 8/8  | 10/10    |     | 1/1                                   |
| <b>Membre sortant</b>                                                                                           |       |     |      |      |          |     |                                       |
| <b>Jude Martineau</b><br>Président du comité actif-passif<br>et vérification<br>Fin du mandat : 14 octobre 2020 | 7/8   |     |      | 6/6  | 7/7      |     | 1/1                                   |

C. A. : Conseil d'administration

CGE : Comité de gouvernance et d'éthique

CCRH : Comité des clientèles et ressources humaines

CAPV : Comité actif-passif et vérification

CTI : Comité des technologies de l'information

## Note de bas de tableau

(1) Présidente du comité depuis le 18 septembre 2020

33 Un membre appartenant à deux comités réunis pour une même séance est rémunéré pour une seule séance.

## LA FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Au cours de l'année, la Société a offert à ses administrateurs une conférence portant sur l'incidence du télétravail sur le maintien des acquis en matière de culture organisationnelle. Des membres ont aussi suivi des formations en lien avec leur rôle d'administrateur, alors que d'autres, membres d'ordres professionnels, ont pris part à des séances de formation continue.

## LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ EN 2020

Le gouvernement a établi la rémunération à laquelle les administrateurs indépendants ont droit<sup>34</sup>. Voici ces montants au 31 décembre 2020 :

### Président du conseil d'administration

|                                                            |           |
|------------------------------------------------------------|-----------|
| Rémunération annuelle                                      | 19 947 \$ |
| Montant par présence aux séances du conseil et des comités | 934 \$    |

### Membre du conseil

|                                                            |          |
|------------------------------------------------------------|----------|
| Rémunération annuelle                                      | 9 975 \$ |
| Montant par présence aux séances du conseil et des comités | 624 \$   |

### Président d'un comité stratégique

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| Rémunération annuelle additionnelle | 3 740 \$ |
|-------------------------------------|----------|

La rémunération suivante a été versée aux administrateurs de la Société en 2020 :

| MEMBRES                                                                        | RÉMUNÉRATION EN 2020 <sup>35</sup> |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration                           | 54 480 \$                          |
| Louise Champoux-Paillé                                                         | 26 807 \$                          |
| Corinne Charette, présidente du comité des technologies de l'information       | 23 079 \$                          |
| Brigitte Corbeil                                                               | 29 007 \$                          |
| Christian Cyr                                                                  | 23 079 \$                          |
| Jean-Marie De Koninck                                                          | 21 630 \$                          |
| Claudia Di Iorio                                                               | 19 959 \$                          |
| François Geoffrion                                                             | 25 771 \$                          |
| Conrad Lord, président du comité des clientèles et des ressources humaines     | 26 507 \$                          |
| Michel R. Saint-Pierre, président du comité de gouvernance et d'éthique        | 25 668 \$                          |
| Sylvie Thivierge                                                               | 27 759 \$                          |
| Louise Turgeon, présidente du comité actif-passif et vérification <sup>1</sup> | 25 396 \$                          |
| <b>Membre sortant</b>                                                          |                                    |
| Jude Martineau, président du comité actif-passif et vérification <sup>2</sup>  | 28 870 \$                          |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>358 012 \$</b>                  |

1. Présidente du comité depuis le 18 septembre 2020

2. Mandat terminé le 18 septembre 2020

<sup>34</sup> Décret 610-2006, adopté le 28 juin 2006, modifié par les décrets 962-2006 du 25 octobre 2006, 763-2007 du 12 septembre 2007 et 1152-2010 du 15 décembre 2010.

<sup>35</sup> Jusqu'au 31 mars 2020, en vertu du décret 610-2006 du 28 juin 2006, la rémunération d'un retraité du secteur public nommé membre d'un conseil d'administration d'une société d'État était réduite d'un montant équivalant à la moitié de la rente de retraite qu'il reçoit de ce secteur, la réduction s'appliquant sur toute rémunération, y compris celle fixée par séance. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, en vertu du décret 226-2020 du 25 mars 2020, la réduction mentionnée ci-dessus ne doit plus être appliquée.

# LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Le comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé d'élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de la Société et pour l'amélioration continue du fonctionnement du conseil d'administration. Il veille à l'application du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec* et du *Fonds d'assurance automobile du Québec* et du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec*. Il propose, au besoin, des modifications. Il dresse le profil des compétences et de l'expérience que doivent posséder les membres du conseil d'administration et recommande des moyens de formation. Le comité est aussi responsable du développement durable à la Société.

Le comité a tenu cinq séances en 2020. Il a notamment procédé à l'évaluation de l'efficacité et de la performance du conseil d'administration et de ses comités en plus de revoir le questionnaire servant à cette évaluation. Le comité s'est assuré que la Société respectait ses obligations en matière de diffusion de ses résultats dans le rapport annuel de gestion 2019, y compris en ce qui a trait à la reddition de comptes de la quatrième année de réalisation du Plan stratégique 2016-2020 et du bilan de développement durable. Il a également apprécié la reddition de comptes annuelle des activités du Bureau-conseil en éthique de la Société. Il s'est assuré de la mise en œuvre des actions proposées dans la foulée de la diffusion du rapport 2019 de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, et ce, dans un souci d'amélioration continue.

## Le comité actif-passif et vérification

Le comité actif-passif et vérification a pour mandat d'élaborer, avec la direction, la politique de placement des sommes déposées par le Fonds d'assurance à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et, le cas échéant, il la révisé périodiquement. De plus, il élabore la politique de capitalisation avec la direction et s'assure du respect des obligations fiduciaires de la Société en ce qui a trait à la fixation des contributions d'assurance. Le comité effectue un suivi de l'application de la politique de placement par la CDPQ, surveille le rendement des sommes qui y sont déposées et est chargé de toute autre question portant sur les placements. Enfin, il approuve et soumet au conseil d'administration l'entente de service avec la CDPQ.

Le comité a aussi pour mandat de vérifier la conformité de l'information financière, l'efficacité des systèmes de gestion intégrée des risques ainsi que la présence et l'efficacité des contrôles internes du Fonds d'assurance et de la Société. Il s'assure de la gestion des activités de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes. De plus, il s'assure du respect des exigences en matière de saine gestion de même que du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives en vigueur dans l'organisation.

Le comité s'est réuni à huit reprises au cours de l'année 2020. En plus d'effectuer le suivi de la gestion de l'actif du Fonds d'assurance, le comité a rencontré la haute direction de la CDPQ à deux reprises.

Le comité a effectué un suivi régulier de la gestion intégrée des risques à la Société et a apprécié le rapport annuel relativement à la gestion des risques. Il a recommandé au conseil d'administration l'approbation des états financiers 2019 après avoir procédé à l'examen des résultats de la vérification des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance, effectuée conjointement par le Vérificateur général du Québec et le vérificateur indépendant PricewaterhouseCoopers. Il a analysé des orientations, dans le cadre de la détermination des contributions d'assurance 2022-2024, afin de les proposer aux membres du conseil d'administration.

Il a recommandé au conseil d'administration l'adoption d'une politique de tarification administrative ainsi que l'actualisation de la politique de placement. De plus, il a approuvé la planification annuelle de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et a assuré un suivi des différents rapports produits en cours d'année par cette direction.

Par ailleurs, le comité a rencontré à 10 reprises le comité des technologies de l'information. Au cours de ces séances, les membres de ces deux comités ont évalué les projets d'investissements de la Société et effectué un suivi régulier de l'ensemble des risques liés aux projets informatiques. De plus, ils ont suivi rigoureusement l'avancement des travaux d'implantation d'un progiciel de gestion intégré et ils ont porté une attention particulière à l'évaluation des risques et des bénéfices qui en découlent.

## Le comité des clientèles et ressources humaines

Le comité des clientèles et ressources humaines prend connaissance des normes, des politiques et des directives et en fait l'analyse. Il apprécie la performance de la Société au regard de la déclaration de services aux citoyens, des améliorations à apporter aux services, de l'image de la Société et de l'indice de satisfaction de sa clientèle.

Il soutient le conseil d'administration en matière de sécurité routière. À cette fin, il apprécie les différentes stratégies de sécurité routière proposées par la direction, assure le suivi des plans d'action et effectue le suivi des investissements dans la promotion, la sensibilisation et la recherche.

Il est également chargé, entre autres, de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, sous réserve de la *Loi sur la fonction publique* lorsque celle-ci s'applique, de prendre connaissance des résultats des sondages organisationnels et de s'assurer que la direction met en œuvre les actions appropriées, d'élaborer et de présenter un profil de compétences et d'expérience pour la nomination de la présidente et chef de la direction, de proposer des critères d'évaluation de cette dernière et de contribuer à la sélection des personnes qui assument des responsabilités sous sa direction.

En 2020, le comité s'est réuni à six reprises. Il a accordé une attention particulière aux actions menées par la Société en matière d'expérience client.

Il a passé en revue l'évolution du bilan routier et a apprécié la stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2023. Il a aussi porté une attention particulière au programme de reconnaissance des bons comportements des propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds.

Par ailleurs, le comité a effectué un suivi du portrait sur le climat organisationnel, y compris du taux de mobilisation, et il a apprécié le plan d'action en santé psychologique et physique de la Société. De plus, il a procédé au suivi de la politique de rémunération des vice-présidents ainsi qu'à l'énoncé des attentes à l'égard de la présidente et chef de la direction.

## Le comité des technologies de l'information

Le comité des technologies de l'information traite de la gouvernance, des stratégies, de la planification et des investissements en matière de technologies de l'information et fait des recommandations au conseil d'administration sur ces sujets lorsqu'il le juge approprié. De plus, il évalue les politiques et les plans d'action mis en œuvre, notamment en matière de sécurité de l'information numérique et de la continuité des affaires. Il effectue aussi le suivi des risques, de concert avec le comité actif-passif et vérification.

En 2020, le comité s'est réuni à trois reprises. Il a assuré le suivi régulier du portefeuille d'investissement dans les technologies de l'information, de la performance globale des technologies de l'information et du bilan de santé des opérations de base. Il a aussi analysé les procédés mis en place par la Société pour assurer la sécurité informatique, y compris la sécurité des données personnelles que peut détenir la Société.

De plus, le comité a rencontré à 10 reprises les membres du comité actif-passif et vérification. Au cours de ces séances, les membres de ces deux comités ont évalué les projets d'investissements de la Société et effectué un suivi régulier de l'ensemble des risques liés aux projets informatiques. Ils ont également suivi rigoureusement l'avancement des travaux d'implantation d'un progiciel de gestion intégré et ils ont porté une attention particulière à l'évaluation des risques et des bénéfices qui en découlent.

# La direction

La présidente et chef de la direction est nommée par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Elle est responsable de l'administration de la Société, qu'elle gère de façon à assurer l'atteinte des objectifs fixés dans le respect des lois et des mandats qui lui sont confiés. Elle est appuyée dans ses fonctions par un comité de direction composé de six vice-présidents et vice-présidentes, du directeur général de la performance et de la directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale.



1



2



3



4



5

- 1 Nathalie Tremblay  
Présidente et chef de la direction
- 2 Yves Frenette  
Vice-président à l'accès sécuritaire  
au réseau routier
- 3 Gisèle Gauthier  
Directrice générale des affaires  
juridiques et secrétaire générale
- 4 Dave Leclerc  
Vice-président aux affaires publiques  
et à la stratégie de prévention routière
- 5 Francine Lépinay, Int.  
Vice-présidente aux finances  
et au contrôle organisationnel



6



7



8



9

- 6 Karl Malenfant  
Vice-président aux ressources humaines, matérielles  
et aux services numériques
- 7 Guillaume Morand  
Directeur général de la performance
- 8 Martin Simard  
Vice-président à l'indemnisation des accidentés
- 9 Guy Tremblay  
Vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules

## LA RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le tableau qui suit présente la rémunération versée en 2020 aux cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société.

| NOM               | TITRE                                                                          | RÉMUNÉRATION<br>DE BASE <sup>36,37</sup> | RÉMUNÉRATION<br>VERSÉE <sup>38</sup> | RÉMUNÉRATION<br>VARIABLE | PRIME DE<br>REMPLACEMENT<br>TEMPORAIRE | ALLOCATION<br>DE<br>TRANSITION | TOTAL      |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------|--------------------------------|------------|
| Nathalie Tremblay | Présidente et chef de la direction                                             | 230 091 \$                               | 229 302 \$                           |                          |                                        |                                | 229 302 \$ |
| Yves Frenette     | Vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier                         | 225 624 \$                               | 224 843 \$                           |                          |                                        |                                | 224 843 \$ |
| Karl Malenfant    | Vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques | 225 624 \$                               | 224 843 \$                           |                          |                                        |                                | 224 843 \$ |
| Célyne Girard     | Vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier <sup>39, 40</sup>      | 221 869 \$                               | 223 447 \$                           |                          |                                        |                                | 223 447 \$ |
| Dave Leclerc      | Vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière | 221 558 \$                               | 220 802 \$                           |                          |                                        |                                | 220 802 \$ |

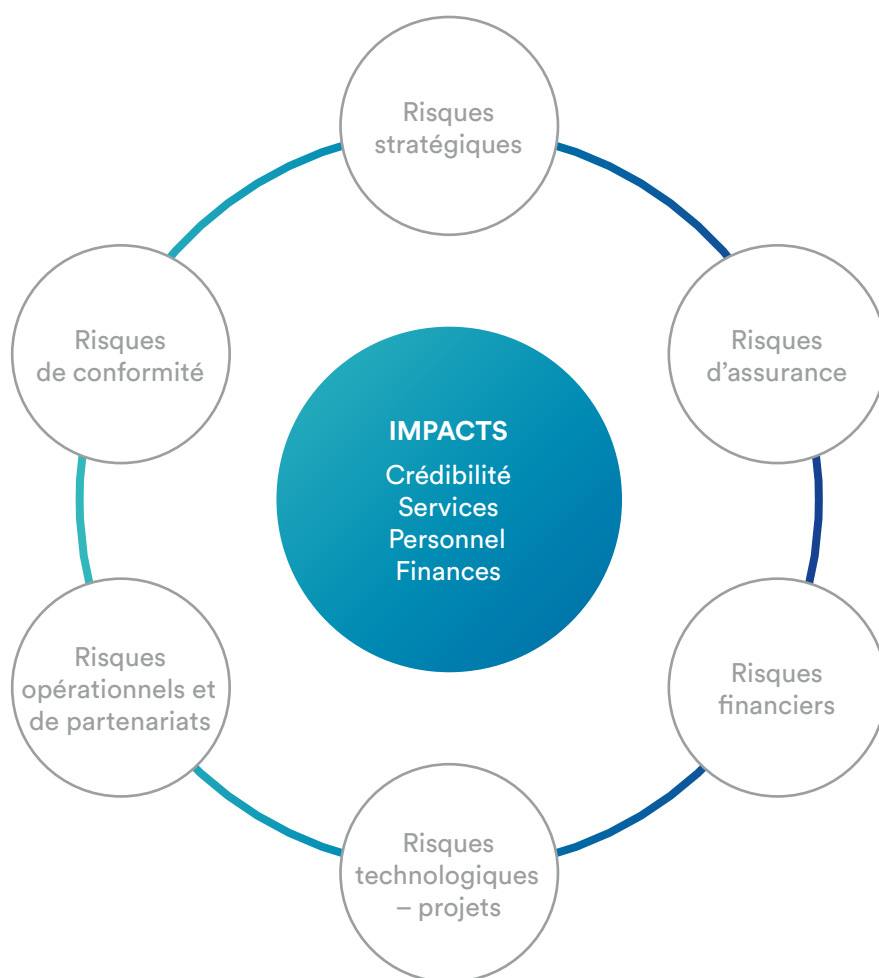
<sup>36</sup> Les dirigeants bénéficient du régime de retraite du personnel de l'administration supérieure (RRAS) ou du régime supplémentaire de retraite des vice-présidents de la Société. Le principal objectif de ce régime vise un traitement équitable des prestations de retraite offertes aux vice-présidents de la Société qui n'ont pas accès au RRAS, et ce, afin qu'elles soient comparables.

<sup>37</sup> Rémunération adoptée en 2020 par le Conseil exécutif pour la présidente et chef de la direction et par le conseil d'administration de la Société pour les vice-présidents.

<sup>38</sup> Aucun boni, aucune prime, aucune allocation, aucune compensation ni aucune autre rémunération fondée sur le rendement personnel ou celui de l'organisme n'a été accordé en 2020 aux dirigeants.

<sup>39</sup> La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier, M<sup>me</sup> Célyne Girard, a pris sa retraite en 2020 et a été remplacée par M. Yves Frenette, auparavant vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance.

<sup>40</sup> M<sup>me</sup> Célyne Girard a reçu une rémunération rétroactive de 2018 sur la paie du 12 mars 2020. Pour cette raison, sa rémunération versée en 2020 est plus élevée que sa rémunération de base.



C'est en 2008, dans la foulée de l'adoption de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02), qu'une politique sur la gestion intégrée des risques associés à la conduite des affaires de la Société a été adoptée par le conseil d'administration. Après une décennie d'application, cette politique a fait l'objet d'une révision en 2018. Les directives élaborées par le Secrétariat du Conseil du trésor concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle y ont été intégrées. Le lien fort existant entre la gestion des risques et les contrôles organisationnels a également été affirmé dans cette politique dont la mise en place et l'application sont assurées par le comité actif-passif et vérification.

Comme toute autre entreprise, la Société est exposée à différents risques dans tous ses secteurs d'activité. Elle a mis en place des pratiques pour évaluer et gérer ces risques afin de maximiser l'atteinte de ses objectifs de performance.

## Gouvernance

L'évaluation de chaque famille de risques est présentée aux différents comités du conseil d'administration, qui en font l'examen selon leurs mandats respectifs et selon un plan de travail annuel.

| RÉPARTITION DES FAMILLES DE RISQUES ENTRE LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION |                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Comité du conseil d'administration                                                | Famille de risques                                     |
| Conseil d'administration (C. A.)                                                  | Risques stratégiques incluant le développement durable |
| Comité actif-passif et vérification (CAPV)                                        | Risques opérationnels et de partenariats               |
|                                                                                   | Risques de conformité                                  |
|                                                                                   | Risques d'assurance                                    |
|                                                                                   | Risques financiers                                     |
| Comité des technologies de l'information (CTI)                                    | Risques technologiques – projets                       |

Les vice-présidents ont la responsabilité d'évaluer, d'analyser et de mettre à jour les risques relevant de leur secteur et d'en rendre compte à la présidente et chef de la direction ainsi qu'au comité du conseil d'administration approprié.

À titre de responsable organisationnelle des risques, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim offre le soutien et l'encadrement nécessaires pour assurer l'application de la Politique de gestion intégrée des risques dans tous les secteurs de l'organisation. Elle assure la reddition de comptes au comité actif-passif et vérification selon le plan de travail convenu. Ces rapports périodiques présentent de manière agrégée les risques de chacune des familles. La vice-présidente prépare et dépose aussi devant ce même comité un rapport annuel sur la gestion intégrée des risques qui reprend l'ensemble des travaux réalisés dans l'année.

Le comité de direction approuve la reddition de comptes en matière de risques ainsi que l'évaluation des risques stratégiques et les rapports trimestriels.

La présidente et chef de la direction et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim sont signataires des rapports trimestriels et du rapport annuel sur la gestion intégrée des risques.

La Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes a réalisé un audit du processus de gestion intégrée des risques et du *Rapport annuel sur la gestion intégrée des risques 2020*. Pour ce faire, elle a apprécié les travaux des différentes vice-présidences qui alimentent les présentations sur les risques faites au comité actif-passif et vérification.

## Travaux réalisés en matière de gestion des risques

Les investissements en formation et les exercices de gestion de crise réalisés au cours des dernières années ont permis à la Société d'être mieux préparée pour faire face à la crise survenue en 2020, aussi exceptionnelle était-elle. Un comité de gestion de crise et de gestion des risques liés à la pandémie a rapidement été mis en place. Des cellules dédiées se sont consacrées au suivi et à l'atténuation des risques liés à la santé des clients et des employés, des risques liés au maintien des services essentiels et des risques liés au rétablissement des services. Ces cellules ont soutenu le comité de direction dans la gouvernance de la gestion de crise. Le suivi des risques résiduels liés à la pandémie a ensuite été intégré aux travaux périodiques de la gestion intégrée des risques.

Les risques de chacune des familles de risques ont fait l'objet d'une mise à jour au moins une fois au cours de l'année. Ces mises à jour ont été intégrées dans les quatre rapports trimestriels qui ont été déposés devant le comité actif-passif et vérification. Ces rapports lui ont permis d'avoir l'assurance que les principaux risques de l'organisation étaient pris en charge.

Un rapport annuel, accompagné d'un rapport d'audit de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, faisant l'état des travaux réalisés dans l'année et présentant l'intégralité des risques suivis dans l'organisation a aussi été déposé devant le comité.

De façon générale, l'ensemble des risques désignés comme élevés ou moyens a fait l'objet de mesures de mitigation et de contrôle. Le conseil d'administration et la direction en font un suivi régulier.

## LES HONORAIRES VERSÉS AU VÉRIFICATEUR EXTERNE

En 2020, la Société a versé 124 000 \$ en honoraires à la firme comptable PricewaterhouseCoopers pour la covérification des états financiers au 31 décembre 2019 de la Société et du Fonds d'assurance.

# Les autres obligations

Les autres obligations



## LES RESSOURCES

### Les ressources humaines

#### L'effectif de la Société

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la Société comptait 3 861 personnes. De plus, il comptait 88 étudiants et 8 stagiaires. Le nombre d'employés a augmenté en 2020 à la suite de l'embauche de préposés aux permis et à l'immatriculation et de préposés aux renseignements pour assurer la continuité des services à la clientèle dans le contexte de la pandémie.

| NOMBRE D'EMPLOYÉS |           |              |       |
|-------------------|-----------|--------------|-------|
|                   | RÉGULIERS | OCCASIONNELS | TOTAL |
| 2020              | 2 995     | 866          | 3 861 |
| 2019              | 2 938     | 725          | 3 663 |
| Écart             | 57        | 141          | 198   |

#### Répartition du nombre d'employés selon les mandats de la Société

| MANDATS DE LA SOCIÉTÉ                             | 2020         | 2019         | ÉCART      |
|---------------------------------------------------|--------------|--------------|------------|
| Gestion du Fonds d'assurance automobile du Québec | 1 670        | 1 712        | (42)       |
| Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier  | 1 630        | 1 338        | 292        |
| Contrôle routier                                  | 503          | 555          | (52)       |
| Autres mandats                                    | 58           | 58           | —          |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>3 861</b> | <b>3 663</b> | <b>198</b> |

#### Répartition du nombre d'employés selon les régions administratives

| RÉGIONS ADMINISTRATIVES                            | RÉGULIERS    | OCCASIONNELS | TOTAL        |
|----------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches         |              |              |              |
| Siège social                                       | 1 911        | 322          | 2 233        |
| Autres                                             | 112          | 58           | 170          |
| <b>Total</b>                                       | <b>2 023</b> | <b>380</b>   | <b>2 403</b> |
| Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine | 91           | 69           | 160          |
| Saguenay—Lac-Saint-Jean et Côte-Nord               | 74           | 21           | 95           |
| Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec               | 99           | 44           | 143          |
| Laval, Laurentides, Lanaudière et Outaouais        | 187          | 85           | 272          |
| Montréal                                           | 147          | 67           | 214          |
| Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec            | 37           | 9            | 46           |
| Montréal                                           | 337          | 191          | 528          |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>2 995</b> | <b>866</b>   | <b>3 861</b> |

Au cours des trois dernières années, la Société a entrepris des actions qui lui ont déjà permis de régionaliser plus de 40 emplois, tous reliés à la mission de l'organisation. Ces actions se poursuivront au cours des prochaines années.

## Le taux de départs volontaires

Le «taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier» comprend les départs à la retraite, les démissions et les départs par mutation vers un autre ministère ou organisme. La variation de ce taux, depuis 2019, est attribuable à la diminution du nombre de départs à la retraite et de départs par mutation. Le taux de fidélisation des employés, qui s'est établi à 93,3 %<sup>41</sup>, demeure excellent dans un contexte de transformation. Il témoigne de l'importance qu'accorde la Société à la gestion du changement et à la mobilisation de son personnel.

### Départs volontaires

|                                                                       | 2020   | 2019   |
|-----------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier | 9,8 %  | 12,6 % |
| Taux de fidélisation                                                  | 93,3 % | 92,4 % |

### Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emplois

| CATÉGORIES D'EMPLOIS             | 2020       |              | 2019       |              |
|----------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
|                                  | RÉGULIERS  | OCCASIONNELS | RÉGULIERS  | OCCASIONNELS |
| Personnel d'encadrement          | 11         | —            | 24         | —            |
| Personnel professionnel          | 47         | —            | 48         | —            |
| Personnel technicien et assimilé | 23         | —            | 24         | —            |
| Personnel de bureau              | 24         | 5            | 43         | 2            |
| Personnel agent de la paix       | 6          | —            | 8          | —            |
| Personnel ouvrier                | —          | —            | —          | —            |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>111</b> | <b>5</b>     | <b>147</b> | <b>2</b>     |

### Présence au travail

|                                                                    | 2020  | 2019  | 2018  | 2017  | CIBLE 2020 |
|--------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|------------|
| Taux d'absentéisme maladie (à court et à long terme) <sup>42</sup> | 5,9 % | 6,3 % | 6,8 % | 6,7 % | 6,0 %      |

Le taux d'absentéisme s'est amélioré et la Société dépasse la cible 2020 qu'elle s'était fixée pour la présence au travail, ce qui est d'autant plus remarquable dans le contexte de pandémie. Ce résultat démontre que les actions entreprises par la Société ont porté leurs fruits. De plus, une attention particulière est toujours portée à l'équilibre lié à la charge de travail ainsi qu'à la santé psychologique et physique.

## Le pourcentage d'employés à qui des attentes ont été signifiées et le pourcentage d'employés dont la performance a été évaluée

La culture de performance est bien implantée à la Société et l'évaluation des employés fait partie des pratiques de gestion. En 2020, première année d'utilisation du nouvel outil de gestion des attentes, 81,8 % des employés ont été évalués. La Société vise à évaluer l'ensemble de ses employés au cours de la prochaine année.

### Pourcentage d'employés à qui des attentes ont été signifiées et pourcentage d'employés dont la performance a été évaluée

|                                                              | 2020   | 2019   |
|--------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Pourcentage d'employés à qui des attentes ont été signifiées | 92,3 % | 88,3 % |
| Pourcentage d'employés dont la performance a été évaluée     | 81,8 % | nd     |

41 Taux de fidélisation des employés excluant les retraites.

42 Le «taux d'absentéisme maladie (à court et à long terme)» comprend les heures d'absence pour maladie par rapport à l'ensemble des heures normalement travaillées par le personnel régulier et occasionnel (contrat d'un an ou plus).

## Le partenariat en organisation du travail

Les relations de travail sont excellentes à la Société; les échanges entre les parties patronale et syndicale sont nombreux et fructueux. En 2020, le comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) s'est réuni à quatre reprises. Compte tenu de la pandémie, des rencontres hebdomadaires ont aussi eu lieu afin d'assurer une prise en charge rapide des préoccupations du personnel.

Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ces rencontres, notamment :

- la planification stratégique 2016-2020 de la Société et les priorités qui en découlent;
- la transformation organisationnelle, notamment en lien avec le progiciel de gestion intégré;
- le bilan routier;
- l'expérience employé (télétravail, horaire variable, etc.);
- la santé et la sécurité au travail et la santé psychologique;
- la charge de travail et la capacité des équipes;
- la rareté de la main-d'œuvre;
- la reconnaissance;
- le renouvellement des conventions collectives;
- le sondage sur le climat organisationnel;
- la gestion des contributions;
- le milieu de travail et l'aménagement des espaces de travail;
- la sécurité numérique;
- les enquêtes pré-emploi et en emploi.

## La formation

En 2020, la Société a investi 5,3 millions de dollars dans la formation et le développement des compétences du personnel, soit 2,2 % de sa masse salariale. La Société dépasse ainsi la cible de 1 % établie par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. L'augmentation du nombre moyen de jours de formation par personne atteste de l'importance accordée au perfectionnement des employés. Les outils déployés dans le cadre du télétravail ont permis de saisir de nouvelles possibilités de formation en ligne.

### Évolution des dépenses en formation

|                                                 | 2020     | 2019     | 2018     |
|-------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| Proportion de la masse salariale (%)            | 2,2 %    | 2,3 %    | 2,6 %    |
| Nombre moyen de jours de formation par personne | 7,9      | 5,5      | 4,0      |
| Somme allouée par personne                      | 1 335 \$ | 1 359 \$ | 1 512 \$ |

### Jours de formation selon les catégories d'emplois

| CATÉGORIES D'EMPLOIS                                                     | 2020          | 2019          | 2018          |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Personnel d'encadrement                                                  | 1 093         | 1 182         | 170           |
| Personnel professionnel                                                  | 3 283         | 2 846         | 1 329         |
| Personnel technicien et assimilé, personnel de bureau, personnel ouvrier | 24 018        | 9 603         | 7 969         |
| Personnel agent de la paix                                               | 2 621         | 6 462         | 4 241         |
| <b>TOTAL</b>                                                             | <b>31 015</b> | <b>20 093</b> | <b>13 709</b> |

## GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

|                                                      | HEURES<br>TRAVAILLÉES<br>(en milliers) | HEURES<br>SUPPLÉMENTAIRES<br>(en milliers) | TOTAL<br>DES HEURES<br>RÉMUNÉRÉES<br>(en milliers) | TOTAL EN ETC<br>TRANSPOSÉS <sup>43</sup> |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Personnel hors cadre                                 | 13                                     | 0                                          | 13                                                 | 7                                        |
| Personnel d'encadrement                              | 378                                    | 0                                          | 378                                                | 207                                      |
| Personnel professionnel <sup>44</sup>                | 2 405                                  | 26                                         | 2 432                                              | 1 332                                    |
| Personnel technicien et assimilé                     | 1 309                                  | 9                                          | 1 317                                              | 721                                      |
| Personnel de bureau                                  | 2 065                                  | 19                                         | 2 084                                              | 1 141                                    |
| Personnel agent de la paix                           | 576                                    | 17                                         | 593                                                | 325                                      |
| Personnel ouvrier                                    | 10                                     | 0                                          | 10                                                 | 5                                        |
| <b>TOTAL 2020</b>                                    | <b>6 756</b>                           | <b>71</b>                                  | <b>6 827</b>                                       | <b>3 738</b>                             |
| <b>TOTAL 2020 (excluant l'impact de la COVID-19)</b> | <b>—</b>                               | <b>—</b>                                   | <b>6 431</b>                                       | <b>3 521</b>                             |
| TOTAL 2019                                           | 6 319                                  | 59                                         | 6 378                                              | 3 492                                    |

Les 6 827 340 heures rémunérées sont supérieures à la cible fixée par le Conseil du trésor qui est de 6 340 041 heures. Cette cible ne tient pas compte de l'investissement en effectifs qui a été nécessaire pour assurer le service à la clientèle dans le contexte de la COVID-19. En effet, n'eût été de la pandémie, le nombre total d'heures rémunérées pour 2020 aurait été de 6 431 033 heures. Un plan pour résorber les effectifs additionnels ajoutés dans le contexte de la pandémie sera réalisé.

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, c. G-1.011), entrée en vigueur le 5 décembre 2014, exige que la Société rende compte, dans son rapport annuel, des contrats de service d'une valeur de 25 000 \$ ou plus conclus en cours d'année.

**Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**

|                                                                                       | NOMBRE    | VALEUR               |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------|
| Contrats de services avec une personne physique <sup>45</sup>                         | 10        | 816 952 \$           |
| Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>46</sup> | 83        | 50 883 556 \$        |
| <b>TOTAL DES CONTRATS DE SERVICES</b>                                                 | <b>93</b> | <b>51 700 508 \$</b> |

La Société a mis en place des moyens et des procédés de contrôle, qui incluent la reddition de comptes à chacune des séances du comité actif-passif et vérification, pour assurer sa conformité aux exigences de la *Loi* pour l'ensemble des contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ ou plus.

<sup>43</sup> Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

<sup>44</sup> Y compris les ingénieurs, les avocats, les conseillers en gestion des ressources humaines, les médecins et les actuaires.

<sup>45</sup> Une personne physique, qu'elle exploite une entreprise individuelle ou non.

<sup>46</sup> Comprend les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation (exclut les organismes publics ainsi que tout contrat découlant d'un appel d'offres lancé par un autre organisme public).

## LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

### Apport des ressources informationnelles à la prestation de services et à la performance de l'organisation

Toujours soucieuse de livrer des services de qualité à sa clientèle et d'être une organisation performante, la Société mise sur des technologies de l'information qui sont au cœur de l'expérience client et de l'expérience employé qu'elle offre au quotidien.

Ces technologies permettent notamment :

- de soutenir le processus d'indemnisation des personnes accidentées;
- de soutenir l'ensemble des services transactionnels en matière de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules;
- de contribuer aux opérations de contrôle routier sur route et en entreprise;
- d'établir de nombreux liens électroniques avec une variété de partenaires, liens qui sont essentiels à la réalisation de ses mandats;
- de soutenir l'ensemble du personnel dans leur travail, qu'il soit en présence, en mobilité ou en télétravail.

Afin de s'assurer que ces technologies évoluent au rythme des besoins de la clientèle et qu'elles sont pérennes et disponibles, la Société poursuit son projet de transformation des services à la clientèle dont les fondements technologiques reposent sur un progiciel de gestion intégré.

### Investissements réalisés en 2020

En 2020, les dépenses et les investissements en ressources informationnelles ont totalisé 189,1 millions de dollars. Le tableau suivant présente différents renseignements concernant ces ressources.

#### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020

| TYPE D'INTERVENTION    | INVESTISSEMENTS (000 \$) | DÉPENSES (000 \$) | TOTAL (000 \$) |
|------------------------|--------------------------|-------------------|----------------|
| Projet <sup>1</sup>    | 96 602                   | 10 920            | 107 522        |
| Activités <sup>2</sup> | 3 167                    | 78 369            | 81 536         |
| Total                  | 99 769                   | 89 289            | 189 058        |

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.
2. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi*.

## LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

La Société détient un parc immobilier vaste et diversifié. Il est constitué du Centre de services Henri-Bourassa à Montréal ainsi que de 33 postes et 27 aires de contrôle routier répartis sur le territoire québécois. De plus, des locaux sont loués dans 60 emplacements partout au Québec, principalement pour des centres de services aux citoyens et des bureaux administratifs. Notons que l'immeuble du siège social de la Société, situé à Québec, appartient au Fonds d'assurance automobile du Québec.

Le programme de réduction de la flotte de véhicules administratifs de la Société amorcé en mai 2014 prévoit une réduction graduelle au fur et à mesure que les véhicules deviennent désuets. Au cours des cinq dernières années, la flotte de la Société est passée de 57 à 24 véhicules et la proportion de véhicules hybrides est quant à elle passée de 11% en 2016 à 75 % en 2020.

Au cours de l'année 2020, la Société a procédé au remplacement des balances des postes de contrôle routier de Louvicourt et des Cèdres.

Enfin, la Société a préparé et effectué plus de 20 millions d'envois postaux en 2020. La majeure partie de ceux-ci consistaient en des avis de paiement, des permis de conduire ainsi que des versements d'indemnisations aux personnes accidentées de la route.

## LES RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2020, les frais d'administration de l'ensemble des mandats de la Société, y compris ceux de fiduciaire du Fonds d'assurance, se sont élevés à 485,1 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 5,5 % par rapport à 2019.

Notons toutefois que la pandémie de COVID-19 a entraîné des coûts de 32,8 millions de dollars, constitués notamment d'un investissement temporaire en effectifs afin de supporter le niveau de services à la clientèle, d'un ajustement à la rémunération des mandataires ainsi que de l'acquisition de matériel et d'équipement en lien avec les mesures sanitaires et le télétravail.

N'eût été de l'impact de la COVID-19, les frais d'administration auraient été de 452,3 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1,7 % par rapport à 2019.

### Frais d'administration et effectifs pour l'ensemble de la Société

| MANDATS DE LA SOCIÉTÉ                            | FRAIS D'ADMINISTRATION<br>(en millions de dollars) |              |              |              | RÉPARTITION<br>DES EFFECTIFS |              |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------|--------------|
|                                                  | 2020                                               |              | 2019         |              | 2020                         | 2019         |
| Fonds d'assurance automobile du Québec           | 215,3                                              | 44 %         | 208,6        | 45 %         | 43 %                         | 47 %         |
| Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier | 188,7                                              | 39 %         | 166,1        | 36 %         | 42 %                         | 36 %         |
| Contrôle routier                                 | 73,8                                               | 15 %         | 76,5         | 17 %         | 13 %                         | 15 %         |
| Autres mandats                                   | 7,3                                                | 2 %          | 8,8          | 2 %          | 2 %                          | 2 %          |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>485,1</b>                                       | <b>100 %</b> | <b>460,0</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b>                 | <b>100 %</b> |

5,5 %

### Frais d'administration par catégorie de ressources

Le tableau suivant présente la répartition des frais d'administration par catégorie de ressources et démontre que pour la période de 2016 à 2020, la croissance annuelle des frais d'administration s'est limitée en moyenne à 4,4 %. N'eût été de l'impact de la COVID-19, la croissance annuelle moyenne se serait limitée à 2,6 %.

### Répartition des frais d'administration par catégorie de ressources (en millions de dollars)

|                                                                                                                                    | 2020         | 2019         | 2018         | 2017         | 2016         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ressources humaines (masse salariale, frais de déplacement et de formation)                                                        | 297,1        | 275,1        | 252,0        | 260,8        | 257,6        |
| Ressources matérielles et immobilières (gestion des locaux, améliorations locatives, formulaires, fournitures et autres)           | 46,2         | 43,7         | 45,1         | 42,5         | 40,0         |
| Ressources informatiques (ordinateur central, réseaux, téléphonie et micro-informatique)                                           | 39,7         | 36,3         | 39,0         | 27,8         | 24,9         |
| Ressources externes (rémunération des mandataires, honoraires professionnels, campagnes de sensibilisation, messageries et autres) | 102,1        | 104,9        | 92,7         | 94,7         | 85,2         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                       | <b>485,1</b> | <b>460,0</b> | <b>428,8</b> | <b>425,8</b> | <b>407,7</b> |

4,4 %

## Les investissements en immobilisations

La Société a investi 108,9 millions de dollars dans ses immobilisations en 2020, comparativement à 96,4 millions de dollars en 2019. Cette hausse du niveau d'investissement s'explique par les efforts consacrés à la modernisation des processus et façons de faire.

## Les encaissements de la Société

La Société effectue des opérations d'encaissement pour son propre compte (services tarifés aux usagers de la route et services rendus au gouvernement du Québec), mais également à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance (contributions d'assurance) et à titre de mandataire pour le compte du gouvernement du Québec, de certains organismes publics ainsi que de la Ville de Montréal. Elle perçoit aussi des droits d'immatriculation pour le compte d'administrations provinciales canadiennes et d'États américains. En 2020, la Société a encaissé près de 4,3 milliards de dollars.

### Répartition des encaissements de 2020 (en millions de dollars)

|                                                                                | MONTANT      | PROPORTION   |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Pour le compte de la Société</b>                                            |              |              |
| Contribution d'assurance à titre de fiduciaire pour le Fonds d'assurance       | 999          | 23,4 %       |
| Services tarifés aux usagers du réseau routier                                 | 123          | 2,9 %        |
| Services rendus au gouvernement du Québec                                      | 25           | 0,6 %        |
| Autres encaissements                                                           | 57           | 1,3 %        |
| <b>À titre de mandataire</b>                                                   |              |              |
| Taxes pour le compte de Revenu Québec                                          | 1 573        | 36,9 %       |
| Droits pour le compte du Fonds des réseaux de transport terrestre              | 1 212        | 28,4 %       |
| Droits pour le compte d'organismes publics de transport                        | 89           | 2,1 %        |
| Droits pour le compte de la Société de financement des infrastructures locales | 93           | 2,2 %        |
| Taxes pour le compte de la Ville de Montréal                                   | 36           | 0,8 %        |
| Autres encaissements                                                           | 61           | 1,4 %        |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>4 268</b> | <b>100 %</b> |

## L'APPLICATION DE POLITIQUES GOUVERNEMENTALES, DE LOIS ET DE RÈGLEMENTS

### L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Pour assurer le respect des règles de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), autrement appelée la *Loi sur l'accès*, la Société sensibilise et forme son personnel ainsi que ses mandataires. De plus, le niveau de protection des renseignements personnels nécessaire est pris en compte dans tous ses projets informatiques, que ce soit le développement, l'amélioration ou la refonte de systèmes d'information, ou encore la prestation électronique de services.

En 2020, les activités de sensibilisation ont particulièrement porté sur la nouvelle réalité du personnel de la Société: le télétravail. En effet, un guide en matière de télétravail a été élaboré pour rappeler aux employés leurs responsabilités en ce qui a trait à la sécurité de l'information ainsi qu'aux règles de confidentialité et de protection des renseignements personnels.

Par ailleurs, un rappel personnalisé concernant la consultation et l'utilisation des renseignements personnels est transmis de façon récurrente aux membres du personnel étudiant et stagiaire entrés au service de la Société au cours de l'année, de même qu'à leurs gestionnaires.

## La diffusion de l'information et de documents sur le Web

La Société consacre une section de son site Web à la diffusion de l'information, conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Elle diffuse, entre autres, les études et rapports de recherche sur la sécurité routière, les documents servant à la prise de décision concernant les droits des personnes administrées, les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès à l'information et les informations financières pour plus de huit types de dépenses. Au 31 décembre 2020, ceux-ci représentaient 583 documents.

### Les demandes d'accès aux documents

|                                        |              |
|----------------------------------------|--------------|
| <b>NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES</b> | 383 demandes |
|----------------------------------------|--------------|

### Répartition des demandes d'accès reçues

| NATURE                                                                         | NOMBRE     | POURCENTAGE |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| Secteur de l'indemnisation                                                     | 152        | 39,7        |
| Renseignements collectés en application du <i>Code de la sécurité routière</i> | 105        | 27,4        |
| Documents administratifs autres que des renseignements personnels              | 71         | 18,5        |
| Autres demandes de renseignements personnels ou confidentiels                  | 52         | 13,6        |
| Rectification de renseignements                                                | 3          | 0,8         |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>383</b> | <b>100</b>  |

### Répartition des demandes d'accès reçues selon le délai de leur traitement et selon leur nature

| DÉLAI DE TRAITEMENT <sup>47</sup> | SECTEUR DE L'INDEMNISATION | RENSEIGNEMENTS COLLECTÉS EN APPLICATION DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE | DOCUMENTS ADMINISTRATIFS AUTRES QUE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | AUTRES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS OU CONFIDENTIELS | RECTIFICATION DE RENSEIGNEMENTS |
|-----------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| De 0 à 20 jours                   | 94                         | 63                                                                      | 45                                                                | 42                                                            | 1                               |
| De 21 à 30 jours                  | 31                         | 32                                                                      | 16                                                                | 6                                                             | 2                               |
| 31 jours ou plus <sup>48</sup>    | 22                         | 8                                                                       | 8                                                                 | 4                                                             | —                               |
| Désistement                       | 5                          | 2                                                                       | 2                                                                 | —                                                             | —                               |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>152</b>                 | <b>105</b>                                                              | <b>71</b>                                                         | <b>52</b>                                                     | <b>3</b>                        |

Les autres obligations

### Répartition des réponses transmises

| RÉPONSES            | NOMBRE     |
|---------------------|------------|
| Accès total         | 182        |
| Accès partiel       | 147        |
| Refus total         | 28         |
| Document inexistant | 17         |
| Désistement         | 9          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>383</b> |

<sup>47</sup> Dès le 18 mars 2020, toutes les personnes ayant présenté une demande d'accès ont été avisées qu'en raison de circonstances exceptionnelles (pandémie de COVID-19), le délai de traitement de leur demande pourrait être plus long qu'à l'habitude. De plus, l'organisation du traitement des demandes d'accès dans un contexte de télétravail a entraîné des retards dans plusieurs dossiers.

<sup>48</sup> Aucun demandeur n'a recouru à la Commission d'accès à l'information pour cause de retard dans le traitement de sa demande.

## Principales dispositions de la *Loi sur l'accès* invoquées pour un refus total, pour un accès partiel ou lorsqu'un document est inexistant

| ARTICLE DE LA LOI SUR L'ACCÈS | DESCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                          | NOMBRE DE DEMANDES CONCERNÉES <sup>49</sup> |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 1                             | La Société ne détient pas le ou les documents demandés.                                                                                                                                                                                              | 31                                          |
| 14                            | Après le retrait des renseignements ne pouvant pas être divulgués, le document n'a plus de substance.                                                                                                                                                | 18                                          |
| 53                            | La communication du renseignement personnel demandé nécessite le consentement de la personne concernée.                                                                                                                                              | 125                                         |
| 54                            | Les documents demandés contiennent des renseignements personnels permettant d'identifier une personne physique.                                                                                                                                      | 19                                          |
| 88.1                          | Pour la communication de renseignements personnels concernant une personne décédée, le demandeur doit être un liquidateur, un bénéficiaire, un héritier ou un successible et doit démontrer que ses intérêts ou ses droits sont en cause à ce titre. | 15                                          |

Aucune demande faite par une personne handicapée n'a donné lieu à l'application de mesures spéciales pour faciliter son accès.

Au cours de la dernière année, 18 réponses à des demandes d'accès ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information. De ce nombre, cinq se sont conclues par un désistement.

Par ailleurs, la Commission a rendu deux décisions sur des demandes de révision qui avaient été produites entre 2017 et 2018. Une demande a été rejetée par la Commission et l'autre a été accueillie.

### Les ententes de communication de renseignements<sup>50</sup>

En 2020, la Société a modifié ou remplacé cinq ententes existantes, convenues avec des organismes partenaires.

## L'accès à l'égalité en emploi

Par ses programmes d'accès à l'égalité en emploi, le gouvernement cherche à assurer une meilleure représentation de la diversité québécoise au sein de la fonction publique. La Société souscrit pleinement à cet objectif gouvernemental, comme en font foi les résultats obtenus en 2020.

### L'effectif de la Société en date du 31 décembre 2020

|                   | EMPLOIS RÉGULIERS | EMPLOIS OCCASIONNELS | EMPLOIS D'ÉTUDIANTS | EMPLOIS DE STAGIAIRES |
|-------------------|-------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| Nombre d'employés | 2 995             | 866                  | 88                  | 8                     |
| <b>TOTAL</b>      | <b>3 861</b>      |                      |                     |                       |

### L'embauche globale en 2020

|                                | EMPLOIS RÉGULIERS | EMPLOIS OCCASIONNELS | EMPLOIS D'ÉTUDIANTS | EMPLOIS DE STAGIAIRES | TOTAL |
|--------------------------------|-------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|-------|
| Nombre de personnes embauchées | 195               | 505                  | 126                 | 30                    | 856   |

<sup>49</sup> Le refus total et l'accès partiel peuvent être justifiés par plus d'une disposition de la *Loi sur l'accès*.

<sup>50</sup> Cette section concerne les ententes dont la finalité consiste principalement ou en grande partie en la communication de renseignements personnels.

## Les femmes

### Le taux d'embauche de femmes en 2020

| STATUTS D'EMPLOI | NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES |            | TAUX D'EMBAUCHE DE FEMMES |               |               |
|------------------|--------------------------------|------------|---------------------------|---------------|---------------|
|                  | FEMMES                         | TOTAL      | 2020                      | 2019          | 2018          |
| Régulier         | 115                            | 195        | 59,0 %                    | 56,8 %        | 67,4 %        |
| Occasionnel      | 346                            | 505        | 68,5 %                    | 68,6 %        | 64,0 %        |
| Étudiant         | 83                             | 126        | 65,9 %                    | 74,4 %        | 61,7 %        |
| Stagiaire        | 17                             | 30         | 56,7 %                    | 55,3 %        | 60,8 %        |
| <b>TOTAL</b>     | <b>561</b>                     | <b>856</b> | <b>65,5 %</b>             | <b>65,9 %</b> | <b>64,5 %</b> |

### Le taux de présence de femmes dans les différentes catégories d'emplois réguliers au 31 décembre 2020

| CATÉGORIES D'EMPLOIS RÉGULIERS        | NOMBRE D'EMPLOYÉS |              | TAUX DE PRÉSENCE DE FEMMES |               |               |
|---------------------------------------|-------------------|--------------|----------------------------|---------------|---------------|
|                                       | FEMMES            | TOTAL        | 2020                       | 2019          | 2018          |
| Personnel hors cadre                  | 2                 | 8            | 25,0 %                     | 28,6 %        | 42,9 %        |
| Personnel d'encadrement               | 108               | 215          | 50,2 %                     | 51,7 %        | 48,8 %        |
| Personnel professionnel <sup>51</sup> | 784               | 1 284        | 61,1 %                     | 59,8 %        | 58,4 %        |
| Personnel technicien et assimilé      | 475               | 616          | 77,1 %                     | 79,9 %        | 78,2 %        |
| Personnel de bureau                   | 426               | 607          | 70,2 %                     | 73,1 %        | 75,3 %        |
| Personnel agent de la paix            | 30                | 265          | 11,3 %                     | 11,8 %        | 13,3 %        |
| Personnel ouvrier                     | 0                 | 0            | 0,0 %                      | 0,0 %         | 0,0 %         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>1 825</b>      | <b>2 995</b> | <b>60,9 %</b>              | <b>61,6 %</b> | <b>61,6 %</b> |

Les autres obligations

### Les membres des minorités visibles et ethniques, les anglophones, les Premières Nations et les personnes handicapées

Afin de représenter la diversité québécoise au sein de la fonction publique, le gouvernement du Québec a mis en place des programmes et des mesures pour favoriser l'embauche de membres des minorités visibles et ethniques (MVE), des Premières Nations, d'anglophones et de personnes handicapées. Le gouvernement vise ainsi à ce qu'une personne embauchée sur quatre provienne de l'un ou l'autre de ces groupes cibles. La Société souscrit à cet objectif gouvernemental au moyen de son plan d'action portant sur la diversité.

### Le taux d'embauche de membres des groupes cibles en 2020

| STATUTS D'EMPLOI | EMBAUCHE TOTALE EN 2020 | MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES | PREMIÈRES NATIONS | ANGLO-PHONES | PERSONNES HANDICAPÉES | TOTAL      | ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DES GROUPES CIBLES |               |               |
|------------------|-------------------------|---------------------------------|-------------------|--------------|-----------------------|------------|------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
|                  |                         |                                 |                   |              |                       |            | 2020                                                       | 2019          | 2018          |
| Régulier         | 195                     | 49                              | 0                 | 0            | 5                     | 54         | 27,7 %                                                     | 15 %          | 12,3 %        |
| Occasionnel      | 505                     | 142                             | 2                 | 9            | 4                     | 157        | 31,1 %                                                     | 26,8 %        | 25,5 %        |
| Étudiant         | 126                     | 17                              | 0                 | 0            | 0                     | 17         | 13,5 %                                                     | 30,8 %        | 18,1 %        |
| Stagiaire        | 30                      | 2                               | 0                 | 0            | 0                     | 2          | 6,7 %                                                      | 15,8 %        | 19,6 %        |
| <b>TOTAL</b>     | <b>856</b>              | <b>210</b>                      | <b>2</b>          | <b>9</b>     | <b>9</b>              | <b>230</b> | <b>26,9 %</b>                                              | <b>24,1 %</b> | <b>20,5 %</b> |

51 Y compris les ingénieurs, les avocats, les conseillers en gestion des ressources humaines, les médecins et les actuaires.

## La présence de membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel en 2020

| REGROUPEMENTS DE RÉGIONS      | AU 31 DÉCEMBRE 2020 |                  | AU 31 DÉCEMBRE 2019 |                  | AU 31 DÉCEMBRE 2018 |                  |
|-------------------------------|---------------------|------------------|---------------------|------------------|---------------------|------------------|
|                               | NOMBRE              | TAUX DE PRÉSENCE | NOMBRE              | TAUX DE PRÉSENCE | NOMBRE              | TAUX DE PRÉSENCE |
| Montréal/Laval                | 273/629             | 43,4 %           | 241/605             | 39,8 %           | 200/573             | 34,9 %           |
| Outaouais/Montérégie          | 47/269              | 17,5 %           | 32/240              | 13,3 %           | 22/235              | 9,4 %            |
| Estrie/Lanaudière/Laurentides | 8/165               | 4,8 %            | 6/134               | 4,5 %            | 5/119               | 4,2 %            |
| Capitale-Nationale            | 150/2 341           | 6,4 %            | 121/2 250           | 5,4 %            | 94/2 127            | 4,4 %            |
| Autres régions                | 16/457              | 3,5 %            | 7/434               | 1,6 %            | 2/388               | 0,5 %            |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>494/3 861</b>    | <b>12,8 %</b>    | <b>407/3 663</b>    | <b>11,1 %</b>    | <b>323/3 442</b>    | <b>9,4 %</b>     |

## L'évolution de la présence de membres des groupes cibles (à l'exception des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier en 2020

| GROUPES CIBLES        | AU 31 DÉCEMBRE 2020 |       | AU 31 DÉCEMBRE 2019 |       | AU 31 DÉCEMBRE 2018 |       |
|-----------------------|---------------------|-------|---------------------|-------|---------------------|-------|
|                       | NOMBRE              | TAUX  | NOMBRE              | TAUX  | NOMBRE              | TAUX  |
| Premières Nations     | 5/2 995             | 0,2 % | 5/2 938             | 0,2 % | 5/2 874             | 0,2 % |
| Anglophones           | 36/2 995            | 1,2 % | 37/2 938            | 1,3 % | 34/2 874            | 1,2 % |
| Personnes handicapées | 36/2 995            | 1,2 % | 34/2 938            | 1,2 % | 39/2 874            | 1,4 % |

## La présence de membres des minorités visibles et ethniques au sein du personnel d'encadrement régulier et occasionnel en 2020

| GROUPE CIBLE                    | AU 31 DÉCEMBRE 2020 |                  |
|---------------------------------|---------------------|------------------|
|                                 | NOMBRE              | TAUX DE PRÉSENCE |
| Minorités visibles et ethniques | 7/215               | 3,3 %            |

## Les mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

### Le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

| NOMBRE DE PROJETS SOUMIS AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PDEIPH |              |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| COHORTE 2020                                                                              | COHORTE 2019 | COHORTE 2018 |
| 1                                                                                         | 1            | 0            |

| NOMBRE DE PARTICIPANTS AU PDEIPH ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE |      |      |
|-----------------------------------------------------------------|------|------|
| 2020                                                            | 2019 | 2018 |
| 0                                                               | 0    | 2    |

| MESURES OU ACTIONS                                                                                                                     | GROUPES CIBLES VISÉS                          | PERSONNES VISÉES                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Soutien et sensibilisation par le service-conseil en diversité                                                                         | Tous                                          | Tout le personnel                                                        |
| Transmission systématique des candidatures de membres des MVE aux gestionnaires lors de la dotation                                    | Tous                                          | Tous les gestionnaires                                                   |
| Projet d'intégration de stagiaires ayant un trouble du spectre de l'autisme <sup>52</sup>                                              | Personnes handicapées                         | 2 stagiaires                                                             |
| Planification annuelle des activités de sensibilisation du personnel à la diversité                                                    | Tous                                          | Tout le personnel                                                        |
| Promotion annuelle du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)                   | Personnes handicapées                         | Tous les gestionnaires                                                   |
| Sensibilisation des vice-présidences à l'embauche de membres des groupes cibles                                                        | Tous                                          | Tous les vice-présidents et vice-présidentes                             |
| Implication de membres des groupes cibles dans les activités de promotion des emplois et lors du processus de sélection des ressources | MVE, femmes, Premières Nations et anglophones | Tous les gestionnaires et conseillers en gestion des ressources humaines |

## L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration

La Société compte sur un comité permanent pour veiller au respect de sa politique linguistique. Ce comité ayant achevé les travaux de mise à jour de la politique linguistique en 2019, la nouvelle version de celle-ci a été approuvée par le comité de direction et l'Office québécois de la langue française (OQLF).

Le personnel a accès à la version simplifiée de la politique et à une boîte courriel pour formuler des questions liées à l'application de la politique linguistique. Le mandataire s'adresse au besoin à la personne-ressource de l'OQLF pour faire entériner les réponses qu'il fournit aux différents secteurs.

Enfin, la Société s'est assurée de l'usage d'un bon français dans ses communications en offrant de l'aide à la rédaction et un service de révision linguistique pour les documents à large diffusion.

## L'allègement réglementaire et administratif

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif vise à réduire, dans l'ensemble de l'Administration gouvernementale, le coût (en valeur constante) des formalités administratives imposées aux entreprises, par rapport à 2004. La Société a contribué à l'atteinte de cet objectif et a évalué le coût de douze formalités au cours de cet exercice.

La Société a instauré des mesures afin de réduire le coût des formalités réglementaires et administratives : mise en place d'un service de changement d'adresse par Internet pour les entreprises, accroissement de l'utilisation des services de prélèvements bancaires pour l'immatriculation des véhicules, instauration d'un service de remboursement automatisé des médicaments en pharmacie et révision du *Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers* visant l'harmonisation des normes québécoises concernant les véhicules lourds avec celles des autres provinces et territoires canadiens. Toutes ces mesures contribuent à l'atteinte de la cible gouvernementale. Depuis 2012, la Société a diminué le coût des formalités réglementaires et administratives de 20 %.

52 Les stagiaires participant au projet d'intégration ne sont pas comptabilisés dans l'embauche de membres des groupes cibles.

## La politique de financement des services publics

En vertu de la *Politique de financement des services publics*, la Société doit rendre compte de la tarification des biens et des services qu'elle fournit à la population et aux entreprises.

La Société a la responsabilité de fixer les tarifs relatifs aux biens et aux services rendus aux usagers du réseau routier, à certaines activités de Contrôle routier et à la gestion des amendes impayées. La méthode de fixation de ces tarifs est basée sur les coûts complets pour l'ensemble des biens et des services tarifés, à l'exception des intérêts liés à l'étalement des paiements qui sont établis à partir du taux du marché.

Bien que la Société révise annuellement les coûts complets, la tarification est inchangée depuis 1991. Quant à la gestion des amendes impayées, la dernière révision de la tarification a été effectuée en 2019.

Les tarifs sont indexés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, et ce, depuis 2011<sup>53</sup>, à l'exception de la tarification de la gestion des amendes impayées qui n'est pas indexée.

|                                                        | REVENUS   | COÛTS DES SERVICES | NIVEAU DE FINANCEMENT |
|--------------------------------------------------------|-----------|--------------------|-----------------------|
| Activités relatives aux permis et aux immatriculations | 166,4 M\$ | 192,2 M\$          | 87 %                  |
| Activités relatives aux mandats de Contrôle routier    | 2,5 M\$   | 2,5 M\$            | 100 %                 |
| Activités relatives à la gestion des amendes impayées  | 5,5 M\$   | 5,5 M\$            | 100 %                 |

## Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

À la suite de l'adoption de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, en mai 2017, la Société a nommé un responsable du suivi des divulgations et s'est dotée d'une procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles qui a été approuvée par le comité de direction. Une section intranet portant sur la divulgation présente les informations pertinentes aux membres du personnel. Ces derniers peuvent en toute confidentialité divulguer un acte répréhensible auprès du responsable, par téléphone, par courriel ou par courrier.

En vertu de l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, la Société doit rendre compte du nombre de divulgations reçues dans le cadre de la *Loi*.

|                                                              | NOMBRE DE DIVULGATIONS |      |
|--------------------------------------------------------------|------------------------|------|
|                                                              | 2020                   | 2019 |
| Divulgations faites au responsable du suivi des divulgations | 0                      | 0    |

53 Le taux d'indexation correspond à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de douze mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

## Synthèse des actions de la Société en lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable

L'Organisation des Nations Unies a affirmé que « les accidents de la route constituent une charge importante pour l'économie des pays à cause de leur conséquence directe sur les services de santé, les services de rééducation ainsi que par leurs coûts directs ». De plus, « il a été estimé que les pertes mondiales résultant des accidents de la route se chiffrent à 18 milliards de dollars et coûtent aux gouvernements entre 1 et 3 % de leur produit national brut<sup>54</sup> ».

La sécurité routière est caractéristique d'un milieu de vie sain et sécuritaire et est liée à la dimension sociale ainsi qu'économique du développement durable. La mission même de la Société englobe donc le développement durable. Par conséquent, toutes les actions qu'elle entreprend visant l'amélioration du bilan routier<sup>55</sup> contribuent à la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD). Le développement durable fait également partie intégrante de l'énoncé de vision du Plan stratégique 2016-2020.

La présente section permet de faire le lien entre les objectifs stratégiques et spécifiques de la Société, dont les résultats ont été présentés dans la section précédente, et les objectifs de la stratégie gouvernementale.

D'entrée de jeu, toutes les actions de la Société visant l'amélioration du bilan routier contribuent à l'objectif 5.2 de la stratégie gouvernementale : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.

Plus spécifiquement, la Société répond aux objectifs gouvernementaux suivants :

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

### Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

#### OBJECTIF 1.1

#### Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Activité incontournable 1: Contribution à l'atteinte des résultats visés en matière de gestion écoresponsable

**ACTION 1: Améliorer les pratiques écoresponsables relatives aux ressources matérielles et aux matières résiduelles (OS 5)**

| INDICATEURS                                                                                                      | CIBLES                 | STATUT  | RÉSULTATS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | RÉSULTAT GOUVERNEMENTAL VISÉ                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.1<br>Promotion de la gestion écoresponsable des ressources matérielles et des matières résiduelles             | 4 activités par année  | Atteint | <ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion dans l'intranet de 5 capsules portant sur la gestion des envois électroniques, la valorisation des équipements électroniques, le cycle de vie et les matières résiduelles</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                             |
| 1.2<br>Pratiques écoresponsables mises en œuvre relatives aux ressources matérielles et aux matières résiduelles | 4 pratiques d'ici 2020 | Atteint | <ul style="list-style-type: none"> <li>Installation d'un bac Électrobac au siège social (renouvellement du contrat pour trois ans)</li> <li>Diminution de près de 15 % des impressions par rapport à 2019 (Depuis 2015, cette diminution représente environ 33 %.)</li> <li>En 2020, la Société a fait un don de 277 appareils informatiques (ordinateurs, portables, imprimantes, disques, écrans) à l'OPEQ. Du lot, 153 appareils ont été récupérés.</li> <li>Amélioration continue des façons de faire de la Société, ce qui a permis de diminuer les envois postaux. En 2020, plus de 20 millions d'envois postaux ont été effectués.</li> </ul> | Réalisation, par 95 % des ministères et organismes, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles |

54 *Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020*, Organisation des Nations Unies, 2011.

55 Actions présentées dans la section « Résultats incluant le développement durable et l'étalement ».

## ACTION 2: Favoriser l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés (OS 5)

| INDICATEURS                                                                                      | CIBLES                                                                          | STATUT  | RÉSULTATS                                                                                                                                                                       | RÉSULTATS GOUVERNEMENTAUX VISÉS                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2.1<br>Pourcentage de réduction des émissions de GES des véhicules légers                        | 25 % d'ici 2020 par rapport à la période de référence gouvernementale 2009-2010 | Atteint | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de 41 % des émissions de GES des véhicules légers en 2020 par rapport à la période de référence gouvernementale</li> </ul>     | Réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010                                          |
| 2.2<br>Promotion de l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs auprès des employés | 4 activités par année                                                           | Atteint | <ul style="list-style-type: none"> <li>Publication dans l'intranet de 4 capsules faisant la promotion de l'utilisation de modes de transport actifs (marche et vélo)</li> </ul> | Réalisation, par 90 % des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés |

## ACTION 3: Réduire la consommation énergétique des bâtiments (OS 5)

| INDICATEUR                                     | CIBLE <sup>56</sup>                                                       | STATUT                    | RÉSULTAT                                                                                                  | RÉSULTAT GOUVERNEMENTAL VISÉ                                                                                                              |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3.1<br>Émission de gaz à effet de serre évitée | 80 tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> évitées par rapport à l'année 2015 | Non atteint <sup>57</sup> | <ul style="list-style-type: none"> <li>18 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> évitées pour 2020</li> </ul> | Diminution, d'ici 2020, de 10 % des émissions de GES des bâtiments des ministères et organismes par rapport au niveau évalué en 2009-2010 |

## ACTION 4: Réaliser des produits et des activités de communication écoresponsables (OS 5)

| INDICATEURS                                                                                                  | CIBLES                             | STATUT  | RÉSULTATS                                                                                                                                                                                                         | RÉSULTAT GOUVERNEMENTAL VISÉ                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4.1<br>Imprimer les publications grand public sur du papier recyclé contenant des fibres de postconsommation | 80 % des publications grand public | Atteint | <ul style="list-style-type: none"> <li>En 2020, 100 % de nos outils de communication ont été imprimés sur du papier 100 % recyclé.</li> </ul>                                                                     | Réalisation, par 50 % des ministères et organismes, de produits et d'activités de communication et organisation d'événements écoresponsables |
| 4.2<br>Promouvoir l'organisation d'événements accessibles et écoresponsables                                 | En continu                         | Atteint | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le contexte de la pandémie a mis en veilleuse la plupart des activités prévues en 2020, sauf la rencontre des gestionnaires qui s'est déroulée en mode virtuel.</li> </ul> |                                                                                                                                              |

## ACTION 5: Favoriser l'acquisition écoresponsable et accessible (OS 5)

| INDICATEUR                                                                                                                                                    | CIBLE               | STATUT  | RÉSULTATS                                                                                                                                                                                                                                                                           | RÉSULTAT GOUVERNEMENTAL VISÉ                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5.1<br>Intégration de considérations écoresponsables et accessibles dans la Politique d'acquisition responsable de biens, services et travaux de construction | Intégration en 2018 | Atteint | <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de considérations écoresponsables et accessibles dans la Politique d'acquisition responsable de biens, services et travaux de construction</li> <li>Élaboration d'un guide d'acquisition écoresponsable et accessible</li> </ul> | D'ici 2020, pour 50 % des ministères et organismes, intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable |

<sup>56</sup> L'énoncé de la cible a été révisé pour améliorer la compréhension du lecteur.

<sup>57</sup> En raison de la pandémie, la Société a suivi les recommandations gouvernementales à l'égard de la ventilation en milieu de travail. Ces recommandations ont amené une augmentation de la consommation énergétique tout au long de l'année.

## OBJECTIF 1.2

### Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes

#### Activité incontournable 2 : Prise en compte des principes de développement durable

#### ACTION 6 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable (tous les objectifs)

| INDICATEURS                                                                                             | CIBLES                        | STATUT  | RÉSULTATS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6.1 Optimisation du processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable | Optimisation en 2019          | Atteint | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'optimisation du processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable a été réalisée en 2019. L'optimisation a permis de bonifier l'outil et la documentation destinés aux utilisateurs.</li> <li>• L'optimisation sera effectuée en continu à la suite des commentaires reçus des utilisateurs et des partenaires externes.</li> </ul>                                              |
| 6.2 Prise en compte des principes de développement durable dans les projets structurants                | 4 prises en compte d'ici 2020 | Atteint | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis 2016, la Société a réalisé des exercices de prise en compte dans au moins 3 projets structurants pour l'organisation.</li> <li>• La Société a poursuivi son exercice de prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de la révision de la Politique d'évaluation des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds. L'intégration dans le projet CASA est en cours.</li> </ul> |
| 6.3 Évaluation du niveau d'intégration du développement durable dans l'organisation                     | Autoévaluation en 2020        | Atteint | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette action a été réalisée au cours de l'année.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

## OBJECTIF 1.3

### Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

#### ACTION 7 : Réaliser des actions de consultation (PS 1.1.1, PS 2.1.1, OS 2 et OS 3)

| INDICATEURS                                                         | CIBLES                              | STATUT  | RÉSULTATS                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7.1 Tenue d'une consultation publique sur la sécurité routière      | Tenue de la consultation en 2017    | Atteint | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation publique sur la sécurité routière</li> </ul>                             |
| 7.2 Consultation de la clientèle, incluant la clientèle diversifiée | Au moins une consultation par année | Atteint | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage sur la satisfaction de la clientèle, dont la clientèle diversifiée</li> </ul> |

## OBJECTIF 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

**ACTION 8 :** Favoriser le développement des connaissances en matière de développement durable (OS 7)

| INDICATEURS                                                                                      | CIBLES                                  | STATUT  | RÉSULTATS                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8.1<br>Nombre de rencontres d'information tenues par le service-conseil en développement durable | 2 rencontres d'information par année    | Atteint | ● 2 rencontres d'information auprès des intervenants dans le cadre du Plan d'action en développement durable                  |
| 8.2<br>Promotion d'initiatives favorables au développement durable                               | 2 activités de communication d'ici 2020 | Atteint | ● Diffusion dans l'intranet de 2 capsules promouvant les initiatives internes et externes favorables au développement durable |

## OBJECTIF 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

**Activité incontournable 3 :** Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable

**ACTION 9 :** Faire rayonner le milieu culturel québécois avec sa participation dans les campagnes de sensibilisation à la sécurité routière (OS 1)

| INDICATEUR                             | CIBLES       | STATUT                    | RÉSULTAT                    |
|----------------------------------------|--------------|---------------------------|-----------------------------|
| 9.1<br>Taux de notoriété des campagnes | 70 % en 2020 | Non atteint <sup>58</sup> | ● Taux de notoriété de 55 % |

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable — verte et responsable

## OBJECTIF 2.5

Aider les consommateurs à faire des choix responsables

**ACTION 10 :** Promouvoir les effets bénéfiques de l'utilisation des services électroniques sur l'environnement (OS 4)

| INDICATEUR                                          | CIBLE  | STATUT  | RÉSULTAT                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------|--------|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10.1<br>Sondage sur la satisfaction de la clientèle | Annuel | Atteint | ● Le sondage de la clientèle utilisant les services en personne a été réalisé. Ce sondage visait à déterminer si la clientèle visée considère que l'utilisation des services électroniques a un effet bénéfique sur l'environnement. |

<sup>58</sup> L'indicateur mesure le taux de notoriété des campagnes télévisuelles uniquement. Au cours des dernières années, la Société a privilégié un plus grand nombre de campagnes locales ainsi que l'utilisation de plateformes numériques afin de mieux cibler la clientèle, ce qui n'est pas inclus dans cet indicateur.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

### OBJECTIF 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

ACTION 11: Promouvoir un milieu de travail inclusif (OS 6)

| INDICATEUR                                                  | CIBLE                 | STATUT  | RÉSULTAT                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11.1 Pratiques favorisant la diversité en milieu de travail | 2 activités par année | Atteint | <ul style="list-style-type: none"><li>• Offre de séances de formation sur la gestion de la diversité et sur la communication interculturelle</li></ul> |

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

### OBJECTIF 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

ACTION 12: Promouvoir la santé, l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès des employés (PS 3.2.1)

| INDICATEUR                                                                                                         | CIBLE                 | STATUT  | RÉSULTAT                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12.1 Activités de promotion de la santé, de l'activité physique et des saines habitudes de vie auprès des employés | 3 activités par année | Atteint | <ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibilisation du personnel par la promotion du Défi Santé et par diverses manchettes portant sur des sujets liés à la santé mentale, à l'activité physique et aux saines habitudes de vie en période de pandémie</li></ul> |

Les autres obligations

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7

Soutenir la mobilité durable

### OBJECTIF 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

ACTION 13: Favoriser les déplacements durables (OS 5)

| INDICATEUR                                        | CIBLE                | STATUT  | RÉSULTATS                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------|----------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13.1 Mesures facilitant les déplacements durables | 2 mesures d'ici 2020 | Atteint | <ul style="list-style-type: none"><li>• Installation de bornes de recharge au siège social (2016)</li><li>• Promotion du covoiturage auprès des employés (2019)</li></ul> |

Par sa mission et ses actions, la Société contribue concrètement à neuf objectifs, à trois activités incontournables ainsi qu'à cinq résultats visés par la stratégie gouvernementale, conformément aux attentes qui y sont formulées. Au cours des prochaines années, la Société entend poursuivre ses efforts en matière d'intégration du développement durable en visant une amélioration constante de ses pratiques.



# Annexes

Annexes



# Annexe 1

## Les lois et les règlements appliqués par la Société

La présente annexe contient la liste des lois et des règlements qui sont appliqués, en tout ou en partie, par la Société.

### LOIS DU QUÉBEC

#### Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, c. S-11.011)

#### Loi sur l'assurance automobile (RLRQ, c. A-25)

- Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 1)
- Règlement sur les atteintes permanentes (A-25, r. 2)
- Règlement sur les contributions d'assurance (A-25, r. 3.3)
- Règlement sur la définition de certains mots et expressions aux fins de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 5)
- Règlement sur les délais de transmission des rapports médicaux aux fins de l'assurance automobile (A-25, r. 6)
- Règlement sur la détermination des revenus et des emplois et sur le versement de l'indemnité visée à l'article 83.30 de la Loi (A-25, r. 7)
- Règlement sur les exemptions relatives à l'obligation d'être titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité (A-25, r. 8)
- Règlement sur l'indemnisation prévue au chapitre II du titre IV de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 9)
- Règlement sur l'indemnité forfaitaire pour préjudice non pécuniaire (A-25, r. 10)
- Règlement sur certaines indemnités forfaitaires mentionnées à l'article 44 de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 11)
- Règlement sur les indemnités payables en vertu du titre II de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 12)
- Règlement sur le paiement en un versement unique d'une indemnité de remplacement du revenu (A-25, r. 13)
- Règlement sur le remboursement de certains frais (A-25, r. 14)
- Règlement sur le revenu (A-25, r. 15)
- Règlement sur le traitement de demandes d'indemnité et de révision et sur le recouvrement des dettes dues à la Société de l'assurance automobile du Québec (A-25, r. 16)

## Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2)

- Arrêté ministériel concernant l'accès à la conduite de véhicules lourds (C-24.2, r. 0.1.1)<sup>59</sup>
- Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules routiers inondés (C-24.2, r. 0.3)
- Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules routiers munis d'un poste de conduite à droite (C-24.2, r. 1)
- Arrêté ministériel concernant l'approbation des balances (C-24.2, r. 4)
- Règlement sur les casques protecteurs (C-24.2, r. 6)
- Arrêté ministériel concernant la circulation d'autobus sur certains accotements (C-24.2, r. 6.02)<sup>60</sup>
- Arrêté ministériel concernant la circulation de véhicules de type militaire sur les chemins publics (C-24.2, r. 6.2)
- Règlement sur le contrôle des émissions sonores produites par le système d'échappement des motocyclettes et des cyclomoteurs (C-24.2, r. 9.001)
- Règlement sur l'échange de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française (C-24.2, r. 10)
- Règlement sur une entente de réciprocité en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et The National Police Agency de la République de Corée (C-24.2, r. 14)
- Règlement donnant effet à l'Entente de réciprocité en matière d'échange de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Confédération suisse (C-24.2, r. 15)
- Règlement donnant effet à l'Entente de réciprocité en matière de reconnaissance de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et la République d'Autriche (C-24.2, r. 15.1)
- Règlement sur une entente de réciprocité entre le Québec et l'État de New York concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 16)
- Règlement sur une entente de réciprocité sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Japon concernant l'échange des permis de conduire (C-24.2, r. 17)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Driver and Vehicle Licensing Agency (C-24.2, r. 18)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement du Royaume des Pays-Bas (C-24.2, r. 18.1)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère fédéral des Transports, de la Construction et des Affaires urbaines de la République fédérale d'Allemagne (C-24.2, r. 18.2)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et The Driver and Vehicle Agency (Northern Ireland) (C-24.2, r. 18.3)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et The Isle of Man, Department of Infrastructure, Driver and Vehicle Licensing Office (C-24.2, r. 18.4)
- Règlement sur une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York en matière de vérification mécanique des autobus (C-24.2, r. 19)
- Règlement sur une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État du Maine concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 20)
- Règlement sur une entente entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le ministère des Transports du Québec concernant les permis de conduire et certaines infractions criminelles aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 21)
- Règlement sur une entente entre le Québec et la province de l'Ontario concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 22)
- Règlement donnant effet à l'Entente visant l'échange des permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique (C-24.2, r. 23)
- Règlement sur les ententes de réciprocité entre le gouvernement du Québec et les provinces, les territoires canadiens et certains États américains en matière d'immatriculation des véhicules de commerce (C-24.2, r. 24)

59 Cet arrêté a été abrogé le 8 avril 2020.

60 Cet arrêté a été abrogé le 18 avril 2020.

- Règlement concernant les exceptions aux interdictions liées à la consommation de drogue (C-24.2, r. 24.1)
- Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis (C-24.2, r. 26)
- Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués (C-24.2, r. 27)
- Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds (C-24.2, r. 28)
- Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers (C-24.2, r. 29)
- Règlement sur les normes d'arrimage (C-24.2, r. 30)
- Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers (C-24.2, r. 31)
- Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers (C-24.2, r. 32)
- Règlement désignant les passages à niveau où les conducteurs de certains véhicules routiers sont dispensés de l'obligation d'immobiliser leur véhicule (C-24.2, r. 33)
- Règlement sur les permis (C-24.2, r. 34)
- Règlement sur le permis spécial de circulation (C-24.2, r. 35)
- Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier (C-24.2, r. 36)
- Règlement sur les points d'incapacité (C-24.2, r. 37)
- Projet pilote relatif aux autobus et aux minibus autonomes (C-24.2, r. 37.01)
- Projet pilote relatif à l'utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à un appel d'urgence (C-24.2, r. 39.1.01)<sup>61</sup>
- Projet pilote relatif aux trottinettes électriques (C-24.2, r. 39.1.2)
- Règlement sur le rapport d'accident (C-24.2, r. 40)
- Règlement sur les recycleurs de véhicules routiers (C-24.2, r. 40.01)
- Règlement relatif à la santé des conducteurs (C-24.2, r. 40.1)
- Règlement sur la signalisation routière (C-24.2, r. 41)
- Tarif pour l'application de l'article 194 du Code de la sécurité routière (C-24.2, r. 42)
- Règlement sur le transport des matières dangereuses (C-24.2, r. 43)
- Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers (C-24.2, r. 44)
- Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale (C-24.2, r. 45)
- Arrêté ministériel concernant l'utilisation des motocyclettes à 3 roues (C-24.2, r. 46)
- Règlement sur les véhicules à basse vitesse (C-24.2, r. 47.1)
- Règlement sur les véhicules d'urgence et les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants (C-24.2, r. 49)
- Arrêté ministériel concernant les véhicules lourds dont le limiteur de vitesse doit être activé et réglé à une vitesse maximale de 105 km/h (C-24.2, r. 50)
- Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées (C-24.2, r. 51)
- Règlement sur les vignettes d'identification pour l'utilisation des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées (C-24.2, r. 52)
- Règlement concernant la visibilité et la circulation des machines agricoles d'une largeur de plus de 2,6 mètres (C-24.2, r. 52.1)

61 Ce projet pilote a été abrogé le 24 août 2020.

## Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds (RLRQ, c. P-30.3)

- Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds (P-30.3, r. 1)

## Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2)

- Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds (Q-2, r. 33)

## Loi concernant les services de transport par taxi (RLRQ, c. S-6.01)<sup>62</sup>

- Projet pilote concernant le permis et la formation de certains chauffeurs effectuant du transport rémunéré de personnes sur l'île de Montréal (S-6.01, r. 2.01)
- Projet pilote concernant des services de transport rémunéré de personnes demandés exclusivement par application mobile (S-6.01, r. 2.3)
- Règlement sur les services de transport par taxi (S-6.01, r. 3)

## Loi sur la taxe de vente du Québec (RLRQ, c. T-0.1)

- Règlement sur la taxe de vente du Québec (T-0.1, r. 2)

## Loi concernant la taxe sur les carburants (RLRQ, c. T-1)

- Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants (T-1, r. 1)

## Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile (RLRQ, c. T-11.2)

- Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile (décret 1046-2020 du 7 octobre 2020)

## Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12)

- Décret concernant l'exclusion de certains biens et matières de la définition de «transport routier des marchandises» (T-12, r. 5)
- Règlement sur les exigences applicables aux connaissements (T-12, r. 6)
- Règlement sur les exigences applicables aux documents d'expédition (T-12, r. 7)
- Règlement sur la formation des conducteurs d'autobus et de minibus affectés au transport des écoliers et de véhicules affectés au transport des élèves (T-12, r. 8)
- Règlement sur la location des autobus (T-12, r. 10)
- Règlement sur le transport par autobus (T-12, r. 16)
- Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves (T-12, r. 17)
- Règlement sur l'accroissement temporaire du nombre d'autobus affectés au transport des touristes transitant par les aéroports internationaux de Montréal, l'aéroport international Jean-Lesage et les ports de Montréal et de Québec (décret 927-2001 du 9 août 2001)

## LOIS DU CANADA

- Loi sur les transports routiers (L.R.C. 1985, c. 29 [3<sup>e</sup> suppl.])
- Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)
- Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)
- Loi sur le cannabis (L.C. 2018, c. 16)

<sup>62</sup> Cette loi a été abrogée le 10 octobre 2020 et remplacée par la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* (RLRQ, c. T-11.2). Les projets pilotes et le règlement pris en vertu de cette loi ont également été abrogés à cette date.

# Annexe 2

## Suivi des recommandations du commissaire au développement durable

En 2017, la Société a fait l'objet d'un audit de performance sur l'application de la *Loi sur le développement durable* par le Vérificateur général du Québec (VGQ). Les résultats de ces travaux ont été présentés dans son rapport 2018-2019.

Dans le but d'améliorer en continu ses pratiques et ses façons de faire en matière de développement durable, la Société s'est engagée à répondre aux recommandations reçues. Les changements qui y font suite permettent, entre autres, de préciser sa contribution aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD).

Annexes

| RECOMMANDATIONS                                                                                                                  | ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ                                                                                                                                                                                                        | ÉTAT DE SITUATION |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 1. S'assurer que le contenu du plan d'action de développement durable respecte les exigences gouvernementales                    | Ajouter une justification du choix de ne pas retenir certains objectifs de la Stratégie à l'annexe A du Plan de développement durable 2016-2020 (PDD)                                                                        | Réalisé           |
|                                                                                                                                  | Ajouter à l'annexe A du Plan de développement durable 2016-2020 les actions prévues d'ici 2020 ainsi que les cibles et indicateurs associés, pour chacun des objectifs organisationnels identifiés                           | Réalisé           |
|                                                                                                                                  | Préciser à l'annexe A du Plan de développement durable 2016-2020 les liens entre les objectifs organisationnels et ceux de la Stratégie incluant les résultats gouvernementaux visés                                         | Réalisé           |
| 2. S'assurer que les outils de suivi utilisés permettent de connaître au moment opportun l'état d'avancement des actions prévues | Prévoir au moins un indicateur, une cible et une mesure du résultat : <ul style="list-style-type: none"><li>• qui contribue aux résultats visés de la SGDD</li><li>• et pour chacune des actions présentées au PDD</li></ul> | Réalisé           |
|                                                                                                                                  | Mettre à jour semestriellement l'outil de suivi en précisant le degré d'avancement de chacune des actions                                                                                                                    | Réalisé           |
|                                                                                                                                  | Poursuivre et documenter le suivi semestriel de l'état d'avancement des actions avec le Comité directeur de développement durable (CDDD)                                                                                     | Réalisé           |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 3. Établir, pour chaque action liée à un objectif de la stratégie 2015-2020, des indicateurs et des cibles qui permettent d'évaluer la contribution aux résultats visés dans cette stratégie, et publier les résultats relatifs à ces indicateurs dans le rapport annuel de gestion | Publier dans le rapport annuel de gestion (RAG) toutes les actions de la Société ayant contribué à la gestion écoresponsable (activité incontournable n° 1) et préciser le lien avec les résultats gouvernementaux visés                                                       | Réalisé                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                     | S'assurer que les actions de la Société prévues au PDD permettent au moins cinq résultats gouvernementaux visés par la Stratégie et en rendre compte dans le rapport annuel de gestion                                                                                         | Réalisé                   |
| 4. Effectuer la reddition de comptes conformément aux exigences gouvernementales                                                                                                                                                                                                    | Présenter les résultats en développement durable dans une rubrique spéciale                                                                                                                                                                                                    | Réalisé                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Publier l'ensemble des actions planifiées et réalisées en développement durable dans le RAG                                                                                                                                                                                    | Réalisé                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Pour la reddition de comptes : associer les actions aux objectifs de la SGDD et aux résultats visés par celle-ci, les expliquer et décrire les principaux résultats                                                                                                            | Réalisé                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Ajouter, dans la reddition de comptes, les actions relatives à la prise en compte des principes de développement durable dans le RAG                                                                                                                                           | Réalisé                   |
| 5. Prendre en compte les principes de développement durable selon une méthode complète lors de l'élaboration ou de la révision d'actions structurantes                                                                                                                              | Prendre en compte les principes de développement durable selon une méthode complète lors de l'élaboration du prochain plan stratégique, notamment en documentant clairement les liens entre les objectifs stratégiques de la Société et les principes de développement durable | En cours<br>Prévu en 2021 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Optimiser le processus de prise en compte des principes de développement durable et les outils disponibles.                                                                                                                                                                    | Réalisé                   |
| 6. S'assurer qu'un gestionnaire de haut niveau est présent aux rencontres du Comité interministériel du développement durable (CIDD)                                                                                                                                                | Continuer de s'engager activement dans le CIDD et s'assurer qu'un gestionnaire de haut niveau est présent aux rencontres                                                                                                                                                       | Réalisé                   |

# Annexe 3

## Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec

### Table des matières

|                                                  |            |
|--------------------------------------------------|------------|
| <b>Préambule</b>                                 | <b>170</b> |
| <b>Section 1 – Dispositions préliminaires</b>    | <b>170</b> |
| 1.1 Définitions                                  | 170        |
| 1.2 Champs d'application                         | 170        |
| 1.3 Interprétation                               | 170        |
| <b>Section 2 – Principes d'éthique</b>           | <b>170</b> |
| 2.1 Bonne gouvernance                            | 170        |
| 2.2 Mission, vision, valeurs                     | 171        |
| 2.3 Culture éthique                              | 171        |
| <b>Section 3 – Règles déontologiques</b>         | <b>171</b> |
| 3.1 Devoirs généraux                             | 171        |
| 3.2 Loyauté et intégrité                         | 172        |
| 3.3 Impartialité                                 | 173        |
| <b>Section 4 – Processus d'application</b>       | <b>176</b> |
| 4.1 Autorité compétente                          | 176        |
| 4.2 Rôle du président du conseil                 | 176        |
| 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique – mission | 176        |
| 4.4 Comité de gouvernance et d'éthique – analyse | 176        |
| 4.5 Comité de gouvernance et d'éthique – avis    | 176        |
| 4.6 Manquements au code – communication          | 176        |
| 4.7 Relevé provisoire                            | 177        |
| 4.8 Manquements au code – sanctions              | 177        |
| 4.9 Anonymat                                     | 177        |
| 4.10 Attestation                                 | 177        |
| 4.11 Archives                                    | 177        |
| 4.12 Abrogation                                  | 177        |
| 4.13 Date d'entrée en vigueur                    | 177        |
| 4.14 Dates de mise à jour                        | 177        |

**Annexe 1 – Procédure de délibérations  
en matière de conflit d'intérêts**

**178**

**Annexe 2 – Déclaration annuelle d'intérêts**

**179**

**Annexe 3 – Attestation**

**181**



# PRÉAMBULE

La Société a pour mission, à titre d'assureur public, de protéger les personnes contre les risques liés à l'usage de la route.

À cette fin, elle mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention, elle fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire, elle gère l'accès sécuritaire au réseau routier, elle surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens, elle indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation.

La Société a pour vision d'être reconnue comme un assureur public performant et innovant. De façon durable et éthique, elle vise à se rapprocher des meilleurs au monde en termes de bilan routier, à convaincre les Québécois de l'incidence de leur comportement sur les contributions d'assurance et à transformer ses façons de faire pour moderniser ses produits et ses services à la satisfaction de la clientèle.

À ces fins et aux fins de préserver et de renforcer la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société tout en favorisant l'efficacité, la transparence et l'imputabilité des composantes de leur direction, les membres du conseil d'administration adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

## Section 1 – Dispositions préliminaires

### 1.1 DÉFINITIONS

« **administrateur** » : désigne tout membre du conseil d'administration de la Société, y compris le président et chef de la direction.

« **contrat** » : comprend un projet de contrat.

« **entreprise** » : désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier, ou association.

### 1.2 CHAMPS D'APPLICATION

Le présent code s'applique aux administrateurs et aux vice-présidents de la Société dans la mesure qui y est prévue.

### 1.3 INTERPRÉTATION

Le présent code est établi conformément à la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, c. S-11.011), au *Code civil du Québec* et au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30).

Il n'a pas pour objet de restreindre la portée des principes d'éthique et des règles de déontologie énoncés dans les lois et règlements qui s'appliquent aux administrateurs et aux vice-présidents.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, l'administrateur ou le vice-président doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

Les règles édictées dans le code ne peuvent prévoir toutes les situations susceptibles de survenir. En toutes circonstances, l'éthique et les valeurs sont le nécessaire complément à la déontologie.

## Section 2 – Principes d'éthique

### 2.1 BONNE GOUVERNANCE

L'administrateur assure la bonne gouvernance de la Société dans une optique visant l'efficacité, la transparence et la responsabilité.

En particulier, dans le cadre de la mission de la Société à titre de fiduciaire, l'administrateur veille également à préserver son indépendance de façon à assurer la pleine administration et la conservation du patrimoine distinct du Fonds d'assurance automobile du Québec, ci-après nommé « le Fonds », et à le faire fructifier, à l'accroître et à en réaliser l'affectation.

## 2.2 MISSION, VISION, VALEURS

L'administrateur ou le vice-président contribue, dans le cadre de ses fonctions, à la réalisation de la mission et de la vision de la Société ainsi qu'à sa bonne administration.

À cet égard, il fait preuve de leadership notamment dans la promotion et la mise en œuvre des valeurs organisationnelles de la Société :

- *Engagement*  
Chacun adhère à la vision, à la mission et aux valeurs de la Société et s'en inspire quotidiennement.
- *Rigueur*  
Chacun s'assure de rendre les services ou de livrer les produits attendus avec professionnalisme et intégrité. Chaque personne est responsable de produire des résultats de qualité au meilleur coût, tout en étant équitable envers la clientèle.
- *Cohérence*  
Les actions et gestes posés sont en concordance avec les engagements pris et les messages communiqués. Chacun exerce ses responsabilités et fait ses choix en se souciant de leur impact sur l'organisation et sur la population.
- *Respect*  
Chacun est responsable de créer et de maintenir la confiance auprès de la population, des partenaires et de ses collègues. Chaque personne fait preuve de transparence, d'écoute, de reconnaissance et d'ouverture à la différence.  
Ces valeurs lui servent de repères notamment dans ses relations avec les citoyens, le personnel et les partenaires de la Société ainsi que dans les opérations d'acquisition de biens et de services.

## 2.3 CULTURE ÉTHIQUE

L'administrateur ou le vice-président favorise l'implantation d'une culture organisationnelle où le respect de l'éthique est reconnu et valorisé.

En particulier, l'administrateur ou le vice-président encourage la transparence et le respect de l'éthique auprès des personnes qui communiquent avec lui dans le cadre d'activités de lobbying.

## Section 3 – Règles déontologiques

### 3.1 DEVOIRS GÉNÉRAUX

L'administrateur ou le vice-président doit, dans le respect du droit et dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés, agir dans l'intérêt de la Société et, le cas échéant, dans le meilleur intérêt des buts poursuivis par le Fonds.

Il doit agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité et équité, et faire preuve d'assiduité.

Dans l'exécution de ses fonctions, il fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances et aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

#### 3.1.1 *Discrétion et respect de la confidentialité*

L'administrateur ou le vice-président est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Il doit adopter une attitude de retenue dans ses conversations, notamment afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre dans les liens professionnels qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

#### 3.1.2 *Respect de la confidentialité*

L'administrateur ou le vice-président assure et préserve à tout moment la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Il doit veiller à la destruction sécuritaire de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat.

## 3.2 LOYAUTÉ ET INTÉGRITÉ

### 3.2.1 *Exclusivité des fonctions*

Le président et chef de la direction ou le vice-président exerce ses fonctions de façon exclusive, sauf si le gouvernement ou, le cas échéant, le conseil d'administration le nomme ou le désigne à d'autres fonctions.

Il peut cependant, avec l'autorisation du président du conseil, exercer des activités didactiques rémunérées de même que des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

### 3.2.2 *Organisme sans but lucratif*

Le président et chef de la direction ou un vice-président de la Société ne peut siéger comme membre du conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif subventionné par la Société.

### 3.2.3 *Efficacité des fonctions*

Le président et chef de la direction ou le vice-président doit éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer à sa fonction le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de celle-ci.

Les autres administrateurs doivent consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis qui, dans les circonstances, assurent leur participation efficace aux travaux du conseil et de ses comités, le cas échéant.

Le président du conseil, le président et chef de la direction ou le vice-président qui veut se présenter à une charge publique électorale se réfère aux articles 20 à 26 du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

### 3.2.4 *Neutralité politique*

Les décisions d'un administrateur ou d'un vice-président, prises dans l'exercice de ses fonctions, doivent être indépendantes de toute considération politique partisane.

### 3.2.5 *Devoir de réserve*

Le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction ou tout vice-président doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

### 3.2.6 *Respect de l'organisation*

L'administrateur ou le vice-président doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de ses fonctions et, en particulier, qui serait susceptible de discréditer la Société, de porter atteinte à sa crédibilité ou à sa réputation ou de compromettre la confiance des citoyens et de ses partenaires.

Un administrateur est autorisé à faire des présentations lors de séminaires publics, de conférences ou d'occasions similaires. Lors de ces séminaires, de ces conférences et de ces autres occasions, il doit préciser qu'il s'exprime à titre personnel et non pour le compte de la Société. Ses remarques doivent être d'ordre général, et il doit éviter de faire des observations sur les activités de la Société.

### 3.2.7 *Avantage*

L'administrateur ou le vice-président ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter, pour lui-même ou pour un tiers, une faveur ou un avantage indu.

Il ne peut notamment accepter ni solliciter, de la part d'une personne ou d'une entreprise faisant affaire avec la Société ou agissant au nom ou au bénéfice d'une telle personne ou entreprise, aucun avantage destiné à l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou à générer des attentes en ce sens.

En tout temps, il doit préserver son objectivité, son impartialité et sa crédibilité à titre d'administrateur ou de vice-président.

### 3.2.8 *Cadeau, avantage, marque d'hospitalité*

L'administrateur ou le vice-président ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage ou d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

### 3.2.9 *Utilisation des biens de la Société*

L'administrateur ou le vice-président ne peut confondre les biens de la Société ou du Fonds avec ses biens personnels et il ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

### 3.2.10 *Utilisation de l'information*

L'administrateur ou le vice-président n'utilise pas à son profit personnel ni au profit personnel d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

### 3.2.11 *Non-ingérence*

L'administrateur s'abstient d'utiliser son statut d'administrateur pour tenter d'influencer la décision d'un fonctionnaire dans un dossier dont celui-ci assume la responsabilité.

### 3.2.12 *Après-mandat – avantages indus*

Après avoir quitté ses fonctions, l'administrateur ou le vice-président doit s'abstenir de tirer indûment des avantages de ses fonctions antérieures au sein de la Société.

### 3.2.13 *Après-mandat – activités interdites*

Après avoir quitté ses fonctions, l'administrateur ou le vice-président ne peut, dans l'année qui suit, agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à toute autre opération à laquelle la Société est partie ou sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Réciproquement, aucun administrateur ou vice-président en exercice ne peut, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, traiter avec un ancien administrateur ou vice-président.

### 3.2.14 *Après-mandat – confidentialité*

L'ex-administrateur ou l'ex-vice-président demeure soumis aux obligations de discrétion et de confidentialité suivantes :

- a) il ne doit divulguer aucune information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses anciennes fonctions et
- b) il ne doit donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme, une entreprise ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

### 3.2.15 *Rémunération*

Pour les règles concernant sa rémunération et ses allocations ou indemnités de départ, l'administrateur ou le vice-président se réfère aux articles 27 à 33 du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

## 3.3 IMPARTIALITÉ

### 3.3.1 *Impartialité*

L'administrateur ou le vice-président prend les décisions inhérentes à ses fonctions avec objectivité et indépendance.

Il ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers.

Il évite de se laisser influencer par des offres d'emploi.

### 3.3.2 *Conflit d'intérêts – obligation de prévention*

L'administrateur ou le vice-président doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.

Est une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle l'administrateur ou le vice-président a un intérêt personnel, pécuniaire ou moral suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Société ou du Fonds. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société ou du Fonds. Le risque que cela se produise est suffisant.

### 3.3.3 *Conflit d'intérêts – interdiction*

Le président et chef de la direction ou le vice-président ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise, une association ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou du Fonds.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 3.3.4, 3.3.6 et 3.3.7 s'appliquent.

Tout autre administrateur ayant un tel intérêt doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 3.3.4 et 3.3.6.

### 3.3.4 *Conflit d'intérêts – divulgation des intérêts et abstention*

L'administrateur ou le vice-président doit divulguer par écrit au président du conseil tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une association ou toute autre entité et qui serait susceptible de le placer en conflit d'intérêts. Il en est ainsi, notamment, dans les cas suivants :

- a) lorsqu'il est partie à un contrat avec la Société ou le Fonds;
- b) lorsqu'il a un intérêt direct ou indirect avec une entreprise partie à un contrat avec la Société ou le Fonds ou
- c) lorsqu'il est administrateur, dirigeant ou employé de cette entreprise.

Tout administrateur doit également divulguer au président du conseil d'administration tout autre intérêt direct ou indirect qu'il a dans une question considérée par le conseil.

Toutefois, lorsque l'administrateur en cause est le président du conseil d'administration, la divulgation doit être faite au secrétaire du conseil d'administration.

Tient lieu de divulgation écrite la divulgation orale de l'administrateur qui est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil.

L'administrateur ou vice-président doit s'abstenir de participer à toute délibération ou à tout vote sur une question liée à cet intérêt et ne doit tenter en aucune façon d'influencer la décision s'y rapportant.

Il doit se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question, comme prévu dans la Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts reproduite à l'annexe 1.

### 3.3.5 *Conflit d'intérêts – exception – conditions de travail générales*

Les articles 3.3.2 et 3.3.3 n'empêchent pas un administrateur ou un vice-président de se prononcer sur des mesures d'application générale ayant trait aux conditions de travail au sein de la Société et par lesquelles il serait aussi visé.

### 3.3.6 *Conflit d'intérêts – délai de divulgation*

La divulgation visée à l'article 3.3.4 se fait dès que possible après la survenance du fait qui risque de mettre l'administrateur ou le vice-président en conflit d'intérêts, à savoir, selon la première éventualité :

- a) dès qu'il apprend que le sujet est inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil, d'un comité ou d'une autre réunion à laquelle il est convoqué;
- b) dès qu'il a connaissance d'un contrat visé qui, dans le cadre des activités normales de la Société, ne requiert pas l'approbation des administrateurs ni l'approbation du vice-président;
- c) dès qu'il a acquis un intérêt après la conclusion du contrat ou la décision concernée;
- d) dès qu'il est devenu administrateur ou vice-président après la conclusion du contrat ou la décision concernée.

### 3.3.7 *Divulgation de droits contre la Société*

L'administrateur ou le vice-président doit dénoncer par écrit au président du conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société ou le Fonds, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

### 3.3.8 Déclaration annuelle d'intérêts

L'administrateur ou le vice-président doit remettre au président du conseil, dans les 60 jours suivant sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration d'intérêts rédigée dans la forme prévue reproduite à l'annexe 2. Cette déclaration contient les informations suivantes :

- a) le nom des entreprises ou organismes dans lesquels il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières, parts sociales incluses, ou d'autres biens, en précisant la nature et la quantité, exprimée en nombre et en proportion, des valeurs mobilières détenues ainsi que la valeur des autres biens;
- b) le nom des entreprises ou organismes dans lesquels il exerce des fonctions ou dans lesquels il a un intérêt significatif direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;
- c) le nom des associations, des organismes et de toutes les autres entités auxquels il est associé, dont il est membre ou dans lesquels il exerce des fonctions; il doit préciser ses fonctions, le cas échéant, ainsi que les objets visés par ces entités;
- d) la date, le montant et la nature des transactions effectuées avec la Société à une valeur différente de celle qui aurait été autrement établie si les parties n'avaient pas été apparentées en précisant avec qui ces transactions ont été effectuées;
- e) toute situation sur le plan personnel, professionnel ou philanthropique qui est susceptible de créer un conflit avec l'exercice de son mandat.

L'administrateur ou le vice-président qui n'a aucun des intérêts ci-dessus remplit une déclaration à ce sujet et la remet au président du conseil.

L'administrateur ou le vice-président doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours suivant la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les entreprises, organismes, associations ou autres entités visés au présent article sont ceux dont le domaine d'activité est lié à ceux de la Société ou à l'administration du Fonds, notamment :

- a) les services aux personnes accidentées fournis en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, y compris la réadaptation;
- b) les services aux usagers de la route, y compris les services concernant le permis de conduire et l'immatriculation;
- c) les services en matière de sécurité routière, y compris les normes de sécurité des véhicules routiers servant au transport de personnes et de marchandises, les services de vérification mécanique, le contrôle routier sur route et en entreprise et les activités de promotion et de sensibilisation à la sécurité routière;
- d) les activités de la Société touchant ses ressources matérielles et immobilières et les technologies de l'information.

### 3.3.9 Déclarations – traitement confidentiel

Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 3.3.4, 3.3.7 et 3.3.8 au secrétaire de la Société, qui les conserve dans les dossiers de la Société.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

### 3.3.10 Famille immédiate

Les articles 3.3.3, 3.3.4, 3.3.7 et 3.3.8 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou du vice-président.

On entend par « famille immédiate » le conjoint, les enfants à charge, les enfants à charge du conjoint et autres personnes à charge.

Le terme « conjoint » comprend la personne de sexe opposé ou de même sexe qui est liée par le mariage ou l'union civile à un administrateur et cohabite avec lui, ou qui vit maritalement avec lui et est publiquement présentée comme son conjoint depuis plus d'un an.

### 3.3.11 Conflit d'intérêts – intérêts exemptés

Les dispositions du présent code relatives aux déclarations et aux conflits d'intérêts ne s'appliquent pas :

- a) aux intérêts que l'administrateur ou le vice-président détient par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel il ne participe ni directement ni indirectement;
- b) aux intérêts détenus par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard et dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c) à un intérêt qui, par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ou le vice-président;
- d) aux titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous;
- e) lorsque la faible importance des valeurs mobilières détenues ou que les fonctions ne peuvent vraisemblablement pas placer l'administrateur ou le vice-président en situation de conflit d'intérêts.

## Section 4 – Processus d'application

### 4.1 AUTORITÉ COMPÉTENTE

Pour l'application de la présente section, on entend par « autorité compétente » en matière disciplinaire :

- a) à l'égard du président du conseil et des administrateurs nommés par le gouvernement : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif;
- b) à l'égard des vice-présidents : le président du conseil d'administration.

### 4.2 RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil veille à l'application du présent code par les administrateurs et les vice-présidents. Il assure le traitement des déclarations de conflits d'intérêts et garde confidentielles les informations ainsi obtenues.

Il fournit aux administrateurs ou vice-présidents qui en font la demande des avis sur les déclarations ou sur toute autre question de nature déontologique. À cette fin, il prend conseil auprès du comité de gouvernance et d'éthique.

### 4.3 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – MISSION

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mission de conseiller le président du conseil en matière d'éthique et de déontologie.

Le comité exerce également les fonctions qui lui sont dévolues en vertu du *Règlement sur la gouvernance*.

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité peut prendre connaissance des déclarations prévues aux articles 3.3.4, 3.3.7 et 3.3.8.

### 4.4 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – ANALYSE

À la demande du président du conseil, ou de sa propre initiative, ou en cas de signalement, lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur ou à un vice-président, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport au président du conseil de ses constatations et lui recommande, s'il y a lieu, les mesures à prendre.

### 4.5 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – AVIS

Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis au président du conseil sur l'application des dispositions du présent code.

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts sur toute question qu'il juge à propos.

### 4.6 MANQUEMENTS AU CODE – COMMUNICATION

Lorsque le président du conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent code, il en informe immédiatement l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier. Cette communication a pour but de mettre en marche le processus disciplinaire prévu par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

#### 4.7 RELEVÉ PROVISOIRE

Afin de permettre la prise de décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur ou le vice-président à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

#### 4.8 MANQUEMENTS AU CODE – SANCTIONS

L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au vice-président des manquements qui lui sont reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui faire part de ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Si elle conclut que l'administrateur ou le vice-président a commis une contravention à la loi, au règlement ou au présent code, l'autorité compétente peut imposer l'une des sanctions suivantes : la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas où un administrateur est passible de révocation, celle-ci ne peut être imposée que par le Conseil exécutif.

Préalablement à la révocation, le secrétaire général au ministère du Conseil exécutif peut suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.

Dans le cas où un vice-président est passible de révocation, celle-ci ne peut être imposée que par le conseil.

Préalablement à la révocation, le président du conseil peut suspendre sans rémunération le vice-président pour une période d'au plus 30 jours.

Est nul le vote émis par un administrateur en contravention des dispositions du présent code ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la divulgation visée par l'article 3.3.4.

#### 4.9 ANONYMAT

L'autorité compétente ainsi que le comité de gouvernance et d'éthique préservent l'anonymat des plaignants et informateurs à moins que ces derniers n'aient manifesté clairement une volonté contraire. Ils ne sont pas tenus de fournir une information susceptible de révéler leur identité, sauf si la loi ou un tribunal l'exige.

#### 4.10 ATTESTATION

Chaque administrateur ou vice-président doit, dans la forme prévue à l'annexe 3, remplir et signer une attestation où il déclare avoir pris connaissance du code et y être lié. Cette attestation, une fois remplie, est remise au président du conseil, qui la remet au secrétaire de la Société aux fins de conservation.

Chaque nouvel administrateur ou vice-président doit faire de même dans les 30 jours suivant sa nomination.

#### 4.11 ARCHIVES

Le secrétaire tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code, les rapports et avis du comité de gouvernance et d'éthique et les décisions du président du conseil en matière d'éthique et de déontologie.

#### 4.12 ABROGATION

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec adopté par la résolution AR-2755 du 12.09.20 est abrogé.

#### 4.13 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

20 septembre 2012

#### 4.14 DATES DE MISE À JOUR

- 21 septembre 2016
- 14 décembre 2017
- 20 mars 2019

## ANNEXE 1 – PROCÉDURE DE DÉLIBÉRATIONS EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS (article 3.3.4)

De façon à protéger la Société de l'assurance automobile du Québec et les membres de son conseil d'administration dans des situations potentielles de conflit d'intérêts, la procédure suivante est suivie par le secrétaire :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité pourrait entraîner pour un membre un conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne ou lorsqu'il est question d'une entreprise ou d'une association déclarée par un membre conformément au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des vice-présidents de la Société, le secrétaire :
  - a) expédie une note à cet effet ou un courriel au membre du conseil concerné;
  - b) ne transmet pas au membre concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette action à son dossier;
  - c) consigne au procès-verbal de la réunion le fait que le membre concerné s'est retiré de la réunion et s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote en raison de ses intérêts.
2. En tout temps lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil ou d'un comité soulève un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit d'intérêts, le membre a la responsabilité d'informer rapidement le secrétaire afin qu'il effectue les actions énumérées ci-dessus chaque fois qu'il est prévu de discuter de ce sujet à une rencontre du conseil ou d'un comité.
3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel ou professionnel avec un membre du conseil, il doit le signaler. Le secrétaire en fait alors mention au procès-verbal, de même que le fait que ce membre se retire de la réunion et s'abstient de participer à la discussion et au vote.
4. Dans le cas où un membre serait en désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues en matière de déclaration de conflit d'intérêts, il peut en discuter avec le président du conseil d'administration.

**Secrétariat général 2016-01-05**

## ANNEXE 2 – DÉCLARATION ANNUELLE D'INTÉRÊTS

Afin de comprendre la portée de la déclaration, veuillez vous référer aux articles 3.3.8 à 3.3.11 du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec et, en particulier, à la définition de « famille immédiate » et de « conjoint » de l'article 3.3.10.

Les intérêts détenus et transactions effectuées par des membres de votre famille immédiate doivent également être déclarés.

La présente déclaration respecte les exigences de la norme comptable sur l'information relative aux apparentés (chapitre SP 2200).

Conformément à l'article 3.3.8 du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec;

Je, soussigné(e), en tant qu'administrateur(trice)/vice-président(e) à la Société de l'assurance automobile du Québec, déclare au meilleur de ma connaissance ce qui suit :

1. Je détiens, directement ou indirectement, des intérêts dans un organisme, une entreprise, une association ou une autre entité qui seraient susceptibles de me placer dans une situation de conflit d'intérêts.

☐ Oui

☐ Ne s'applique pas

| NOM DE L'ENTREPRISE, DE L'ORGANISME OU DE L'ENTITÉ |  | FONCTIONS EXERCÉES | ACTIONNAIRE, DÉTENTEUR DE PARTS OU PROPRIÉTAIRE |
|----------------------------------------------------|--|--------------------|-------------------------------------------------|
|                                                    |  |                    |                                                 |
|                                                    |  |                    |                                                 |
|                                                    |  |                    |                                                 |

| NATURE DES ACTIONS OU DES PARTS ET LEUR NOMBRE | POURCENTAGE | AUTRES BIENS OU INTÉRÊTS SIGNIFICATIFS DÉTENUS SOUS FORME DE CRÉANCE, DROIT, PRIORITÉ, HYPOTHÈQUE OU AVANTAGE FINANCIER OU COMMERCIAL |
|------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                |             |                                                                                                                                       |

|                                                        |  |
|--------------------------------------------------------|--|
| NOM DE L'ASSOCIATION, DE L'ORGANISME OU DE L'ENTITÉ    |  |
| OBJETS DE L'ASSOCIATION, DE L'ORGANISME OU DE L'ENTITÉ |  |
| NOM DE LA PERSONNE VISÉE                               |  |
| FONCTIONS EXERCÉES                                     |  |

2. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, j'ai conclu une transaction avec la Société à une valeur différente de celle qui aurait autrement été établie, considérant mon lien avec la Société (incluant les intérêts directs ou indirects déclarés).

☐ Oui ☐ Ne s'applique pas

| DATE DE LA TRANSACTION | PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AYANT EFFECTUÉ LA TRANSACTION | NATURE DE LA TRANSACTION | MONTANT DE LA VALEUR DE LA TRANSACTION |
|------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------|
|                        |                                                           |                          |                                        |
|                        |                                                           |                          |                                        |
|                        |                                                           |                          |                                        |
|                        |                                                           |                          |                                        |

3. Sur le plan personnel, professionnel ou philanthropique, j'identifie une situation qui est susceptible de créer un conflit avec l'exercice de mon mandat au sein du conseil d'administration de la Société.

---

---

---

---

---

☐ Ne s'applique pas

4. Je demande un avis sur les questions suivantes et une recommandation sur les mesures appropriées afin d'assurer le respect du code d'éthique.

---

---

---

---

---

☐ Ne s'applique pas

#### Avis concernant la protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis en vertu de l'article 3.3.8 du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après désigné *Loi sur l'accès*). Les renseignements ainsi demandés ont un caractère obligatoire et un refus de les fournir peut entraîner l'application du processus disciplinaire prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RRQ, c. M-30, r. 0.1). Les renseignements ainsi recueillis sont traités confidentiellement.

SIGNÉ À \_\_\_\_\_, CE \_\_\_\_\_<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature

Nom :

Titre :

Date :

Déclaration reçue le \_\_\_\_\_

Signature du témoin \_\_\_\_\_

## ANNEXE 3 – ATTESTATION (article 4.10)

### Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec

Je, soussigné (e), \_\_\_\_\_ ,  
domicilié (e) et résidant au \_\_\_\_\_ ,  
en la ville de \_\_\_\_\_ , province de Québec, administrateur à la Société de  
l'assurance automobile du Québec, déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des  
administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec adopté par le conseil  
d'administration le 20 septembre 2012 et en comprendre le sens et la portée.

Je, par la présente, me déclare lié (e) envers la Société de l'assurance automobile du Québec par chacune des  
dispositions dudit code tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

SIGNÉ À \_\_\_\_\_ , CE \_\_\_\_\_ ° JOUR DU MOIS DE \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

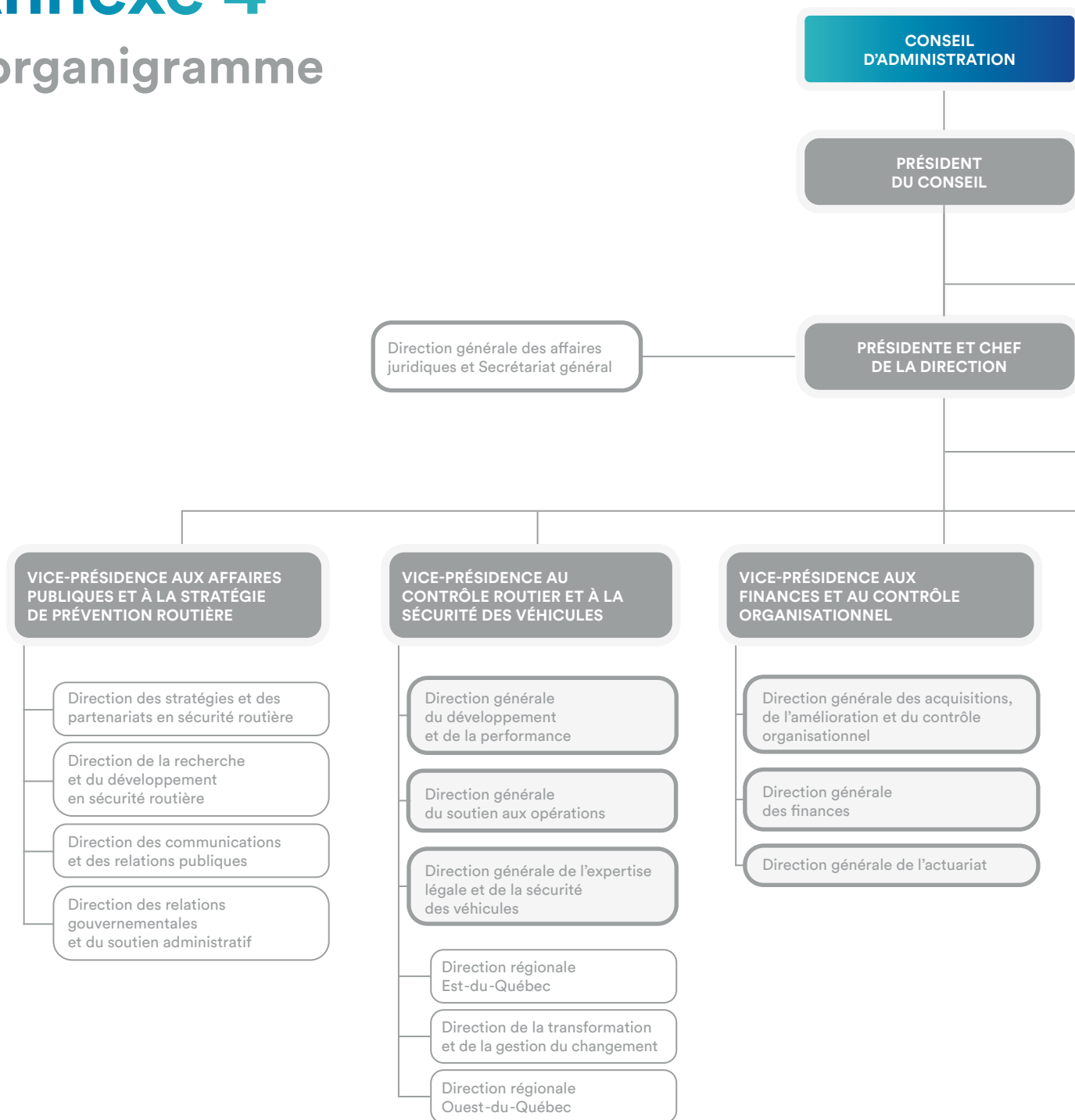
\_\_\_\_\_  
Signature de l'administrateur

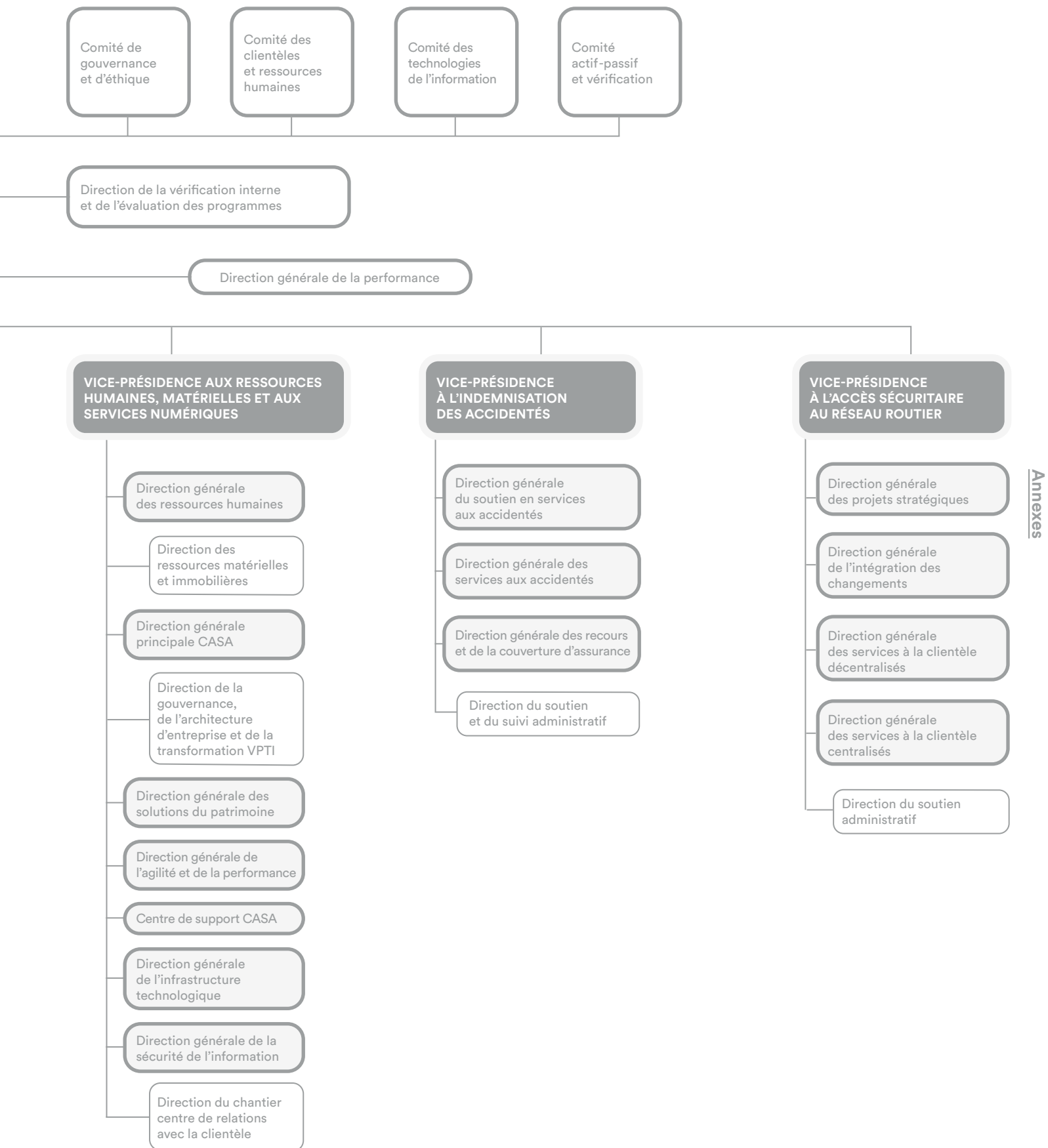
Déclaration reçue le \_\_\_\_\_

Signature du témoin \_\_\_\_\_

# Annexe 4

## L'organigramme





Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN : 978-2-550-89026-3 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-89027-0 (version PDF)

© Société de l'assurance automobile du Québec



**Société de l'assurance  
automobile**

**Québec**



Avec vous,  
au cœur de votre sécurité